

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1980 B 01281

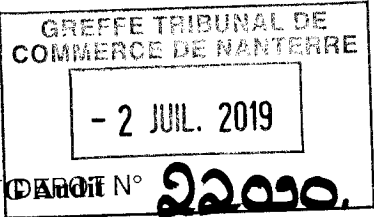
Numéro SIREN : 441 639 465

Nom ou dénomination : RENAULT

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2019 sous le numéro de dépôt 22090

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
2, avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre



Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Renault, société anonyme (“Renault”)

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018
Renault, société anonyme (“Renault”)
13-15, quai Le Gallo - 92100 Boulogne-Billancourt

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
2, avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Renault, société anonyme (“Renault”)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l’assemblée générale de la société Renault,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l’audit des comptes consolidés de la société Renault relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu’adopté dans l’Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l’exercice, de l’ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L’opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité de l’Audit, des Risques et de l’Ethique.

Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2-A1, 2-A2 et 2-A3 de l’annexe qui exposent l’impact de la première application des normes IFRS 9 « Instruments Financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » ainsi que les conséquences du changement de méthode de comptabilisation des titres participatifs détenus par Renault SA.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valeur recouvrable des actifs spécifiques industriels (véhicules) du secteur Automobile hors AVTOVAZ

Risque identifié	Les actifs incorporels et corporels du secteur opérationnel « Automobile hors AVTOVAZ » s’élèvent à 18 448 millions d’euros. Le groupe effectue des tests de dépréciations au niveau du secteur et au niveau des actifs spécifiques dédiés à des véhicules ou à des organes selon les modalités décrites en note 2-M de l’annexe dès lors qu’il existe un indice de perte de valeur. Le test consiste à comparer la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles spécifiques dédiées à des véhicules ou à des organes avec leur valeur recouvrable, définie comme correspondant au montant le plus élevé de la valeur d’utilité ou de la juste valeur nette des coûts de sortie. La valeur d’utilité est déterminée sur la base de flux futurs de trésorerie actualisés. Nous avons considéré que l’évaluation de ces actifs spécifiques dédiés à des véhicules ou à des organes est un point clé de l’audit en raison de leur importance dans les comptes et des estimations et jugements de la direction nécessaires pour conduire ces tests.
-------------------------	--

Valeur recouvrable des actifs spécifiques industriels (véhicules) du secteur Automobile hors AVTOVAZ

Notre réponse	Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à : - Prendre connaissance des analyses conduites par le Groupe afin d’identifier les véhicules ou organes présentant un indice de perte de valeur ; - Rapprocher des comptes les valeurs nettes comptables des actifs spécifiques faisant l’objet du test de perte de valeur ; - Evaluer la cohérence des données sur les volumes et marges prévisionnels utilisés dans les tests avec les dernières estimations de la direction ; - Apprécier les principales hypothèses retenues par entretien avec les responsables économiques des projets testés et par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur ainsi que, si applicable, la performance historique des véhicules ou organes concernés ; - Vérifier par sondage l’exactitude arithmétique des prévisions de flux de trésorerie actualisés préparées par la direction ; - Comparer les taux d’actualisation après impôts avec les données de marché disponibles ; - Procéder à des analyses de sensibilité sur les principales hypothèses utilisées.
----------------------	--

Méthode de comptabilisation et valeur recouvrable de l’investissement de Renault dans Nissan

Risque identifié	Au 31 décembre 2018, la participation dans Nissan au bilan du groupe s’élève à 20 583 millions d’euros, et Nissan contribue pour un montant de 1 509 millions d’euros au résultat net de Renault. Comme indiqué en note 12 de l’annexe aux comptes consolidés, Renault a une influence notable sur Nissan et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence. Les comptes de Nissan retenus pour la mise en équivalence sont les comptes consolidés publiés en normes comptables japonaises, retraités pour les besoins de la consolidation de Renault en normes IFRS. Renault réalise un test de dépréciation en cas d’indice de perte de valeur de sa participation le cas échéant.
-------------------------	--

Méthode de comptabilisation et valeur recouvrable de l'investissement de Renault dans Nissan

Nous avons considéré que la méthode de comptabilisation et la valeur recouvrable de la participation dans Nissan est un point clé de l'audit compte tenu de son importance significative dans les comptes de Renault, et des principaux éléments d'attention suivants : (1) le jugement de la direction dans l'analyse de la structure de gouvernance de l'Alliance et des faits et circonstances qui conduisent à considérer que Renault exerce une influence notable sur Nissan, (2) l'exhaustivité et l'exactitude des retraitements à apporter aux comptes de Nissan pour comptabiliser la quote-part de Renault dans le résultat et les capitaux propres de cette société, (3) les estimations utilisées par la direction dans la détermination de la valeur recouvrable de l'investissement de Renault dans Nissan.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Consulter les procès-verbaux de conseil d'administration et le registre des conventions réglementées, et obtenir confirmation de la part de la direction de l'absence de modifications dans la gouvernance de Nissan et/ou de nouveaux contrats structurant les relations entre Renault et Nissan susceptibles de modifier l'analyse de l'influence notable de Renault sur Nissan ;
- Prendre connaissance des conclusions et des travaux d'audit réalisés par l'auditeur indépendant de Nissan conformément à nos instructions détaillant les procédures à réaliser et le format des conclusions requises dans le cadre de notre audit ;
- Prendre connaissance des travaux d'audit de l'auditeur indépendant sur les principaux retraitements d'homogénéisation des comptes de Nissan avec les normes du Groupe Renault ;
- Apprécier l'existence éventuelle d'indicateurs de perte de valeur – les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels Nissan opère ou une baisse importante ou prolongée de la valeur boursière du titre en constituant les indices essentiels ;
- Apprécier la pertinence des principales hypothèses utilisées par Renault dans le test de dépréciation réalisé pour confirmer la valeur recouvrable de sa participation dans Nissan, par référence au plan moyen terme de Nissan, aux performances passées et aux perspectives du secteur ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Caractère recouvrable des impôts différés actifs de l'intégration fiscale française

Risque identifié	Comme indiqué en note 8-B de l'annexe aux comptes consolidés, un actif de 178 millions d'euros est comptabilisé au titre des impôts différés concernant l'intégration fiscale française. La valeur de l'actif d'impôt différé dépend de la capacité des entités françaises du groupe à atteindre les prévisions de résultats déterminées par la direction. Le caractère recouvrable de cet actif lié à l'intégration fiscale française est un point clé de l'audit compte tenu du jugement exercé par la direction à cet égard, notamment sur la capacité des entités juridiques concernées à utiliser dans le futur une partie des pertes fiscales reportables générées à ce jour.
Notre réponse	Nos travaux ont notamment consisté à : - Apprécier la cohérence des estimations de résultats attendus du groupe d'intégration fiscale française avec les principales hypothèses du plan moyen terme approuvé par le conseil d'administration ; - Comparer les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés.

Calcul des pertes attendues sur les créances de financement des ventes conformément à la nouvelle norme comptable IFRS 9

Risque identifié	L'activité de financement des ventes est gérée par RCI Banque avec des offres dédiées aux particuliers et aux entreprises ainsi que le financement des réseaux de concessionnaires. RCI Banque constitue des provisions pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Depuis le 1er janvier 2018, RCI Banque applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers », qui définit en particulier une nouvelle méthodologie d'estimation des provisions fondée sur un modèle prospectif, passant d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un modèle de provisionnement des pertes attendues. Les effets de la première application de la norme IFRS 9 sont détaillés dans la note 2-A1 de l'annexe aux comptes consolidés. Son incidence sur les capitaux propres (part du groupe) au 1er janvier 2018 s'élève à -94 millions d'euros (dont -128 millions d'euros de contribution de RCI Banque), dont -116 millions d'euros (dont -121 millions d'euros de contribution de RCI Banque) au titre de la dépréciation des crédits (hors impôt différé). Nous considérons que la première application de cette norme au 1er janvier 2018 et sa mise en œuvre au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 constituent un point clé de l'audit en raison de l'importance du montant des crédits à la clientèle et au réseau à l'actif du bilan du groupe, de l'utilisation de nombreux paramètres et hypothèses
-------------------------	--

Calcul des pertes attendues sur les créances de financement des ventes conformément à la nouvelle norme comptable IFRS 9

dans les modèles de calcul et du recours au jugement par la direction pour l'estimation des pertes de crédit attendues.

Notre réponse	Nos travaux ont notamment consisté à : - apprécier les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles, afin de contrôler leur conformité, dans leurs aspects significatifs, avec les principes de la norme IFRS 9 ; - apprécier la gouvernance établie en termes de validation des paramètres et des hypothèses clés appliqués dans ces modèles ou entrant dans les travaux de revue a posteriori des pertes réelles sur l'exercice écoulé (<i>back-testing</i>) ; - évaluer les contrôles clés portant sur les processus, les applications informatiques, les déversements de données gestion-comptabilité et les interfaces entre les applications intervenant dans le calcul des pertes de crédit attendues ; - sur le périmètre de crédit clientèle : - tester, et apprécier sur la base d'un échantillon représentatif de contrats de crédit à la clientèle, le caractère approprié des paramètres de « Probabilité de Défaut » et de « Perte en cas de Défaut » avec les contrats correspondants ; - sur la base de ce même échantillon, recalculer les « Pertes attendues » (<i>Expected Credit Loss</i> ou ECL) sur la situation comptable à l'ouverture et à la clôture de l'exercice ; - sur le périmètre de crédit réseau : - tester les traitements de données, corroborer et apprécier le caractère approprié des paramètres de « Probabilité de Défaut » et de « Perte en cas de Défaut » avec les contrats correspondants ; - recalculer les « Pertes attendues » sur le périmètre France sur la situation comptable d'ouverture de l'exercice et sur l'exhaustivité des données crédit réseau du périmètre au 31 décembre 2018 ; - apprécier la méthodologie appliquée pour déterminer la composante prospective de l'estimation des ECL (<i>forward looking</i>), notamment sur les hypothèses retenues dans l'établissement des scénarios macro-économiques, la pondération de ces scénarios et leur impact sur les paramètres de risque ; - réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle et crédit réseau, et des dépréciations du risque de crédit ; - apprécier le caractère approprié des informations présentées dans la note 2-A1 de l'annexe aux comptes consolidés.
----------------------	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Renault par l'assemblée générale du 30 avril 2014 pour le cabinet KPMG SA et par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances en date du 27 mars 1979 pour le cabinet Ernst & Young Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG SA était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet Ernst & Young Audit dans la quarantième année, dont vingt-cinq années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité de l'Audit, des Risques et de l'Ethique de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d’audit

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité de l'Audit, des Risques et de l'Ethique

Nous remettons un rapport au comité de l'Audit, des Risques et de l'Ethique qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

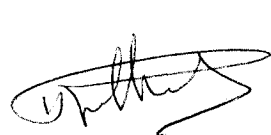
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité de l'Audit, des Risques et de l'Ethique, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, et qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité de l'Audit, des Risques et de l'Ethique la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité de l'Audit, des Risques et de l'Ethique des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 4 avril 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Paul Vellutini



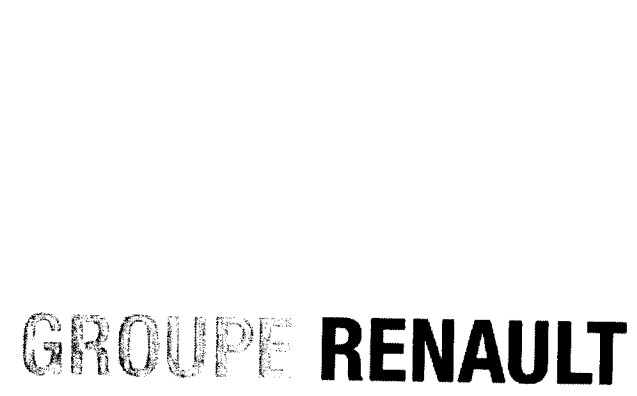
Laurent des Places



Aymeric de La Morandière



Philippe Berteaux



COMPTES CONSOLIDES 2018

4.2 Comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDES 2018.....	1
4.2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
4.2.2 RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	4
4.2.3 SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	5
4.2.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
4.2.5 FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	9
4.2.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	11
4.2.6.1 Informations sur les secteurs opérationnels et les régions	11
A – Informations par secteur opérationnel	12
A1 – Compte de résultat consolidé par secteur opérationnel	12
A2 – Situation financière consolidée par secteur opérationnel	14
A3 – Flux de trésorerie par secteur opérationnel	16
A4 – Autres informations relatives aux secteurs automobiles : position nette de liquidité ou endettement financier net et free cash flow opérationnel	20
B – Informations par région	22
4.2.6.2 Règles, méthodes et périmètre	23
Note 1 – Approbation des comptes	23
Note 2 – Règles et méthodes comptables	23
Note 3 – Évolution du périmètre de consolidation	43
4.2.6.3 Compte de résultat et résultat global	46
Note 4 – Chiffre d'affaires	46
Note 5 – Marge opérationnelle : analyse des produits et charges par nature	46
Note 6 – Autres produits et charges d'exploitation	47
Note 7 – Résultat financier	48
Note 8 – Impôts courants et différés	49
Note 9 – Résultat net de base et résultat net dilué par action	53
4.2.6.4 Actifs et passifs d'exploitation, capitaux propres	54
Note 10 – Immobilisations incorporelles et corporelles	54
Note 11 – Tests de dépréciation des actifs immobilisés (hors actifs donnés en location)	57
Note 12 – Participation dans Nissan	59
Note 13 – Participations dans les autres entreprises associées et coentreprises	64
Note 14 – Stocks	67
Note 15 – Créances de Financement des ventes	67
Note 16 – Créances clients de l'Automobile	69
Note 17 – Autres actifs courants et non courants	70
Note 18 – Capitaux propres	70
Note 19 – Provisions pour engagements de retraite et assimilés	77
Note 20 – Evolution des provisions pour risques et charges	82
Note 21 – Autres passifs courants et non courants	83
4.2.6.5 Actifs et passifs financiers, juste valeur et gestion des risques financiers	84
Note 22 – Actifs financiers - Trésorerie et équivalents de trésorerie	84
Note 23 – Passifs financiers et dettes de Financement des ventes	85
Note 24 – Instruments financiers par catégorie, Juste valeur et effets en résultat	92
Note 25 – Dérivés et gestion des risques financiers	96
4.2.6.6 Flux de trésorerie et autres informations	105
Note 26 – Flux de trésorerie	105
Note 27 – Parties liées	106
Note 28 – Engagements hors bilan, actifs et passifs éventuels	107
Note 29 – Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau	108
Note 30 – Événements postérieurs à la clôture	109
Note 31 – Sociétés consolidées	110

4.2.1 Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros)	Notes	2018 ⁽¹⁾	2017 ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	4	57 419	58 770
Coûts des biens et services vendus		(45 417)	(46 477)
Frais de recherche et développement	10-A	(2 598)	(2 590)
Frais généraux et commerciaux		(5 792)	(5 849)
Marge opérationnelle	5	3 612	3 854
Autres produits et charges d'exploitation	6	(625)	(48)
Autres produits d'exploitation	6	149	214
Autres charges d'exploitation	6	(774)	(262)
Résultat d'exploitation		2 987	3 806
Coût de l'endettement financier net	7	(308)	(369)
Coût de l'endettement financier brut	7	(373)	(441)
Produits relatifs à la trésorerie et aux placements	7	65	72
Autres produits et charges financiers	7	(45)	(22)
Résultat financier	7	(353)	(391)
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises		1 540	2 799
Nissan	12	1 509	2 791
Autres entreprises associées et coentreprises	13	31	8
Résultat avant impôts		4 174	6 214
Impôts courants et différés	8	(723)	(906)
Résultat net		3 451	5 308
Résultat net – part des actionnaires de la société mère		3 302	5 212
Résultat net – part des participations ne donnant pas le contrôle		149	96
Résultat net de base par action ⁽³⁾ (en euros)		12,24	19,23
Résultat net dilué par action ⁽³⁾ (en euros)		12,13	19,04
Nombre d'actions retenu (en milliers)			
Pour le résultat net de base par action	9	269 850	271 080
Pour le résultat net dilué par action	9	272 222	273 745

(1) Les données 2018 sont établies en application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients ». Les changements liés à l'application de ces nouvelles normes sont présentés en note 2-A.

(2) Les données 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).

(3) Résultat net – part des actionnaires de la société mère rapporté au nombre d'actions indiqué.

4.2.2 Résultat global consolidé

(En millions d'euros)	2018			2017 ⁽¹⁾		
	Brut	Effet impôts	Net	Brut	Effet impôts	Net
RESULTAT NET	4 174	(723)	3 451	6 214	(906)	5 308
Autres éléments du résultat global provenant de la société mère et ses Filiales						
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(356)	(3)	(359)	13	(25)	(12)
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies	53	(16)	37	13	(25)	(12)
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	(409)	13	(396)			
Éléments qui sont, ou qui seront ultérieurement, reclassés en résultat	(483)	29	(454)	(142)	(16)	(158)
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger ⁽³⁾	(213)	-	(213)	(272)	-	(272)
Ecarts de change résultant de la conversion des activités dans les économies hyperinflationnistes ⁽³⁾	(175)	-	(175)			
Couverture partielle de l'investissement dans Nissan	(102)	32	(70)	113	(17)	96
Couvertures de flux de trésorerie ⁽⁴⁾	7	(4)	3	5	-	5
Actifs financiers disponibles à la vente ^{(2) (5)}				12	1	13
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres ^{(2) (5)}	-	1	1			
Total des autres éléments du résultat global provenant de la société mère et ses filiales (a)	(839)	26	(813)	(129)	(41)	(170)
Part des entreprises associées et des coentreprises dans les autres éléments du résultat global						
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(206)	-	(206)	130	-	130
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies	(68)	-	(68)	130	-	130
Autres éléments ⁽²⁾	(138)	-	(138)			
Éléments qui sont, ou qui seront ultérieurement, reclassés en résultat ⁽⁶⁾	956	-	956	(1 488)	-	(1 488)
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	960	-	960	(1 519)	-	(1 519)
Autres éléments	(4)	-	(4)	31	-	31
Total de la part des entreprises associées et des coentreprises dans les autres éléments du résultat global (b)	750	-	750	(1 358)	-	(1 358)
Autres éléments du résultat global (a) + (b)	(89)	26	(63)	(1 487)	(41)	(1 528)
RESULTAT GLOBAL	4 085	(697)	3 388	4 727	(947)	3 780
Dont part des actionnaires de la société mère			3 221			3 673
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle			167			107

(1) Les données 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).

(2) En application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », la classification des actifs financiers est modifiée à compter du 1^{er} janvier 2018. Les changements liés à l'application de cette nouvelle norme sont présentés en note 2-A1.

(3) Les effets de l'application de la norme IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes » aux filiales argentines sont exposés en note 2-A4. Aucun reclassement en résultat net en 2018 et en 2017.

(4) Dont 6 millions d'euros reclassés en résultat net en 2018 ((12) millions d'euros en 2017).

(5) Dont 2 millions d'euros reclassés en résultat net en 2018 (3 millions d'euros en 2017).

(6) Aucun reclassement en résultat net en 2018 et en 2017.

4.2.3 Situation financière consolidée

ACTIFS (En millions d'euros)	Notes	31 décembre 2018 ⁽¹⁾	31 décembre 2017 ⁽²⁾
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles et goodwill	10-A	5 913	5 240
Immobilisations corporelles	10-B	14 304	13 582
Participations dans les entreprises associées et coentreprises		21 439	19 811
Nissan	12	20 583	19 135
Autres entreprises associées et coentreprises	13	856	676
Actifs financiers non courants	22	928	1 395
Impôts différés actifs	8	952	927
Autres actifs non courants	17	1 485	1 435
Total actifs non courants		45 021	42 390
ACTIFS COURANTS			
Stocks	14	5 879	6 328
Créances de Financement des ventes	15	42 067	39 334
Créances clients de l'Automobile	16	1 399	1 753
Actifs financiers courants	22	1 963	1 932
Créances d'impôts courants	17	111	91
Autres actifs courants	17	3 779	4 014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	14 777	14 057
Total actifs courants		69 975	67 509
TOTAL ACTIFS		114 996	109 899

(1) Les effets de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » à compter du 1^{er} janvier 2018 sont présentés dans la note 2-A.

(2) Les données au 31 décembre 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (En millions d'euros)	Notes	31 décembre 2018 ⁽¹⁾	31 décembre 2017 ⁽²⁾
CAPITAUX PROPRES			
Capital		1 127	1 127
Primes d'émission		3 785	3 785
Titres d'autocontrôle		(400)	(494)
Réévaluation des instruments financiers		236	809
Écart de conversion		(2 826)	(3 376)
Réserves		30 322	26 322
Résultat net – part des actionnaires de la société mère		3 302	5 212
Capitaux propres – part des actionnaires de la société mère		35 546	33 385
Capitaux propres – part des participations ne donnant pas le contrôle		599	294
Total capitaux propres	18	36 145	33 679
PASSIFS NON COURANTS			
Impôts différés passifs	8	135	180
Provisions pour engagements de retraite et assimilés – part à plus d'un an	19	1 531	1 584
Provisions pour risques et charges – part à plus d'un an	20	1 603	1 514
Passifs financiers non courants	23	6 209	5 120
Autres passifs non courants	21	1 572	1 579
Total passifs non courants		11 050	9 977
PASSIFS COURANTS			
Provisions pour engagements de retraite et assimilés – part à moins d'un an	19	56	51
Provisions pour risques et charges – part à moins d'un an	20	1 065	915
Passifs financiers courants	23	2 463	3 792
Dettes de Financement des ventes	23	44 495	41 395
Fournisseurs		9 505	9 904
Dettes d'impôts courants	21	289	246
Autres passifs courants	21	9 928	9 940
Total passifs courants		67 801	66 243
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		114 996	109 899

- (1) Les effets de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » à compter du 1^{er} janvier 2018 sont présentés dans la note 2-A.
- (2) Les données au 31 décembre 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).

4.2.4 Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Capital	Primes d'émission	Titres d'auto-contrôle	Réévaluation des instruments financiers	Écart de conversion	Réserves	Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des actionnaires de la société mère	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
au 31 décembre 2016											
au 31 décembre 2017 ⁽¹⁾	295 722	1 127	3 785	(321)	758	(1 668)	23 643	3 419	30 743	181	30 924
Changement de méthode de valorisation du titre participatif Renault							139		139		139
au 31 décembre 2016 ⁽¹⁾	295 722	1 127	3 785	(321)	758	(1 668)	23 782	3 419	30 882	181	31 063
État net 2017 ⁽¹⁾								5 212	5 212	96	5 308
Éléments du résultat global ⁽²⁾					51	(1 708)	118		(1 539)	11	(1 528)
État global 2017					51	(1 708)	118	5 212	3 673	107	3 780
Changement de méthode de valorisation du résultat 2016							3 419	(3 419)			
Émission de titres participatifs (cessions de parts d'autocontrôle des participations de la société mère)				(173)			(855)		(855)	(133)	(988)
Émission de parts d'autocontrôle des participations de la société mère									(173)		(173)
Émission de parts d'autocontrôle des participations de la société mère						3	(155)		(152)	139	(13)
Émission de parts d'autocontrôle des participations de la société mère						(3)	13		10		10
au 31 décembre 2017 ⁽¹⁾	295 722	1 127	3 785	(494)	809	(3 376)	26 322	5 212	33 385	294	33 679
Transition à IFRS 9 – Éléments à réévaluation ⁽⁴⁾					(21)		(73)		(94)	(2)	(96)
Transition à IFRS 15 – Éléments à réévaluation ⁽⁴⁾							(229)		(229)	(9)	(238)
Transition de la norme IAS 29 – Éléments à réévaluation ⁽⁵⁾						14	65		79		79
ajusté au 1^{er} janvier 2018	295 722	1 127	3 785	(494)	788	(3 362)	26 085	5 212	33 141	283	33 424
État net 2018								3 302	3 302	149	3 451
Éléments du résultat global ⁽²⁾					(538)	487	(30)		(81)	18	(63)
État global 2018					(538)	487	(30)	3 302	3 221	167	3 388
Changement de méthode de valorisation du résultat 2017							5 212	(5 212)			
Émission de titres participatifs (cessions de parts d'autocontrôle des participations de la société mère)				94			(958)		(958)	(94)	(1 052)
Émission de parts d'autocontrôle des participations de la société mère									94		94
Émission de parts d'autocontrôle des participations de la société mère						33	39		72	241	313
Émission de parts d'autocontrôle des participations de la société mère						3	86		89	1	90
Émission de parts d'autocontrôle des participations de la société mère					(14)	13	(112)		(113)	1	(112)
au 31 décembre 2018	295 722	1 127	3 785	(400)	236	(2 826)	30 322	3 302	35 546	599	36 145

Les données au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5). La variation des réserves correspond aux écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies constatés sur la période.

- (3) Les variations des parts d'intérêt comprennent les effets des acquisitions ou cessions de participations, ainsi que des engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle. En 2017, elles comprennent les effets de l'acquisition par Renault des titres Alliance Rostec Auto b.v. précédemment détenus par Nissan intervenue en septembre 2017 et d'une option de vente souscrite auprès d'un tiers sur des actions AVTOVAZ pour (139) millions d'euros en capitaux propres part de actionnaires de la société mère et 87 millions d'euros en part des participations ne donnant pas le contrôle (note 3-B). En 2018, elles comprennent les effets de augmentations de capital d'Alliance Rostec Auto b.v. et d'AVTOVAZ et des acquisitions de titres AVTOVAZ par Alliance Rostec Auto b.v. en raison d'une offre publique d'achat et d'une offre de retrait obligatoires (note 3-B).
- (4) Les effets de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » à compter du 1^{er} janvier 2018 pour le périmètre des sociétés consolidées par intégration globale sont présentés dans la note 2-A.
- (5) Les effets de l'application d'IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes » pour les activités en Argentine sont présentés en note 2-A4.
- (6) Outre les coûts des paiements fondés sur des actions, comprend principalement les effets de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » à compter du 1^{er} janvier 2018 pour la participation dans Nissan (note 12).

Les éléments contribuant à la variation des capitaux propres consolidés de 2018 sont commentés en note 18.

4.2.5 Flux de trésorerie consolidés

(En millions d'euros)	Notes	2018	2017 ⁽¹⁾
RESULTAT NET		3 451	5 308
Annulation des dividendes reçus des participations cotées non consolidées		(44)	(51)
Annulation des produits et charges sans incidence sur la trésorerie			
Dotations nettes aux amortissements et aux pertes de valeurs		3 245	3 046
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises		(1 540)	(2 799)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts	26-A	1 396	1 032
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées		2	3
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts ⁽²⁾		6 510	6 539
Dividendes reçus des sociétés cotées ⁽³⁾		828	761
Variation nette des crédits consentis à la clientèle		(3 596)	(4 617)
Variation nette des crédits renouvelables au réseau de distribution		(160)	(888)
Diminution (augmentation) des créances de Financement des ventes		(3 756)	(5 505)
Émission d'emprunts obligataires du Financement des ventes	23-C	4 245	7 409
Remboursement d'emprunts obligataires du Financement des ventes	23-C	(3 148)	(3 797)
Variation nette des autres dettes du Financement des ventes		2 435	2 353
Variation nette des autres valeurs mobilières et des prêts du Financement des ventes		61	(227)
Variation nette des actifs financiers et des dettes du Financement des ventes		3 593	5 738
Variation des actifs immobilisés donnés en location		(519)	(622)
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	26-B	551	(112)
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION AVANT INTERETS ET IMPOTS		7 207	6 799
Intérêts reçus		67	70
Intérêts payés		(332)	(451)
Impôts courants (payés) / reçus		(657)	(716)
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		6 285	5 702
Investissements incorporels et corporels	26-C	(4 407)	(3 601)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels		131	153
Acquisitions de participations avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise		(29)	(31)
Acquisitions d'autres participations, nettes de la trésorerie acquise		(215)	(37)
Cessions d'autres participations, nettes de la trésorerie cédée et autres		8	1
Diminution (augmentation) des autres valeurs mobilières et des prêts de l'Automobile		(150)	(117)
FLUX DE TRESORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		(4 662)	(3 632)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	18-D	(1 027)	(916)
Transaction avec les participations ne donnant pas le contrôle ⁽⁴⁾		11	(41)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	18-I	(94)	(133)
(Achats) ventes de titres d'autocontrôle ⁽⁵⁾		(41)	(226)
Flux de trésorerie avec les actionnaires		(1 151)	(1 316)
Émission d'emprunts obligataires de l'Automobile	23-C	1 895	2 259
Remboursement d'emprunts obligataires de l'Automobile	23-C	(1 455)	(2 134)
Augmentation (diminution) nette des autres passifs financiers de l'Automobile		(242)	(516)
Variation nette des passifs financiers de l'Automobile	23-B	198	(391)
FLUX DE TRESORERIE LIÉS AU FINANCEMENT		(953)	(1 707)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		670	363

(1) Les données 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).

(2) La capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts est présentée hors dividendes reçus des sociétés cotées.

(3) Correspond aux dividendes Daimler (44 millions d'euros en 2018 et 51 millions d'euros en 2017) et Nissan (784 millions d'euros en 2018 et 710 millions d'euros en 2017).

(4) Comprend principalement l'acquisition par Renault des titres Alliance Rostec Auto b.v. précédemment détenus par Nissan intervenue en septembre 2017 (note 3-B).

(5) Dans le cadre de la réglementation en vigueur, Renault a acquis pour 121 millions d'euros d'actions Renault cédées par l'Etat en novembre 2017, en vue de la réalisation d'une offre réservée aux salariés et anciens salariés dans le délai d'un an. Le plan d'actionnariat réservé, appelé « Share the Future », a été mis en oeuvre au second semestre 2018. Les actions ont été cédées par Renault pour un montant net de 76 millions d'euros (note 18-C).

	2018	2017
<i>(En millions d'euros)</i>		
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	14 057	13 853
Augmentation (diminution) de la trésorerie	670	363
Effets des variations de change et autres sur la trésorerie ⁽¹⁾	50	(159)
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture ⁽²⁾	14 777	14 057

- (1) Comprend un ajustement de 11 millions d'euros lié à la mise en œuvre de la norme de IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes » pour les filiales argentines (note 2-A4).
- (2) La trésorerie faisant l'objet de restrictions d'utilisation est décrite en note 22-C.

4.2.6 Notes annexes aux comptes consolidés

4.2.6.1 Informations sur les secteurs opérationnels et les régions

Les secteurs opérationnels retenus par Renault sont les suivants :

- Le secteur « Automobile hors AVTOVAZ » regroupe le périmètre des activités automobiles du Groupe tel qu'il était avant la prise de contrôle au sens d'IFRS 10 du groupe AVTOVAZ. Il comprend les filiales de production, de commercialisation, de distribution de véhicules particuliers et utilitaires légers, les filiales de service automobile pour les marques Renault, Dacia et Samsung ainsi que les filiales assurant la gestion de la trésorerie du secteur. Il comprend aussi les participations dans les entreprises associées et coentreprises du domaine automobile, la principale étant Nissan.
- Le secteur « Financement des ventes », considéré par le Groupe comme une activité réalisant des opérations d'exploitation à part entière, exercée par RCI Banque, ses filiales et participations dans des entreprises associées et coentreprises auprès du réseau de distribution et de la clientèle finale.
- Le secteur « AVTOVAZ », qui comprend le groupe AVTOVAZ, constructeur automobile russe, et sa société mère la coentreprise Alliance Rostec Auto b.v. depuis leur prise de contrôle au sens d'IFRS 10 en décembre 2016.

A – Informations par secteur opérationnel
A1 – COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PAR SECTEUR OPERATIONNEL

(En millions d'euros)	Automobile hors AVTOVAZ ⁽¹⁾	AVTOVAZ ⁽¹⁾	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2018 ⁽²⁾				54 211	3 208	-	57 419
Chiffre d'affaires externe au Groupe	51 171	3 040	-	96	18	(114)	-
Chiffre d'affaires intersecteurs	96	815	(815)	54 307	3 226	(114)	57 419
Chiffre d'affaires du secteur	51 267	3 855	(815)	2 406	1 204	2	3 612
Marge opérationnelle ⁽³⁾	2 202	204	-	1 792	1 193	2	2 987
Résultat d'exploitation	1 583	209	-	(192)	(11)	(150)	(353)
Résultat financier ⁽⁴⁾	(97)	(95)	-	1 524	16	-	1 540
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	1 527	(3)	-	3 124	1 198	(148)	4 174
Résultat avant impôts	3 013	111	-	(395)	(330)	2	(723)
Impôts courants et différés	(369)	(26)	-	2 729	868	(146)	3 451
Résultat net	2 644	85	-				

(1) Le chiffre d'affaires externe du Groupe du secteur Automobile hors AVTOVAZ comporte en 2018 le chiffre d'affaires réalisé par ce secteur avec le groupe AVTOVAZ (311 millions d'euros pour l'année 2018). Ce dernier apparaît en conséquence dans les opérations intersecteurs du secteur AVTOVAZ.

(2) Les données 2018 sont établies en application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients ». Les changements liés à l'application des ces nouvelles normes sont présentés en note 2-A.

(3) Les informations sur les dotations aux amortissements sont données dans le tableau des flux de trésorerie consolidés par secteur opérationnel.

(4) Le dividende reçu du Financement des ventes est comptabilisé dans le résultat financier de l'Automobile et est éliminé dans les opérations intersecteurs.

(En millions d'euros)		Automobile hors AVTOVAZ ⁽¹⁾	AVTOVAZ ⁽¹⁾	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2017 ⁽²⁾								
Chiffre d'affaires externe au Groupe		53 530	2 727	-	56 257	2 513	-	58 770
Chiffre d'affaires intersecteurs		(379)	765	(765)	(379)	532	(153)	-
Chiffre d'affaires du secteur		53 151	3 492	(765)	55 878	3 045	(153)	58 770
Marge opérationnelle ⁽³⁾		2 630	57	(2)	2 685	1 050	119	3 854
Résultat d'exploitation		2 617	23	(2)	2 638	1 049	119	3 806
Résultat financier		(279)	(112)	-	(391)	-	-	(391)
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises		2 808	(24)	-	2 784	15	-	2 799
Résultat avant impôts		5 146	(113)	(2)	5 031	1 064	119	6 214
Impôts courants et différés		(543)	(2)	-	(545)	(325)	(36)	(906)
Résultat net		4 603	(115)	(2)	4 486	739	83	5 308

(1) Le chiffre d'affaires externe du Groupe du secteur Automobile hors AVTOVAZ comporte en 2017 le chiffre d'affaires réalisé par ce secteur avec le groupe AVTOVAZ (276 millions d'euros pour l'année 2017). Ce dernier apparaît en conséquence dans les opérations intersecteurs du secteur AVTOVAZ.

(2) Les données 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).

(3) Les informations sur les dotations aux amortissements sont données dans le tableau des flux de trésorerie consolidés par secteur opérationnel.

A2 - SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE PAR SECTEUR OPERATIONNEL

(En millions d'euros)		Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
31 Décembre 2018 ⁽¹⁾								
ACTIFS								
ACTIFS NON COURANTS								
Immobilisations incorporelles et corporelles, et goodwill	18 448	1 422	-	-	19 870	347	-	20 217
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	21 314	11	-	-	21 325	114	-	21 439
Actifs financiers non courants – titres de sociétés	6 907	-	(855)	(855)	6 052	2	(5 201)	853
Actifs financiers non courants – autres valeurs mobilières, prêts et dérivés sur opérations de financement de l'Automobile	75	-	-	-	75	-	-	75
Impôts différés actifs et autres actifs non courants	1 738	342	(107)	(107)	1 973	464	-	2 437
Total actifs non courants	48 482	1 775	(962)	(962)	49 295	927	(5 201)	45 021
ACTIFS COURANTS								
Stocks	5 515	321	-	-	5 836	43	-	5 879
Créances sur la clientèle	1 295	205	(80)	(80)	1 420	42 854	(808)	43 466
Actifs financiers courants	1 415	-	(6)	(6)	1 409	1 369	(815)	1 963
Créances d'impôts courants et autres actifs courants	2 764	157	(4)	(4)	2 917	5 028	(4 055)	3 890
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 691	89	(3)	(3)	11 777	3 094	(94)	14 777
Total actifs courants	22 680	772	(93)	(93)	23 359	52 388	(5 772)	69 975
TOTAL ACTIFS	71 162	2 547	(1 055)	(1 055)	72 654	53 315	(10 973)	114 996
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS								
CAPITAUX PROPRES	36 061	908	(859)	(859)	36 110	5 249	(5 214)	36 145
PASSIFS NON COURANTS	2 529	27	-	-	2 556	578	-	3 134
Provisions – part à plus d'un an	5 508	688	-	-	6 196	13	-	6 209
Passifs financiers non courants	1 070	34	(106)	(106)	998	709	-	1 707
Impôts différés passifs et autres passifs non courants	9 107	749	(106)	(106)	9 750	1 300	-	11 050
Total passifs non courants								
PASSIFS COURANTS	1 046	44	-	-	1 090	31	-	1 121
Provisions – part à moins d'un an	3 258	94	(9)	(9)	3 343	-	(880)	2 463
Passifs financiers courants	9 279	495	(78)	(78)	9 696	45 311	(1 007)	54 000
Fournisseurs et dettes de Financement des ventes	12 411	257	(3)	(3)	12 665	1 424	(3 872)	10 217
Dettes d'impôts courants et autres passifs courants	25 994	890	(90)	(90)	26 794	46 766	(5 759)	67 801
Total passifs courants	71 162	2 547	(1 055)	(1 055)	72 654	53 315	(10 973)	114 996
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS								

(1) Les effets de l'application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » à compter du 1^{er} janvier 2018 sont présentés dans la note 2-A.

(En millions d'euros)		Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersectoriels	TOTAL CONSOLIDE
31 décembre 2017 ⁽¹⁾								
ACTIFS								
ACTIFS NON COURANTS								
Immobilisations incorporelles et corporelles, et goodwill								
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises		16 818	1 616	-	18 434	388	-	18 822
Actifs financiers non courants – titres de sociétés		19 694	15	-	19 709	102	-	19 811
Actifs financiers non courants – autres valeurs mobilières, prêts et dérivés sur opérations de financement de l'Automobile		6 241	-	(303)	5 938	2	(4 634)	1 306
Impôts différés actifs et autres actifs non courants		139	-	(50)	89	-	-	89
Total actifs non courants		1 709	477	(146)	2 040	411	(89)	2 362
ACTIFS COURANTS		44 601	2 108	(499)	46 210	903	(4 723)	42 390
Stocks								
Créances sur la clientèle		5 939	344	-	6 283	45	-	6 328
Actifs financiers courants		2 238	214	(435)	2 017	39 972	(902)	41 087
Créances d'impôts courants et autres actifs courants		1 181	-	(38)	1 143	1 610	(821)	1 932
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 853	139	(6)	2 986	4 761	(3 642)	4 105
Total actifs courants		11 718	130	(3)	11 845	2 354	(142)	14 057
TOTAL ACTIFS		23 929	827	(482)	24 274	48 742	(5 507)	67 509
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		68 530	2 935	(981)	70 484	49 645	(10 230)	109 899
CAPITAUX PROPRES								
PASSIFS NON COURANTS		33 684	(99)	(138)	33 447	4 672	(4 440)	33 679
Provisions – part à plus d'un an								
Passifs financiers non courants		2 549	18	-	2 567	531	-	3 098
Impôts différés passifs et autres passifs non courants		4 111	1 211	(215)	5 107	13	-	5 120
Total passifs non courants		1 147	83	(146)	1 084	675	-	1 759
PASSIFS COURANTS		7 807	1 312	(361)	8 758	1 219	-	9 977
Provisions – part à moins d'un an								
Passifs financiers courants		868	87	-	955	11	-	966
Fournisseurs et dettes de Financement des ventes		4 270	532	(41)	4 761	-	(969)	3 792
Dettes d'impôts courants et autres passifs courants		9 595	824	(400)	10 019	42 248	(968)	51 299
Total passifs courants		12 306	279	(41)	12 544	1 495	(3 853)	10 186
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		27 039	1 722	(482)	28 279	43 754	(5 790)	66 243
		68 530	2 935	(981)	70 484	49 645	(10 230)	109 899

(1) Les données au 31 décembre 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).

A3 – FLUX DE TRESORERIE PAR SECTEUR OPERATIONNEL

(En millions d'euros)		Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2018		2 644	85	-	2 729	868	(146)	3 451
Résultat net								
Annulation des dividendes reçus des participations cotées non consolidées		(44)	-	-	(44)	-	-	(44)
Annulation des produits et charges sans incidence sur la trésorerie								
Dotations nettes aux amortissements et aux pertes de valeur		3 066	109	-	3 175	70	-	3 245
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises		(1 527)	3	-	(1 524)	(16)	-	(1 540)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		825	90	(1)	914	503	(21)	1 396
avant intérêts et impôts		2	-	-	2	-	-	2
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées								
avant intérêts et impôts		4 966	287	(1)	5 252	1 425	(167)	6 510
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts ⁽¹⁾								
		828	-	-	828	-	-	828
Dividendes reçus des sociétés cotées ⁽²⁾								
Diminution (augmentation) des créances de Financement des ventes		-	-	-	-	(3 586)	(170)	(3 756)
Variation nette des actifs financiers et des dettes du Financement des ventes		-	-	-	-	3 593	-	3 593
Variation des actifs immobilisés donnés en location		(509)	-	-	(509)	(10)	-	(519)
		781	16	6	803	(331)	79	551
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts								
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		6 066	303	5	6 374	1 091	(258)	7 207
AVANT INTERETS ET IMPOTS								
Intérêts reçus		71	5	(2)	74	-	(7)	67
Intérêts payés		(263)	(95)	2	(356)	-	24	(332)
Impôts courants (payés) / reçus		(388)	(14)	-	(402)	(255)	-	(657)
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		5 486	199	5	5 690	836	(241)	6 285

(1) La capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts est présentée hors dividendes reçus des sociétés cotées.

(2) Correspond aux dividendes Daimler (44 millions d'euros) et Nissan (784 millions d'euros).

<i>(En millions d'euros)</i>		Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2018								
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		5 486	199	5	5 690	836	(241)	6 285
Investissements incorporels		(1 735)	(32)	-	(1 767)	(4)	-	(1 771)
Investissements corporels		(2 557)	(83)	19	(2 621)	(15)	-	(2 636)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels		126	31	(24)	133	-	(2)	131
Acquisitions et cessions de participations avec prise ou perte de contrôle, nettes de la trésorerie acquise		(15)	(2)	-	(17)	(12)	-	(29)
Acquisitions et cessions d'autres participations, et autres		(159)	-	-	(159)	(48)	-	(207)
Diminution (augmentation) des autres valeurs mobilières et des prêts de l'Automobile		(156)	-	6	(150)	-	-	(150)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS		(4 496)	(86)	1	(4 581)	(79)	(2)	(4 662)
Flux de trésorerie avec les actionnaires		(1 149)	-	-	(1 149)	(153)	151	(1 151)
Variation nette des passifs financiers de l'Automobile		233	(139)	(7)	87	-	111	198
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		(916)	(139)	(7)	(1 062)	(153)	262	(953)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		74	(26)	(1)	47	604	19	670

<i>(En millions d'euros)</i>		Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2018								
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture		11 718	130	(3)	11 845	2 354	(142)	14 057
Augmentation (diminution) de la trésorerie		74	(26)	(1)	47	604	19	670
Effets des variations de change et autres sur la trésorerie		(101)	(15)	1	(115)	136	29	50
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture		11 691	89	(3)	11 777	3 094	(94)	14 777

(En millions d'euros)		Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2017 ⁽¹⁾		4 603	(115)	(2)	4 486	739	83	5 308
Résultat net								
Annulation des dividendes reçus des participations cotées non consolidées		(51)	-	-	(51)	-	-	(51)
Annulation des produits et charges sans incidence sur la trésorerie								
Dotations nettes aux amortissements et aux pertes de valeur		2 852	109	-	2 961	85	-	3 046
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises		(2 808)	24	-	(2 784)	(15)	-	(2 799)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		499	139	-	638	372	22	1 032
avant intérêts et impôts		3	-	-	3	-	-	3
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées		5 098	157	(2)	5 253	1 181	105	6 539
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts ⁽²⁾								
		761	-	-	761	-	-	761
Dividendes reçus des sociétés cotées ⁽³⁾								
Diminution (augmentation) des créances de Financement des ventes		-	-	-	-	(5 568)	63	(5 505)
Variation nette des actifs financiers et des dettes du Financement des ventes		-	-	-	-	5 871	(133)	5 738
Variation des actifs immobilisés donnés en location		(529)	-	-	(529)	(93)	-	(622)
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts		447	98	5	550	(613)	(49)	(112)
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		5 777	255	3	6 035	778	(14)	6 799
AVANT INTERETS ET IMPOTS								
Intérêts reçus		68	17	(4)	81	1	(12)	70
Intérêts payés		(352)	(128)	4	(476)	-	25	(451)
Impôts courants (payés) / reçus		(487)	(6)	-	(493)	(220)	(3)	(716)
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		5 006	138	3	5 147	559	(4)	5 702

(1) Les données de l'année 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).

(2) La capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts est présentée hors dividendes reçus des sociétés cotées.

(3) Correspond aux dividendes Daimler (51 millions d'euros) et Nissan (710 millions d'euros).

<i>(En millions d'euros)</i>		Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2017								
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		5 006	138	3	5 147	559	(4)	5 702
Investissements incorporels		(1 285)	(24)	-	(1 309)	(2)	-	(1 311)
Investissements corporels		(2 221)	(81)	17	(2 285)	(5)	-	(2 290)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels		144	29	(20)	153	-	-	153
Acquisitions et cessions de participations avec prise ou perte de contrôle, nettes de la trésorerie acquise		(16)	-	-	(16)	(15)	-	(31)
Acquisitions et cessions d'autres participations, et autres		(37)	1	-	(36)	-	-	(36)
Diminution (augmentation) des autres valeurs mobilières et des prêts de l'Automobile		(228)	-	-	(228)	-	111	(117)
FLUX DE TRESORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		(3 643)	(75)	(3)	(3 721)	(22)	111	(3 632)
Flux de trésorerie avec les actionnaires		(1 267)	-	-	(1 267)	(49)	-	(1 316)
Variation nette des passifs financiers de l'Automobile		(54)	(194)	(3)	(251)	-	(140)	(391)
FLUX DE TRESORERIE LIÉS AU FINANCEMENT		(1 321)	(194)	(3)	(1 518)	(49)	(140)	(1 707)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		42	(131)	(3)	(92)	488	(33)	363

<i>(En millions d'euros)</i>		Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2017								
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture		11 820	277	-	12 097	1 894	(138)	13 853
Augmentation (diminution) de la trésorerie		42	(131)	(3)	(92)	488	(33)	363
Effets des variations de change et autres sur la trésorerie		(144)	(16)	-	(160)	(28)	29	(159)
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture		11 718	130	(3)	11 845	2 354	(142)	14 057

A4 – AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX SECTEURS AUTOMOBILES : POSITION NETTE DE LIQUIDITE OU ENDETTEMENT FINANCIER NET ET *FREE CASH FLOW* OPERATIONNEL

La position nette de liquidité ou l'endettement financier net et le *free cash flow* opérationnel ne sont présentés que pour les secteurs automobiles car ces indicateurs ne sont pas appropriés pour le pilotage de l'activité de Financement des ventes.

Le Groupe inclut dans la position nette de liquidité ou l'endettement financier net, l'ensemble des dettes et engagements financiers, hors exploitation, porteurs d'intérêts, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des autres actifs financiers, hors exploitation, tels que les valeurs mobilières ou les prêts du secteur.

Position nette de liquidité ou endettement financier net

(En millions d'euros)	31 Décembre 2018			
	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ ⁽¹⁾	Opérations intra Automobile	Total Automobile
Passifs financiers non courants	(5 508)	(688)	-	(6 196)
Passifs financiers courants	(3 258)	(94)	9	(3 343)
Actifs financiers non courants – autres valeurs mobilières, prêts et dérivés sur opérations de financement	55	-	-	55
Actifs financiers courants	1 415	-	(6)	1 409
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 691	89	(3)	11 777
Position nette de liquidité (endettement financier net) du secteur de l'Automobile	4 395	(693)	-	3 702

(1) La diminution de l'endettement financier net du secteur AVTOVAZ résulte principalement des effets de la capitalisation d'une dette envers Russian Technologies pour 30,7 milliards de roubles, de prêts de Renault vis-à-vis d'AVTOVAZ pour 6 milliards de roubles et des passifs financiers long terme d'Alliance Rostec Auto b.v. pour 11,5 milliards de roubles (soit un total de 694 millions d'euros au cours du 31 décembre 2017) ainsi convertis en titres.

(En millions d'euros)	31 Décembre 2017 ⁽¹⁾			
	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	Total Automobile
Passifs financiers non courants	(4 111)	(1 211)	215	(5 107)
Passifs financiers courants	(4 270)	(532)	41	(4 761)
Actifs financiers non courants – autres valeurs mobilières, prêts et dérivés sur opérations de financement	139	-	(50)	89
Actifs financiers courants	1 181	-	(38)	1 143
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 718	130	(3)	11 845
Prêts capitalisables Renault s.a.s. à AVTOVAZ	(87)	-	87	-
Position nette de liquidité (endettement financier net) du Secteur de l'Automobile	4 570	(1 613)	252	3 209

(1) Les données au 31 décembre 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).

Free cash flow opérationnel

(En millions d'euros)	Année 2018			
	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	Total Automobile
Capacité d'autofinancement (hors dividendes reçus des sociétés cotées) avant intérêts et impôts	4 966	287	(1)	5 252
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	781	16	6	803
Intérêts reçus par l'Automobile	71	5	(2)	74
Intérêts payés par l'Automobile	(263)	(95)	2	(356)
Impôts courants (payés) / reçus	(388)	(14)	-	(402)
Investissements corporels et incorporels nets des cessions	(4 166)	(84)	(5)	(4 255)
Véhicules et batteries donnés en location	(509)	-	-	(509)
Free cash flow opérationnel des secteurs automobiles	492	115	-	607

(En millions d'euros)	Année 2017			
	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	Total Automobile
Capacité d'autofinancement (hors dividendes reçus des sociétés cotées) avant intérêts et impôts	5 098	157	(2)	5 253
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	447	98	5	550
Intérêts reçus par l'Automobile	68	17	(4)	81
Intérêts payés par l'Automobile	(352)	(128)	4	(476)
Impôts courants (payés) / reçus	(487)	(6)	-	(493)
Investissements corporels et incorporels nets des cessions	(3 362)	(76)	(3)	(3 441)
Véhicules et batteries donnés en location	(529)	-	-	(529)
Free cash flow opérationnel des secteurs automobiles	883	62	-	945

B – Informations par Région

La présentation par Région correspond au découpage géographique en vigueur dans l'organisation du Groupe. Les Régions sont définies en section 1.3.1.3 du Document de référence.

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté par zone d'implantation de la clientèle.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont présentées par région d'implantation des filiales et des activités conjointes.

<i>(En millions d'euros)</i>	Europe ⁽¹⁾	Amériques ⁽²⁾	Asie-Pacifique ⁽²⁾	Afrique - Moyen- Orient- Inde	Eurasie	Total consolidé
2018						
Chiffre d'affaires	36 704	4 684	4 566	3 903	7 562	57 419
<i>Dont AVTOVAZ</i>	39	2	-	18	3 292	3 351
Immobilisations corporelles et incorporelles	14 800	821	519	661	3 416	20 217
<i>Dont AVTOVAZ</i>	-	-	-	-	1 422	1 422
2017						
Chiffre d'affaires	36 249	5 114	5 297	4 512	7 598	58 770
<i>Dont AVTOVAZ</i>	44	5	-	2	2 951	3 002
Immobilisations corporelles et incorporelles	12 956	1 073	522	706	3 565	18 822
<i>Dont AVTOVAZ</i>	-	-	-	-	1 533	1 533

<i>(1) Dont France :</i>		
<i>(En millions d'euros)</i>	2018	2017
<i>Chiffre d'affaires</i>	13 533	12 670
<i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	11 735	10 325

(2) La région Asie-Pacifique comprend les ventes à Nissan de véhicules fabriqués en Corée qui sont à destination des Etats-Unis. Elles étaient précédemment classées dans la Région Amériques. Les chiffres de l'année 2017 ont été retraités pour 1 659 millions d'euros.

4.2.6.2 Règles, méthodes et périmètre

NOTE 1 – APPROBATION DES COMPTES

Les comptes consolidés du Groupe Renault de l'année 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 13 février 2019 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application de la réglementation européenne, les comptes consolidés du Groupe Renault de l'exercice 2018 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2018 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

A – ÉVOLUTIONS DES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Groupe Renault applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1 ^{er} janvier 2018	
Amendements IFRS 2	Classements et évaluation des paiements sur base d'action
IFRS 9	Instruments Financiers
IFRS 15 et amendements subséquents	Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients
IFRIC 22	Paiements d'avance sur transactions en devise
Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2014 – 2016	Diverses dispositions concernant IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

Les changements liés à l'application des normes IFRS 9 et 15 sont présentés ci-après.

Les autres normes et amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 sont sans effet significatif sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouveaux textes ci-après parus au Journal Officiel de l'Union Européenne et dont l'application sera obligatoire au 1^{er} janvier 2019 ou ultérieurement.

Nouveaux textes publiés au journal officiel de l'Union Européenne non appliqués par anticipation par le Groupe	
IFRS 16	Contrats de location
IFRIC 23	Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat

Le 9 novembre 2017, l'Union Européenne a publié au Journal Officiel la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui remplacera la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer la distinction précédemment faite entre les contrats de location simple et les contrats de location financement côté preneur. Selon IFRS 16, un preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une dette financière représentative de l'obligation locative. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti et l'obligation locative, évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de location, est désactualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou au taux d'emprunt marginal sinon.

Le Groupe a procédé au recensement de ses contrats de location entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 et a estimé les impacts de son application conformément aux principes de la norme. Les contrats de locations immobilières représentent les principaux engagements du Groupe et constitueront l'essentiel des contrats retraités. Le Groupe n'attend pas d'effet significatif sur le résultat opérationnel suite à l'application de la norme. A la date de transition, une dette financière additionnelle au titre des contrats de location opérationnelle sera comptabilisée pour un montant dont l'estimation est actuellement supérieure au montant des engagements de location opérationnelle (voir Note 28-A1) et inférieure à 800 millions d'euros. Les flux financiers présentés dans le tableau des flux de trésorerie seront modifiés conformément aux préconisations de la norme : les charges de loyer précédemment reconnues en flux d'exploitation seront annulées, les flux relatifs aux intérêts financiers seront présentés en flux d'exploitation et le remboursement des dettes locatives sera présenté en flux de financement.

Le Groupe appliquera la norme au 1^{er} janvier 2019 et envisage de l'appliquer selon la méthode dite rétrospective simplifiée.

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur les montants comptabilisés lié à la mise en œuvre d'IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » à compter du 1^{er} janvier 2019.

A1 – Changements dans les états financiers issus de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments Financiers »

Le 29 novembre 2016, l'Union Européenne a publié au Journal Officiel de l'Union Européenne la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » appliquée dans les comptes consolidés du Groupe Renault à compter du 1^{er} janvier 2018. Les exigences de la norme IFRS 9 ont introduit de multiples changements en comparaison des principes édictés par la norme IAS 39 « Instruments Financiers – Comptabilisation et Evaluation », principalement dans le secteur Financement des ventes. Les évolutions majeures dans les principes comptables du Groupe sont présentées ci-après.

A1.1 – Classification des actifs financiers

La norme IFRS 9 contient trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale : le coût amorti, la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et la juste valeur par le biais du résultat net.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments. Les prêts, créances et autres instruments de dette considérés comme « basiques » au sens de la norme (*flux contractuels correspondant uniquement à des remboursements du principal et aux versements des intérêts*) sont ainsi mesurés au coût amorti s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels et de céder l'actif tandis que les instruments de dette qui ne répondent pas à cette définition ou à ces modalités de gestion sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat ou, sur option irrévocable, à la juste valeur par autres éléments du résultat global.

Les anciennes catégories de la norme IAS 39 (prêts et créances, actifs financiers à la juste valeur par résultat, placements détenus jusqu'à leur échéance et actifs financiers disponibles à la vente) ne sont plus en vigueur dans la dénomination des actifs financiers. Le Groupe a élaboré un nouveau classement comptable de ces actifs financiers conformément aux nouvelles catégories d'IFRS 9 afin de remplacer les anciennes catégories de la norme IAS 39.

L'application de ces nouvelles dispositions a conduit le Groupe à opter de manière irrévocable pour la présentation en juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global des variations sur les titres Daimler acquis dans le cadre du partenariat stratégique avec ce constructeur. Ces titres étaient précédemment comptabilisés en actifs disponibles à la vente. Par ailleurs, les titres d'OPCVM et de fonds communs de placements sont désormais évalués à la juste valeur par le résultat.

Concernant les titres de participation de sociétés contrôlées non consolidées car non significatives, ils continueront à être présentés en autres actifs courants. Il s'agit de participations non significatives sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif.

En revanche, les participations dans des entités non significatives sur lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable, précédemment comptabilisées en Actifs disponibles à la vente, seront désormais présentées comme le prévoient les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » qui leur seraient appliquées si elles avaient été consolidées.

A1.2 – Comptabilisation des passifs financiers

La norme IFRS 9 n'introduit pas de changement dans la classification et l'évaluation des passifs financiers.

A l'occasion des travaux relatifs à l'application d'IFRS 9, le Groupe a revu les modalités de comptabilisation des titres participatifs détenus par Renault SA et a décidé d'opérer un changement de méthode comptable volontaire qui est présenté en note 2-A3.

A1.3 – Dépréciation des actifs financiers

La norme IFRS 9 a remplacé le modèle de dépréciation des actifs financiers d'IAS 39 basé sur les pertes de crédit avérées par un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. Le champ d'application du nouveau modèle de provisionnement inclut les actifs évalués au coût amorti ou à la juste valeur par autres éléments du résultat global mais exclut les instruments de capitaux propres (titres de participation notamment).

Concernant les créances d'exploitation du secteur Automobile, s'agissant de créances à court terme sans composante de financement significative, le Groupe a déployé une approche simplifiée basée sur une appréciation prospective du risque de crédit à l'initiation de la créance et sur son aggravation au cours du temps. Ce nouveau modèle de dépréciation conduit à constater un complément de dépréciation des créances saines, pour des montants toutefois non significatifs.

Dans le secteur Financement des ventes, des analyses approfondies ont été menées afin de définir une nouvelle méthodologie de provisionnement. Ainsi les instruments financiers entrant dans le champ de la norme se voient-ils affectés d'une dépréciation pour pertes attendues :

- Dès sa comptabilisation initiale, l'instrument est affecté d'une perte de valeur représentant les pertes attendues à 12 mois.
- En cas de détérioration significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, l'instrument est affecté d'une perte de valeur représentant les pertes de crédit attendues sur sa durée de vie.

La date de comptabilisation initiale est la date de signature de l'engagement irrévocable de financement, s'agissant de titres, leur date d'acquisition.

La définition du risque de défaillance selon IAS 39 n'est pas remise en cause par IFRS 9. Les définitions de douteux et de compromis seront donc maintenues pour la mesure des pertes avérées. Il est par ailleurs important de noter qu'il existe au niveau du secteur Financement des ventes une concordance forte entre la notion de douteux comptable et de défaut bâlois.

Afin d'avoir une cohérence entre son dispositif prudentiel de gestion des risques et son dispositif comptable d'évaluation des provisions, le secteur Financement des ventes a mis en place une approche avancée basée sur les modèles de risque de crédit bâlois pour les crédits, les créances de location financière, les engagements de financements irrévocables et garanties financières accordés à la clientèle et au réseau dans les principaux pays où il est implanté (Allemagne, Brésil, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni pour les activités de financement de la clientèle et du réseau, Corée pour l'activité clientèle uniquement). Ces actifs représentent plus de 85% des actifs financiers dans le périmètre d'IFRS 9. Pour les autres actifs, une approche standard basée sur une méthodologie simplifiée est appliquée s'agissant de portefeuilles non significatifs. Le calcul de la dépréciation pour pertes attendues dans le secteur Financement des ventes inclut également des données prospectives de type macroéconomique (forward looking) afin de tenir compte de l'évolution des indicateurs et éléments sectoriels.

L'application de cette nouvelle méthodologie de dépréciation a conduit à un ajustement des capitaux propres d'ouverture du Groupe de (96) millions d'euros net d'impôts différés.

A1.4 – Comptabilité de couverture

Le Groupe applique les dispositions de la norme IFRS 9 sur l'ensemble de ses opérations de micro-couverture (couvertures de matières premières, devises et taux). Les effets des évolutions liées à la norme portent principalement sur la documentation de l'efficacité des opérations de couverture et n'ont pas d'impact dans les états financiers.

En attente de l'évolution du référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer les dispositions de la norme IAS 39 pour la documentation des opérations de macro-couverture.

Concernant la couverture d'investissement net mise en place par le Groupe sur les titres Nissan mis en équivalence dans les comptes consolidés, la norme IFRS 9 n'introduit de changement ni dans la documentation de l'efficacité de cette couverture ni dans la comptabilisation de ses effets.

A1.5 – Changements dans les états financiers issus de la première application d'IFRS 9

Les changements résultant de l'adoption d'IFRS 9 ont été appliqués de manière rétrospective simplifiée dans les comptes de 2018, avec l'application des mesures de simplification décrites ci-après :

- les comptes consolidés de l'exercice 2017 présentés en période comparative n'ont pas fait l'objet de retraitements au titre de l'application de la norme IFRS 9 et sont donc identiques aux états financiers publiés en 2017 selon les principes comptables en vigueur au titre de la norme IAS 39 « Instruments Financiers – Comptabilisation et Evaluation » ;
- les différences de valeur comptable sur les actifs financiers à la date de première application de la norme IFRS 9 ont été enregistrées dans les capitaux propres en réserves ou autres éléments du résultat global au 1^{er} janvier 2018.

Le tableau ci-dessous présente les effets nets d'impôts de l'application des dispositions d'IFRS 9 sur les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2018 pour le périmètre des sociétés consolidées par intégration globale :

(En millions d'euros)	Réserves	Réévaluation des instruments financiers	Impact de la transition à IFRS 9 - Total
Capitaux propres part des actionnaires de la société mère			
Dépréciations au titre de pertes de crédit attendues sur les créances de l'Automobile	(5)		(5)
Nouvelle méthodologie de dépréciation des créances de Financement des ventes	(116)		(116)
Dépréciations au titre du risque de pertes attendues sur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	1	-
Reclassements	26	(26)	-
Impôt	23	4	27
Effet sur le bilan d'ouverture 1^{er} janvier 2018	(73)	(21)	(94)
Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle			
Dépréciation au titre de pertes de crédit attendues sous IFRS 9			(3)
Impôt			1
Effet sur le bilan d'ouverture 1^{er} janvier 2018			(2)

Le tableau suivant présente le passage au 1^{er} janvier 2018 des catégories d'actifs financiers selon IAS 39 (telles qu'elles sont présentées en note 24-A de l'annexe aux comptes consolidés 2017) aux nouvelles catégories selon IFRS 9 :

	Catégories selon IAS 39						Valorisations en application d'IAS 39
	Prêts et créances (coût amorti)	Juste valeur par résultat	Actifs Disponibles à la vente	Détenus à des fins de transaction	Selon la norme de référence : IFRS 10 ou 11, ou IAS 28	Juste-Valeur - Instruments de couverture	
(En millions d'euros)							
Montants totaux par catégories IAS 39 valorisés en application d'IAS 39	57 065	15	2 578	4 102	141	109	64 010
Classification en application d'IFRS 9	Valorisations en application d' IFRS 9						Valorisations en application d'IAS 39
Créances de Financement des ventes	39 212						39 334
Créances clients de l'Automobile	1 748						1 753
Autres créances	5 292						5 292
Prêts	512						512
Trésorerie	7 417						7 417
Equivalents de trésorerie	2 757						2 757
Instruments de dettes au coût amorti	56 938						57 065
Titres de sociétés non contrôlées - sociétés ni sous influence notable ni sous contrôle conjoint			1 165				1 165
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par Autres Eléments du résultat Global non recyclables			1 165				1 165
Valeurs mobilières et Titres de créances négociables			951				951
Equivalent de trésorerie			130				130
Instruments de dettes à la juste valeur par Autres Eléments du Résultat Global recyclables			1 081				1 081
Titres de sociétés non contrôlées - sociétés ni sous influence notable ni sous contrôle conjoint ⁽¹⁾			100				100
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par Résultat			100				100
Autres créances		15					15
Dérivés sur opérations initiées à des fins d'exploitation de l'Automobile						10	10
Valeurs mobilières et Titres de créances négociables			232				232
Dérivés actifs sur opérations de financement de l'Automobile et du Financement des ventes				349			349
Dérivés sur opérations de financement de l'Automobile et du Financement des ventes						99	99
Equivalents de trésorerie				3 753			3 753
Instruments de dettes à la juste valeur par Résultat		15	232	4 102		109	4 458
Titres de sociétés non contrôlées – sociétés sous influence notable ou contrôle conjoint ⁽²⁾					41		41
Titres de sociétés contrôlées non consolidées ⁽³⁾					100		100
Instruments de capitaux propres évalués selon leur norme de référence : IFRS 10 ou 11, ou IAS 28					141		141
TOTAUX par catégories IAS 39	56 938	15	2 578	4 102	141	109	64 010
Total général IFRS 9	63 883						

(1) Le Groupe a opté, conformément au paragraphe 5.7.5 de la norme IFRS 9, pour la comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global des variations de juste valeur des titres Daimler. Ce choix implique que les plus ou moins-values sur ces titres ne seront jamais reconnues dans le résultat net. Seuls les dividendes reçus continueront de figurer dans le résultat financier (note 2-A1.1).

(2) Les titres des sociétés sous influence notable ou contrôle conjoint sont évalués selon la norme de référence, à savoir IFRS 11 ou IAS 28 (note 2-A1.1).

(3) Les titres des sociétés contrôlées non consolidées sont évalués selon la norme de référence, à savoir IFRS 10 et sont classés en autres actifs courants (note 2-A1.1).

A2 – Changements dans les états financiers issus de la première application d'IFRS 15

Le 29 octobre 2016, l'Union Européenne a publié au Journal Officiel la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients ». Cette norme remplace les normes IAS 11 et IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC associées. Cette norme propose une nouvelle approche de reconnaissance du chiffre d'affaires décrite en cinq étapes.

Le Groupe a revu ses contrats de vente et conclu qu'il n'y avait pas lieu de modifier le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires. Les contrats de service par lesquels le Groupe vend des prestations complémentaires de type entretien ou extension de garantie donnent lieu à la reconnaissance d'un chiffre d'affaires étalé sur la durée de la prestation fournie.

Le Groupe fait une distinction entre les garanties de type assurance et les garanties de type service, les premières donnant lieu à constitution d'une provision tandis que les secondes se traduisent comptablement par un chiffre d'affaires étalé sur la durée de l'extension de garantie. Ces principes conformes à la norme IFRS 15 n'ont pas donné lieu à modification dans le cadre de la transition.

Les programmes d'incitation à la vente dépendant des volumes ou du prix des produits vendus sont déduits du chiffre d'affaires lors de l'enregistrement des ventes correspondantes. Leur provisionnement fait l'objet d'estimations selon le montant le plus probable. La transition à la norme IFRS 15 n'a pas conduit le Groupe à modifier ses pratiques.

Le traitement des remises octroyées sous forme de réduction des intérêts financiers dans le cadre de la vente d'un véhicule associé à un financement a été modifié de façon à constater en toute circonstance l'effet de cette réduction en résultat au moment de la vente du véhicule et non de façon étalée sur la durée du financement. L'impact de ce changement est comptabilisé en capitaux propres à l'ouverture pour un montant de (238) millions d'euros net d'impôts différés.

Le Groupe n'a pas identifié à la date de transition de composante de financement significative mais retient le principe de la comptabilisation de ces effets dans les états financiers dès lors qu'ils deviendraient significatifs.

Enfin, le Groupe présente en note 4 le montant du chiffre d'affaires réalisé auprès des partenaires. Les partenaires sont principalement des constructeurs automobiles. Les ventes à partenaires incluent des ventes de pièces, organes, véhicules destinés à être commercialisés sous leurs propres marques et autres prestations de type développements d'ingénierie.

Le Groupe applique IFRS 15 à compter du 1^{er} janvier 2018 selon la méthode dite rétrospective simplifiée : les états financiers 2018 sont arrêtés en appliquant les principes d'IFRS 15 tandis que les états comparatifs 2017 sont maintenus selon l'ancien référentiel. Les effets des modifications sont constatés en capitaux propres à la date d'ouverture de l'exercice 2018.

Le tableau ci-dessous présente les effets nets d'impôts de l'application des dispositions d'IFRS 15 ainsi que des clarifications publiées par l'IASB en avril 2016 sur les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2018 pour le périmètre des sociétés consolidées par intégration globale :

En millions d'euros	Capitaux propres part des actionnaires de la société mère - Réserves	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle
Impact de la transition à IFRS 15		
Arrêt de l'étalement des remises sous forme de réduction des intérêts financiers	(308)	(12)
Impôt	79	3
Effet sur le bilan d'ouverture 1^{er} janvier 2018	(229)	(9)

Par ailleurs, le Groupe a modifié la présentation des remises sous forme de réduction des intérêts financiers dans l'information par secteur. Ces charges étaient précédemment déduites du chiffre d'affaires du secteur Financement des ventes tandis qu'elles sont désormais déduites du chiffre d'affaires du secteur Automobile. Conformément aux dispositions d'IFRS 15, le Groupe présente ci-dessous le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle du Groupe en 2018 selon les dispositions antérieures des normes IAS 18 et IAS 11.

(En millions d'euros)	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Opérations intra Automobile	TOTAL AUTOMOBILE	Financement des ventes	Opérations intersecteurs	TOTAL CONSOLIDE
2018							
Ventes de biens	48 715	3 018	-	51 733	27	-	51 760
Prestations de services	3 011	22	-	3 033	2 626	-	5 659
Chiffre d'affaires externe au Groupe	51 726	3 040	-	54 766	2 653	-	57 419
Chiffre d'affaires intersecteurs	(459)	815	(815)	(459)	573	(114)	-
Chiffre d'affaires du secteur	51 267	3 855	(815)	54 307	3 226	(114)	57 419
Marge opérationnelle	2 202	204	-	2 406	1 204	114	3 724

A3 – Comptabilisation des titres participatifs détenus par Renault SA

Après réexamen des modalités de comptabilisation des titres participatifs détenus par Renault SA dans le contexte de l'application de la nouvelle norme IFRS 9, il a été décidé de procéder à un changement de méthode comptable volontaire. Si les textes applicables selon IAS 39 ont été repris sans changement dans le cadre du passage à la norme IFRS 9, cette dernière norme introduit cependant l'obligation d'extraire, pour les instruments évalués à la juste valeur par résultat, la part de variation liée au risque de crédit propre de l'émetteur et de comptabiliser celle-ci en capitaux propres. Compte tenu du caractère perpétuel et des caractéristiques des titres participatifs, il n'a pas été possible d'identifier de façon fiable et cohérente au sein de la juste valeur de ces titres cotés la simple composante de risque de crédit propre.

Les caractéristiques de rémunération de ces titres n'interdisent pas leur comptabilisation au coût amorti. En effet, la rémunération des titres participatifs intègre une indexation sur le chiffre d'affaires de Renault qui peut être analysée comme un dérivé ou non, suivant l'analyse faite de cette indexation comme une variable financière ou non, le choix entre ces deux alternatives étant un choix de méthode comptable. Lors de la première application du référentiel IFRS en 2005, le choix avait été fait de considérer l'indexation comme une donnée financière et les titres participatifs avaient été comptabilisés en juste valeur par résultat pour leur intégralité sans séparation du dérivé incorporé.

Il a été décidé d'opter à compter du 1^{er} janvier 2018 pour la deuxième méthode (*i.e.* le chiffre d'affaires est considéré comme une variable non financière) et de comptabiliser en conséquence les titres au coût amorti. Le coût amorti a été obtenu en actualisant les coupons d'intérêts prévisionnels des titres participatifs au taux d'intérêt effectif des emprunts. Il a été considéré que le taux de rémunération contractuel minimum des titres, à savoir 9%, était rétrospectivement la meilleure estimation du taux d'intérêt effectif à la date d'émission (1983 et 1984). L'indexation est désormais intégrée dans l'estimation du taux d'intérêt effectif avec une réestimation périodique du coût amorti selon B 5.4.6 d'IFRS 9 qui sera comptabilisée en résultat financier.

Ce changement volontaire de méthode comptable se justifie dans la mesure où nous ne pouvons pas déterminer la part de la variation de juste valeur correspondant au risque de crédit propre de l'émetteur, que nous n'avons identifié aucun autre émetteur de ce type d'instrument ayant retenu la comptabilisation à la juste valeur par le résultat et qu'il n'apparaît pas possible de rationaliser l'évolution de la valeur boursière de cet instrument avec l'évolution des sous-jacents. Il permettra une plus grande lisibilité du résultat financier et une meilleure comparabilité avec les autres émetteurs de ce type d'instrument.

S'agissant d'un changement de méthode volontaire, la période comparative 2017 est également modifiée ainsi que l'indicateur interne d'endettement financier net de l'Automobile (cf. 4.2.6.1.A4). La valeur comptable de ces instruments de dette comptabilisée au 31 décembre 2017 a été recalculée au 1^{er} janvier 2017 et devient dans l'état de la situation financière le coût amorti de l'instrument de dette. Les effets de ce changement sur les données 2017 sont présentés en note 2-A5 ci-après.

La valeur des titres participatifs au cours de bourse à la date de clôture est disponible en note 23-C.

A4 – Hyperinflation

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le Groupe se réfère à la liste publiée par l'*International Practices Task Force* (IPTF) du « Center for Audit Quality ». L'Argentine a été identifiée par l'IPTF dans son bulletin du 27 novembre 2018 comme un pays ayant un taux d'inflation cumulé sur trois ans supérieur à 100 %. Ce taux cumulé est devenu supérieur à 100% au 30 juin 2018 quel que soit l'indice de mesure retenu. Ce pays est donc considéré comme étant en hyperinflation pour l'établissement des comptes de l'exercice 2018.

Les comptes au 31 décembre 2018 des filiales argentines du Groupe ont fait l'objet d'une réévaluation par application d'indices d'augmentation des prix aux actifs et aux passifs non monétaires, aux flux du compte de résultat, du résultat global et du tableau de flux de trésorerie, de sorte que les états financiers sont exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture. Les comptes des filiales argentines sont ensuite convertis au cours de change de clôture.

Les gains ou pertes sur positions monétaires nettes résultant de l'indexation des actifs et passifs non monétaires au 1^{er} janvier 2018 sont inscrits en réserves consolidées pour 65 millions d'euros et en écart de conversion pour 14 millions d'euros. Ceux déterminés pour l'exercice 2018 sont classés dans les autres produits et charges financiers (charge financière de (41) millions d'euros). Les ajustements des flux de résultat n'ont pas d'effet sur le résultat net car ils sont compensés par un effet de signe inverse en autres produits et charges financiers (produit financier de 10 millions d'euros). Les ajustements des flux du tableau de flux de trésorerie (diminution nette du flux de trésorerie de (11) millions d'euros) sont compensés par un effet de signe inverse dans la ligne effets des variations de change et autres sur la trésorerie.

Les indices appliqués par le Groupe sont l'indice IPIM (« Índice de Precios Internos al por Mayor ») pour les opérations faites avant le 1^{er} janvier 2017 et l'indice IPC (« Índice de Precios al Consumidor Nacional ») à compter de cette date, conformément à la résolution 539/18 de la FACPCE (« Federacion Argentina de Consejos Profesionales de Ciencias Economicas »).

L'Argentine était le 9^{ième} marché du Groupe en volume à fin décembre 2018 (10^{ième} en 2017) avec un chiffre d'affaires à fin décembre 2018 de 1,23 milliards d'euros évalué après indexation et conversion au cours de clôture en application d'IAS 29 (1,31 milliards d'euros évalué en application d'un cours de change moyen et sans indexation). Une augmentation de capital de 205 millions d'US dollars dans notre principale filiale dans ce pays a été effectuée en juin 2018 pour limiter son exposition aux variations de change.

Un test de dépréciation des actifs immobilisés a été effectué au 31 décembre 2018 sur les actifs industriels au 1^{er} janvier 2018 et au 31 décembre 2018. Ce test n'a pas mis en évidence de dépréciation à comptabiliser au 1^{er} janvier 2018. En revanche les actifs industriels ont été totalement dépréciés au 31 décembre 2018 (voir note Note 11-B).

A5 – Comptes consolidés 2017 retraités

Le changement de méthode d'évaluation des titres participatifs de Renault SA en 2018, qui est d'application rétrospective (présenté ci-avant en note 2-A3), amènent à retraiter les comptes de 2017 publiés. Les principaux impacts sur les états financiers de synthèse et sur l'indicateur interne d'endettement financier net (ou position nette de liquidité) de l'Automobile sont détaillés dans les tableaux ci-après.

Retraitements du compte de résultat et du résultat global consolidés de l'année 2017

<i>(En millions d'euros)</i>	Année 2017 publiée	Changement d'évaluation du titre participatif Renault SA	Année 2017 retraitee
Chiffre d'affaires	58 770	-	58 770
Coûts des biens et services vendus	(46 477)	-	(46 477)
Frais de recherche et développement	(2 590)	-	(2 590)
Frais généraux et commerciaux	(5 849)	-	(5 849)
Marge opérationnelle	3 854	-	3 854
Automobile hors AVTOVAZ	2 630	-	2 630
AVTOVAZ	57	-	57
Opérations intra Automobile	(2)	-	(2)
Financement des ventes	1 050	-	1 050
Opérations intersecteurs	119	-	119
Autres produits et charges d'exploitation	(48)	-	(48)
Résultat d'exploitation	3 806	-	3 806
Automobile hors AVTOVAZ	2 617	-	2 617
AVTOVAZ	23	-	23
Opérations intra Automobile	(2)	-	(2)
Financement des ventes	1 049	-	1 049
Opérations intersecteurs	119	-	119
Résultat financier	(504)	113	(391)
Automobile hors AVTOVAZ	(392)	113	(279)
AVTOVAZ	(112)	-	(112)
Opérations intra Automobile	-	-	-
Financement des ventes	-	-	-
Opérations intersecteurs	-	-	-
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	2 799	-	2 799
Nissan	2 791	-	2 791
Autres entreprises associées et coentreprises	8	-	8
Résultat avant impôts	6 101	113	6 214
Automobile hors AVTOVAZ	5 033	113	5 146
AVTOVAZ	(113)	-	(113)
Opérations intra Automobile	(2)	-	(2)
Financement des ventes	1 064	-	1 064
Opérations intersecteurs	119	-	119
Impôts courants et différés	(891)	(15)	(906)
Automobile hors AVTOVAZ	(528)	(15)	(543)
AVTOVAZ	(2)	-	(2)
Opérations intra Automobile	-	-	-
Financement des ventes	(325)	-	(325)
Opérations intersecteurs	(36)	-	(36)
Résultat net	5 210	98	5 308
Résultat net – part des actionnaires de la société mère	5 114	98	5 212
Résultat net – part des participations ne donnant pas le contrôle	96	-	96
Résultat net de base par action (en euros)	18,87	0,36	19,23
Résultat net dilué par action (en euros)	18,68	0,36	19,04
Résultat global	3 682	98	3 780
Brut	4 614	113	4 727
Effet d'impôt	(932)	(15)	(947)
Résultat global – part des actionnaires de la société mère	3 575	98	3 673
Résultat global – part des participations ne donnant pas le contrôle	107	-	107

Retraitements de la situation financière consolidée et de la position nette de liquidité des secteurs Automobiles au 31 décembre 2017

ACTIFS (En millions d'euros)	31 décembre 2017 publié	Changement d'évaluation du titre participatif Renault SA ⁽¹⁾	31 décembre 2017 retraité
ACTIFS NON COURANTS	42 434	(44)	42 390
Impôts différés actifs	971	(44)	927
Autres actifs non courants	41 463	-	41 463
ACTIFS COURANTS	67 509	-	67 509
TOTAL ACTIFS	109 943	(44)	109 899
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (En millions d'euros)	31 décembre 2017 publié	Changement d'évaluation du titre participatif Renault SA ⁽¹⁾	31 décembre 2017 retraité
CAPITAUX PROPRES	33 442	237	33 679
Capitaux propres – part des actionnaires de la société mère	33 148	237	33 385
Capitaux propres – part des participations ne donnant pas le contrôle	294	-	294
PASSIFS NON COURANTS	10 258	(281)	9 977
Passifs financiers non courants	5 401	(281)	5 120
Autres passifs non courants	4 857	-	4 857
PASSIFS COURANTS	66 243	-	66 243
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	109 943	(44)	109 899
POSITION NETTE DE LIQUIDITE DES SECTEURS AUTOMOBILES	2 928	281	3 209

(1) Concerne le secteur Automobile hors AVTOVAZ.

Retraitements des flux de trésorerie consolidés de l'année 2017

(En millions d'euros)	Année 2017 publiée	Changement d'évaluation du titre participatif Renault SA ⁽¹⁾	Année 2017 retraitée
Résultat net	5 210	98	5 308
Annulation des dividendes reçus des participations cotées non consolidées	(51)	-	(51)
Annulation des produits et charges sans incidence sur la trésorerie	1 377	(98)	1 279
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées	3	-	3
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	6 539	-	6 539

(1) Concerne le secteur Automobile hors AVTOVAZ.

Retraitements de l'analyse de la charge d'impôt de l'année 2017 (note 8-B)

<i>(En millions d'euros)</i>	Année 2017 publié	Changement d'évaluation du titre participatif Renault SA ⁽¹⁾	Année 2017 retraîtée
Résultat avant impôt et part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	3 302	113	3 415
Taux d'impôt sur les bénéfices, y compris contribution exceptionnelle, en vigueur en France	34,43%	34,43%	34,43%
Produit (charge) d'impôt théorique	(1 137)	(39)	(1 176)
Effet des différences entre les taux locaux et le taux en vigueur en France	201	-	201
Crédits d'impôts	68	-	68
Impôts de distribution	(84)	-	(84)
Variation des impôts différés actifs non reconnus	(72)	15	(57)
Autres impacts	232	9	241
Produit (charge) d'impôts courants et différés, hors impôts assis sur un résultat intermédiaire net	(792)	(15)	(807)
Impôts calculés sur un résultat intermédiaire net	(99)	-	(99)
Produit (charge) d'impôts courants et différés	(891)	(15)	(906)

(1) Concerne le secteur Automobile hors AVTOVAZ.

B – Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Renault doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Renault revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs comptes consolidés pourraient différer des estimations faites lors de l'arrêté des comptes.

D'une manière récurrente, les principaux postes des comptes consolidés du Groupe dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- l'inscription à l'actif des dépenses de recherche et développement et leur durée d'amortissement (notes 2-K et 10-A),
- les pertes de valeur éventuelles sur actifs immobilisés (notes 2-M et 11) et les créances d'exploitation (notes 16 et 17), et en particulier les pertes de valeur sur les actifs en Argentine, qui est en situation d'hyperinflation à compter de 2018 (notes 2-A4 et 11-B),
- la valeur recouvrable des véhicules donnés en location classés en immobilisations corporelles ou en stocks (notes 2-G, 10-B et 14),
- les participations dans les entreprises associées, notamment Nissan (notes 2-M, 12 et 13),
- les créances de Financement des ventes (notes 2-G et 15),
- la reconnaissance des actifs d'impôts différés sur déficits reportables (notes 2-I et 8),
- les provisions, notamment la provision pour garantie des véhicules et des batteries (note 2-G), les provisions pour engagements de retraite et assimilés (notes 2-S et 19), les provisions pour mesures d'adaptation des effectifs (notes 2-T et 6-A) et les provisions pour risques juridiques et fiscaux (note 20),
- la valeur des avoirs en Iran, constituée principalement de titres, d'un prêt d'actionnaire et de créances commerciales (note 6-D) et de manière plus générale, la valeur des actifs du Groupe localisés dans des territoires présentant des risques pays,

C – Principes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive par le Groupe (filiales), directement ou indirectement. Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les comptes des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont mis en équivalence.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les titres des sociétés non significatives contrôlées de manière exclusives et exclues du périmètre de consolidation, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, sont inscrits en autres actifs non courants.

La consolidation de l'ensemble de ces sociétés aurait un impact négligeable sur les comptes consolidés s'agissant de structures dont les pertes éventuelles sont prises en compte par voie de provision. De plus, celles-ci sont financées par le Groupe, et réalisent auprès de lui :

- soit la quasi-totalité de leurs achats ;
- soit la quasi-totalité de leurs ventes.

Les *puts* sur participations ne donnant pas le contrôle sont évalués à leur juste valeur et classés pour les secteurs Automobiles en autres dettes financières et pour le secteur Financement des ventes en autres dettes non courantes au passif de la situation financière consolidée. La contrepartie de la dette est enregistrée en capitaux propres.

D – Présentation des comptes consolidés

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Ces catégories sont précisées dans les notes ci-après.

Résultat d'exploitation et marge opérationnelle

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

La marge opérationnelle correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des autres produits et charges d'exploitation qui revêtent par nature ou par exception un caractère significatif et inhabituel et peuvent nuire à la comparabilité de la marge. Les autres produits et charges d'exploitation comprennent principalement :

- les coûts de restructuration liés à des arrêts d'activité et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs,
- le résultat des cessions d'activités ou de participations opérationnelles (totales ou partielles), le résultat des cessions de participations dans des entreprises associées et coentreprises (totales ou partielles), les autres résultats liés aux variations de périmètre comme les prises de contrôle au sens d'IFRS 10 d'entités précédemment

- consolidées par mise en équivalence et les coûts directs d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale ou suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat,
- le résultat de cession des immobilisations incorporelles et corporelles (hors cessions d'actifs donnés en location),
- les pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles et des *goodwill* (hors *goodwill* des entreprises associées et des coentreprises),
- les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant relatifs à des litiges ou à des pertes de valeurs sur créances d'exploitation significatifs.

Consolidation par mise en équivalence des entreprises associées et des coentreprises

La part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises présentée dans le compte de résultat consolidé du Groupe comprend la part dans le résultat de ces entreprises ainsi que les pertes de valeurs et les réductions de pertes de valeur afférentes à ces entreprises (note 2-M). Les pertes de valeur enregistrées sont limitées à la valeur nette comptable de l'investissement sauf en cas d'engagement complémentaire.

Le résultat de cession ou de perte d'influence notable ou de contrôle conjoint d'entreprises associées et coentreprises mises en équivalence et le résultat lié à la prise de contrôle au sens d'IFRS 10 d'entreprises déjà consolidées mais non contrôlées sont présentés parmi les autres produits et charges d'exploitation dans le compte de résultat consolidé du Groupe. Il comprend le recyclage des écarts de conversion accumulés pendant la période de consolidation par mise en équivalence.

Les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif de distribution pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres (note 2-I). Cet impôt figure dans les impôts courants et différés au compte de résultat du Groupe.

Les *goodwill* relatifs à des entreprises associées et coentreprises sont inclus dans la valeur de ces participations à l'actif de la situation financière consolidée. En cas de perte de valeur, celle-ci est comptabilisée et intégrée au compte de résultat du Groupe via la part de résultat des entreprises associées et coentreprises (note 2-J).

Les frais d'acquisition des participations dans les entreprises associées et coentreprises sont incorporés dans le coût initial d'acquisition de ces participations.

La participation croisée entre une entité intégrée et une entité associée est neutralisée pour l'évaluation de la participation dans l'entreprise associée présentée à l'actif de la situation financière. Ainsi, la participation de 15% de Nissan dans Renault est neutralisée pour l'évaluation de la participation dans Nissan figurant à l'actif de la situation financière consolidée (note 12).

Les dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises non cotées sont inclus dans le free cash flow opérationnel des secteurs automobiles, alors que ceux reçus d'entreprises associées et coentreprises cotées, en l'occurrence Nissan, sont exclus du free cash flow opérationnel de l'Automobile hors AVTOVAZ.

Information par secteur opérationnel

Les informations par secteur opérationnel sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel ». Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés. L'ensemble des données financières du Groupe est alloué aux secteurs opérationnels. Les colonnes « Opérations intersecteurs » et « Opérations intra Automobile » ne comprennent que les transactions entre les secteurs, effectuées à des conditions proches de celles du marché. Les dividendes versés par le Financement des ventes à l'Automobile hors AVTOVAZ sont intégrés dans le résultat financier de cette dernière.

L'indicateur de mesure du résultat sectoriel est la marge opérationnelle.

À l'exception de la charge d'impôt et de la part dans le résultat des entreprises associées, les produits et charges résultant de l'activité de Financement des ventes sont comptabilisés en produits et charges d'exploitation. Par ailleurs, les effets de l'intégration fiscale en France sont présentés au niveau de la charge d'impôt de l'Automobile hors AVTOVAZ.

Les actifs et les dettes sont propres à chaque activité. Les créances cédées par l'Automobile hors AVTOVAZ aux sociétés de Financement des ventes sont comptabilisées dans les actifs d'exploitation de ces dernières qui en assurent alors le financement, lorsque l'essentiel des risques et avantages leur est transféré. Ces créances sont constituées pour l'essentiel de créances sur le réseau de distribution.

Les véhicules et les batteries faisant l'objet d'engagements de reprise par l'Automobile hors AVTOVAZ font partie des actifs de cette dernière. Lorsque ces actifs sont financés par le Financement des ventes, ce dernier détient alors une créance sur l'Automobile hors AVTOVAZ.

Actifs / passifs courants et non courants

Les créances de Financement des ventes, les autres valeurs mobilières, les dérivés, les prêts et les passifs financiers du Financement des ventes (hors titres participatifs et emprunts subordonnés) sont considérés comme des actifs et passifs courants car ils sont utilisés dans le cycle normal d'exploitation de ce secteur.

En ce qui concerne l'Automobile, outre les éléments directement liés au cycle d'exploitation, sont considérés comme courants les actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à un an.

E – Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette première qui est retenue.

Les comptes des sociétés étrangères du Groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du Groupe de la manière suivante :

- les postes de la situation financière, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ;
- l'écart de conversion fait partie des autres éléments du résultat global et n'affecte donc pas le résultat net.

Les *goodwill* dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de cette entité et convertis en euros au taux de clôture.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion accumulées sur ses actifs et passifs sont transférées en résultat net parmi les autres produits et charges d'exploitation.

Par exception aux principes ci-dessus, les comptes des entités dont l'économie est en hyperinflation sont convertis en appliquant les dispositions de la norme IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes ». Les éléments non monétaires du bilan, les postes du compte de résultat et du résultat global ainsi que les flux de trésorerie font l'objet d'une réévaluation dans la devise locale. L'ensemble des comptes est ensuite converti au taux de clôture de la période. Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le Groupe se réfère à la liste publiée par l'*International Practices Task Force* (IPTF) du « Center for Audit Quality ». Les comptes des filiales du Groupe en Argentine ont été intégrés conformément aux principes d'IAS 29 appliqués dès le 1^{er} janvier 2018.

F – Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat, à l'exception des différences de conversion relatives aux instruments financiers désignés comme couverture et relatifs à un investissement net dans une société étrangère (note 2-X).

Les impacts constatés en résultat sont comptabilisés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières de l'Automobile ;
- en marge opérationnelle pour les autres différences de conversion.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note 2-X.

G – Chiffre d'affaires et marge

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits automobiles du Groupe, des prestations de services associées à ces ventes et des différents produits de Financement des ventes proposés par les sociétés du Groupe à leurs clients.

Les dispositions décrites ci-après s'appliquent aux comptes de l'exercice 2018 établis conformément aux principes des normes en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Les comptes de l'exercice 2017 ont été arrêtés selon l'ancien référentiel, dont la description est disponible dans la publication 2017.

Ventes de biens et services et constatation de la marge opérationnelle

- Ventes et constatation de la marge

Les ventes de produits automobiles sont comptabilisées à la date de transfert du contrôle. Le transfert du contrôle des produits automobiles intervient au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution (entrée ou sortie en parc selon les dispositions contractuelles) s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes. Le transfert du contrôle n'intervient pas lorsque le bien fait l'objet d'un contrat de location opérationnelle par une société financière du Groupe ou lorsqu'il est consenti un engagement de reprise du véhicule avec une probabilité de retour élevée. Dans ces transactions, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement pendant la période de la location puis au moment du transfert du contrôle du véhicule d'occasion.

La différence entre le prix payé par le client et le prix de rachat, assimilable à un produit de location, est étalée sur la durée de la période de mise à disposition du bien. Le coût de production du bien neuf, objet de cette mise à disposition, est enregistré en stock pour les contrats d'une durée inférieure à un an et en immobilisations données en location pour les contrats d'une durée supérieure à un an. La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des biens d'occasion, mais aussi ses perspectives d'évolution sur la durée d'écoulement des biens, qui peuvent être influencées par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, évolution de la stratégie tarifaire du constructeur). Dès lors qu'une perte est anticipée sur la vente du bien d'occasion, cette perte est prise

en compte par la constatation d'une dépréciation (dans le cas d'un bien stocké) ou d'un amortissement complémentaire (dans le cas d'un bien immobilisé).

- Programmes d'incitation à la vente

Les programmes d'incitation à la vente dépendant des volumes ou du prix des produits vendus sont déduits du chiffre d'affaires lors de l'enregistrement des ventes correspondantes. Leur provisionnement fait l'objet d'estimations selon le montant le plus probable.

Le Groupe réalise certaines opérations promotionnelles sous forme de réduction d'intérêts sur les crédits accordés à la clientèle. Le coût de ces opérations est constaté immédiatement en charges au moment de la vente du véhicule et non de façon étalée sur la durée du financement.

- Garantie

Le Groupe fait une distinction entre les garanties de type assurance et les garanties de type service, les premières donnant lieu à constitution d'une provision tandis que les secondes se traduisent comptablement par un chiffre d'affaires étalé sur la durée de l'extension de garantie.

Les coûts supportés ou prévus relatifs à la garantie constructeur, qualifiée de garantie type assurance, des véhicules et pièces vendus sont constatés en charge lorsque les ventes sont enregistrées. Les provisions relatives aux coûts restant à supporter sont évaluées sur la base de données observées par modèle et motorisation : niveau des coûts et leur répartition sur les périodes couvertes par la garantie constructeur. Dans le cas de campagnes de rappel liées à des incidents découverts après le début de la commercialisation du véhicule, les coûts correspondants font l'objet de provisions dès lors que la décision d'engager la campagne est prise. Les recours engagés auprès des fournisseurs sont comptabilisés en réduction de la charge de garantie lorsque leur récupération est jugée quasi certaine.

- Prestations de services associées à la vente de produits automobiles

Renault propose à ses clients des contrats de services de type extension de garantie et entretien pour lesquels les produits et la marge sont reconnus sur la durée de la prestation fournie.

- Dépréciation des créances commerciales

Les créances commerciales du secteur Automobile font l'objet d'une dépréciation basée sur une appréciation prospective du risque de crédit à l'initiation de la créance et sur son aggravation au cours du temps. En cas de risque de perte avéré, une dépréciation individuelle de la créance est constatée.

Produits de Financement des ventes et constatation de la marge opérationnelle

- Produits de Financement des ventes

Les produits de Financement des ventes sont la résultante des opérations de Financement des ventes d'automobiles aux concessionnaires ou aux utilisateurs finaux. Ces financements, réalisés par les sociétés du Financement des ventes, constituent des crédits et, en conséquence, sont comptabilisés au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations éventuellement comptabilisées. Les produits sur ces contrats sont calculés de manière à générer un taux d'intérêt constant sur la période. Ils figurent dans le chiffre d'affaires.

- Coûts de Financement des ventes

Les coûts de Financement des ventes sont considérés comme des charges d'exploitation comprises dans la marge opérationnelle. Ils incluent essentiellement les intérêts encourus par les sociétés du Financement des ventes pour refinancer leurs opérations de prêts à la clientèle, les autres coûts et produits directement liés à la gestion de ce refinancement (placements temporaires, couverture et gestion du risque de taux ou de change) et le coût du risque des créances. Les sources de refinancement sont diversifiées : émissions obligataires publiques et privées, titrisations publiques et privées adossées à des crédits automobiles, titres de créances négociables, dépôts de la clientèle particulière et financements auprès d'établissements de crédit et assimilés.

- Commissions versées aux apporteurs d'affaires

Elles constituent des coûts externes de distribution et sont par conséquent incluses dans les encours de financement, en tant que coûts d'acquisition des contrats, et étalées de manière à produire un taux d'intérêt constant sur la durée de ces financements.

- Classification et dépréciation des créances

La mode de provisionnement des encours financiers est déterminé par la catégorie à laquelle ils appartiennent. Les actifs sains, pour lesquels la dépréciation est calculée sur la base des pertes attendues à un an, les actifs ayant subi une dégradation significative de leur risque de crédit depuis l'initiation, pour lesquels la dépréciation est calculée sur la base des pertes attendues à maturité ou les actifs défaillants, pour lesquels la dépréciation est calculée sur la base des pertes avérées.

Le secteur Financement des ventes s'appuie sur le dispositif bâlois existant pour générer les paramètres nécessaires aux calculs des probabilités de défaut sur les crédits, les créances de location financière, les engagements de financements irrévocables et garanties financières accordés à la clientèle et au réseau dans les principaux pays où il est implanté (Allemagne, Brésil, Espagne,

France, Italie et Royaume-Uni pour les activités de financement de la clientèle et du réseau, Corée pour l'activité clientèle uniquement). Ces actifs représentent plus de 85% des actifs financiers. Pour les autres actifs, une approche standard basée sur une méthodologie simplifiée est appliquée. Ces hypothèses étant essentiellement liées à des données observées, le calcul de la dépréciation pour pertes attendues dans le secteur Financement des ventes inclut également des données prospectives de type macroéconomique (forward looking) afin de tenir compte de l'évolution des indicateurs et éléments sectoriels.

H – Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut minoré des produits relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de l'Automobile. Le coût de l'endettement financier brut est constitué des charges et des produits générés par l'endettement financier de l'Automobile pendant la période, y compris les effets de la part efficace des couvertures de taux d'intérêt associées.

Les autres produits et charges financiers intègrent notamment le résultat de change sur les éléments financiers et couvertures associées, l'intérêt net sur les provisions pour engagements de retraite ainsi que les dividendes et pertes de valeur de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable.

I – Impôt sur les résultats

Le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement de ces différences. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs nets d'impôts différés sont reconnus en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif de distribution pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les crédits d'impôt dont l'utilisation est conditionnée par la réalisation d'un bénéfice fiscal sont comptabilisés en réduction de la charge d'impôt sur les résultats. Les crédits d'impôt dont la récupération n'est pas subordonnée à la réalisation d'un bénéfice fiscal figurent en réduction de la nature de charge à laquelle ils se rapportent.

J – Goodwill

Les participations ne donnant pas le contrôle (anciennement dénommées « intérêts minoritaires ») sont évaluées soit à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* complet), soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs repris (méthode dite du *goodwill* partiel). À ce jour Renault n'a enregistré que des *goodwill* évalués selon la méthode dite du *goodwill* partiel. L'option entre ces deux méthodes d'évaluation est exercée par le Groupe au cas par cas.

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Après leur comptabilisation initiale, les *goodwill* sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Les *goodwill* relatifs à des entreprises associées et coentreprises sont inclus dans la valeur de ces participations à l'actif de la situation financière consolidée. En cas de perte de valeur, celle-ci est comptabilisée et intégrée au compte de résultat du Groupe via la part de résultat des entreprises associées et coentreprises.

Les acquisitions d'intérêts complémentaires ne donnant pas le contrôle dans des sociétés contrôlées sont traitées comme des transactions de capitaux propres. L'écart, positif ou négatif, entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable des participations acquises ne donnant pas le contrôle est comptabilisé en capitaux propres.

K – Frais de recherche et de développement

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et l'industrialisation d'un véhicule nouveau ou d'un organe nouveau (moteurs, boîtes de vitesses, etc.) et l'accord de fabrication en série de ce véhicule ou de cet organe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ces frais sont amortis linéairement à partir de l'accord de fabrication sur la durée de commercialisation prévue de ce véhicule ou de cet organe, cette durée initiale n'excédant pas sept ans. Les durées de vie sont revues régulièrement et ajustées postérieurement en cas de modification significative par rapport à l'estimation initiale. Ils comprennent principalement les coûts des prototypes, les coûts des études externes facturées, les coûts de personnel affecté au projet, la part des coûts de structure dédiés de manière exclusive à l'activité de développement.

Les coûts d'emprunt directement attribuables au développement d'un projet nécessitant au moins 12 mois de préparation avant sa mise en service sont intégrés à la valeur brute de ces actifs dits qualifiés. Le taux de capitalisation des coûts d'emprunts est limité de façon à ce que les coûts d'emprunts capitalisés n'excèdent pas le montant total des coûts d'emprunts supportés sur l'exercice. Lorsque le financement est réalisé à l'aide d'un emprunt affecté, le taux de capitalisation est égal au taux d'intérêt de l'emprunt.

Les frais encourus avant la décision formelle d'entrer dans le développement du produit, de même que les frais de recherche, sont enregistrés dans les charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les frais encourus postérieurement au démarrage de la production en série sont traités comme des coûts de production.

L – Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles est égale au coût historique d'acquisition ou de production.
Les frais de conception et de mise au point sont incorporés au coût de production des immobilisations.

Les coûts relatifs au financement des immobilisations corporelles supportés pendant la période de construction sont également incorporés au coût des immobilisations selon une méthode identique à celle appliquée aux immobilisations incorporelles. Lorsque le financement est réalisé à l'aide d'un emprunt affecté, le taux de capitalisation est égal au taux d'intérêt de l'emprunt.

Les subventions d'investissement reçues sont, le cas échéant, comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour augmenter la productivité ou pour prolonger la durée de vie d'un bien.

Les biens dont le Groupe dispose par contrat de crédit-bail sont, le cas échéant, traités comme des immobilisations financées à crédit.

Les actifs immobilisés donnés en location correspondent à des véhicules et des batteries faisant l'objet d'un contrat de location d'une durée supérieure à un an, par une société financière du Groupe, avec un engagement de reprise, ou à des véhicules ayant fait l'objet d'une vente assortie d'une clause de rachat (note 2-G).

Amortissements

Les amortissements des secteurs Automobile hors AVTOVAZ et Financement des ventes sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Constructions ⁽¹⁾	15 à 30 ans
Outillages spécifiques	2 à 7 ans
Matériels et autres outillages (hors lignes de presses)	5 à 15 ans
Lignes de presses	20 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles ⁽²⁾	4 à 6 ans

(1) Les constructions dont la mise en service est antérieure à 1987 sont amorties sur une durée pouvant aller jusqu'à 40 ans.
(2) À l'exception des batteries louées amorties sur une durée de 8 à 10 ans selon les modèles.

Les durées d'utilisation sont révisées périodiquement. Dans ce cadre, les actifs font l'objet d'un amortissement accéléré lorsque la durée d'utilisation devient inférieure à la durée d'utilisation initialement anticipée, en particulier dans le cas de décisions d'arrêt de commercialisation d'un véhicule ou d'un organe.

Les amortissements du secteur AVTOVAZ sont calculés linéairement sur des durées d'utilisation qui peuvent être plus longues que celles utilisées par les autres sociétés du Groupe Renault avec des durées maximales de 80 ans pour les constructions, 17 ans pour les outillages spécifiques, 20 ans pour les matériels et autres outillages et 13 ans pour les autres immobilisations.

M – Pertes de valeur

Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé (hors actifs donnés en location)

Des tests de dépréciation sont effectués sur les actifs immobilisés dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels l'entreprise opère, ou relatifs aux conditions d'utilisation des actifs, constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Pour l'Automobile hors AVTOVAZ, les tests de dépréciation sont conduits à deux niveaux :

- Au niveau des actifs spécifiques aux véhicules (y compris organes)
Les actifs spécifiques à un véhicule (y compris organes) sont constitués des frais de développement capitalisés et des outillages. Les tests de dépréciation sont conduits par comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable calculée à partir des flux de trésorerie actualisés liés au véhicule (y compris organes).
- Au niveau des autres unités génératrices de trésorerie
Une unité génératrice de trésorerie est définie comme étant un sous-ensemble cohérent générant des flux de trésorerie largement indépendants. À ce titre, les autres unités génératrices de trésorerie peuvent représenter une entité économique (usine ou filiale) ou le secteur Automobile hors AVTOVAZ dans son ensemble. Les actifs nets relatifs aux unités génératrices de trésorerie englobent notamment les goodwill, les actifs spécifiques et capacitaires, ainsi que les éléments du besoin en fonds de roulement.

Pour chacun des deux niveaux, les tests de dépréciation sont conduits par comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme correspondant au montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur nette des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires, établi et validé par la Direction, auquel s'ajoute une valeur

terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini. Ils intègrent également les dividendes versés par le Financement des ventes à l'Automobile hors AVTOVAZ. Ces dividendes traduisent, sous forme de trésorerie, la contribution du Financement des ventes prise en compte dans les analyses internes de rentabilité des projets. Les hypothèses qui sous-tendent le plan d'affaires intègrent notamment l'estimation de l'évolution des marchés des pays dans lesquels le Groupe opère et de sa pénétration sur ces marchés, de l'évolution des prix de vente des produits et des prix des composants achetés et des matières premières. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, cette perte de valeur est comptabilisée en diminution des actifs concernés.

Pour le Financement des ventes, un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur, diminuée du coût de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent. L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est d'un an.

Pour AVTOVAZ, les tests sont également conduits à deux niveaux (actifs spécifiques et ensemble du Groupe). Le Groupe AVTOVAZ dans son ensemble est considéré comme une unité génératrice de trésorerie et aucun test n'est effectué au niveau d'une usine ou d'une entité économique.

Perte de valeur des participations dans les entreprises associées et coentreprises

Des tests de dépréciation sur la valeur des participations dans les entreprises associées et coentreprises sont conduits dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels l'entreprise associée opère ou une baisse importante ou prolongée de la valeur boursière du titre constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Les tests de dépréciation sont conduits conformément aux dispositions des normes IAS 28 et IAS 36, par comparaison entre la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée ou coentreprise et la valeur recouvrable, qui est la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est égale à la quote-part de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus par l'entreprise associée ou coentreprise. Si l'entreprise associée ou coentreprise est cotée, la juste valeur correspond à sa valeur boursière.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur qui en résulte est comptabilisée en diminution de la valeur de la participation dans l'entreprise associée ou coentreprise à laquelle elle se rattache et intégrée au compte de résultat du Groupe via la part de résultat des entreprises associées et coentreprises.

N – Actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente

Sont considérés comme détenus en vue de la vente les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente en l'état et dont la vente est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs considérés comme détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Par ailleurs, les actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente (ou inclus au sein d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente) cessent d'être amortis. Ils sont classés sur une ligne spécifique de la situation financière consolidée.

O – Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des frais de structure liés à la fabrication et le résultat des couvertures afférentes le cas échéant. Afin de déterminer la part de frais fixes à exclure en cas de sous-activité, le niveau d'activité normal est apprécié site par site.

Les stocks de l'Automobile hors AVTOVAZ et du Financement des ventes sont valorisés selon la méthode du « premier entré – premier sorti ». Les stocks d'AVTOVAZ sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Lorsque la valeur nette réalisable est inférieure à la valeur au bilan, une dépréciation est constatée pour la différence.

P – Cessions de créances

Les créances cédées à des tiers (titrisation, escompte) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est également transféré à ces tiers.

La même règle s'applique entre l'Automobile hors AVTOVAZ et le Financement des ventes.

Q – Titres d’autocontrôle

Les actions d’autocontrôle correspondent aux actions affectées aux plans d’options d’achat et de souscription d’actions, ainsi qu’aux plans d’attribution d’actions de performance et autres accords de paiement fondés sur des actions, consentis aux cadres et dirigeants du Groupe. Les actions d’autocontrôle acquises dans le cadre de la procédure de cession de titres Renault par l’Etat en 2017 ont été employées à la réalisation d’une offre d’actionnariat réservée aux salariés et anciens salariés, afin de leur permettre de participer aux performances du Groupe Renault (note 18-C).

Elles sont comptabilisées pour leur coût d’acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu’à la date de leur cession.

Le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe. Aucun profit ou perte n’est donc comptabilisé dans le résultat net de l’exercice.

R – Plans d’achat et de souscription d’actions / plans d’attribution d’actions de performance et autres accords de paiement fondés sur des actions

Des plans d’options d’achat, d’options de souscription et d’attribution d’actions de performance ainsi que d’autres paiements fondés sur des actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions Renault. La date d’attribution correspond à la date à laquelle les bénéficiaires sont informés de la décision et des modalités d’octroi de plan d’options ou d’actions de performance. Pour les plans soumis à des conditions de performance, une estimation de leur atteinte est prise en compte pour déterminer le nombre d’options ou d’actions attribuées. Cette estimation est révisée chaque année en fonction des évolutions de la probabilité de réalisation des conditions de performance. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l’attribution de ces options ou actions est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options ou actions à la date de leur attribution. Pour valoriser les options, le Groupe utilise un modèle mathématique de type binomial adapté ; il prend notamment pour hypothèse un exercice des options réparti linéairement sur la période d’exercice. Les droits d’attribution d’actions de performance sont évalués sur la base de la valeur de l’action à la date d’attribution diminuée des dividendes attendus pendant la période d’acquisition et, le cas échéant, d’une décote d’incessibilité relative à la période de conservation obligatoire des actions. La volatilité du prix des actions est une volatilité implicite à la date d’attribution. Les dividendes attendus sont déterminés sur la base du plan de versement de dividendes annoncé au moment de la valorisation de chaque plan.

La juste valeur totale ainsi déterminée est reconnue de manière linéaire sur toute la période d’acquisition des droits. Cette dépense est constatée en charges de personnel en contrepartie d’une augmentation des réserves consolidées. Lors de l’exercice des options ou droits d’attribution, le montant de trésorerie perçu par le Groupe au titre du prix d’exercice est comptabilisé en trésorerie en contrepartie des réserves consolidées.

S – Engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l’emploi, la valeur actuelle de l’obligation est estimée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d’acquisition des droits du régime et ceci principalement de manière linéaire sur les années de service.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d’hypothèses d’évolution des salaires, d’âge de départ, de mortalité et de présence. Ils sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d’intérêt des obligations à long terme des émetteurs privés de première catégorie et d’une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l’expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l’exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés est constatée en diminution de la marge opérationnelle. La charge d’intérêts sur le passif (l’actif) net au titre des régimes à prestations définies est constatée en résultat financier.

T – Mesures de restructuration des effectifs

Le coût estimé des mesures de restructuration des effectifs, traitées comptablement comme un avantage au personnel, est provisionné sur la durée estimée d’activité résiduelle des salariés concernés.

Le coût estimé des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge dès l’annonce ou le début d’exécution d’un plan détaillé.

U – Actifs financiers

Les dispositions décrites ci-après s’appliquent aux comptes de l’exercice 2018 établis conformément aux principes des normes en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Les comptes de l’exercice 2017 ont été arrêtés selon l’ancien référentiel, dont la description est disponible dans la publication 2017.

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu’il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers comprennent les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable, les valeurs mobilières, les titres de créances négociables, les prêts et les instruments dérivés actifs relatifs à des opérations financières (note 2-X).

Ces instruments sont présentés en actifs non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants.

Titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable

Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable sont qualifiés d'instruments de dette évalués en juste valeur par le biais de résultat net. La juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché.

Par exception et sur option irrévocable, les titres Daimler sont présentés en juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global.

Valeurs mobilières et titres de créances négociables

Les placements sous forme de valeurs mobilières et de titres de créances négociables sont réalisés dans le cadre de la gestion des excédents de trésorerie, mais ne respectent pas les critères de qualification en équivalents de trésorerie. Ce sont des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global à l'exception des placements de type OPCVM et FCP qui sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat sur la base du modèle des pertes attendues dès la comptabilisation initiale de l'actif financier pour les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global.

Prêts

Ce poste comprend essentiellement les prêts réalisés dans le cadre de placements de trésorerie et les prêts consentis aux entreprises associées.

Les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti. Des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat sur la base du modèle des pertes attendues dès la comptabilisation initiale de l'actif financier et lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

V – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les comptes courants bancaires et les autres dépôts à vue, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Ces instruments sont évalués au coût amorti sauf pour les placements dans les fonds monétaires (FCP et OPCVM) qui sont évalués à juste valeur par résultat.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un instrument soit considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions liées à des réglementations propres à certains secteurs d'activité (comme le secteur bancaire) ou au rehaussement de crédit des créances titrisées sont inclus dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

W – Passifs financiers de l'Automobile et dettes de Financement des ventes

Le Groupe enregistre un passif financier (pour l'Automobile) ou une dette de Financement des ventes lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les passifs financiers et les dettes de Financement des ventes comprennent les titres participatifs, les emprunts obligataires, les autres dettes représentées par un titre, les emprunts auprès des établissements de crédit, les autres dettes porteuses d'intérêts et les instruments dérivés passifs relatifs à des opérations financières (note 2-X).

Titres participatifs

Les titres participatifs sont des titres de dettes subordonnées cotés et rémunérés selon une clause de rémunération variable indexée sur le chiffre d'affaires.

Les titres participatifs sont évalués au coût amorti, lequel est obtenu en actualisant les coupons d'intérêts prévisionnels des titres participatifs au taux d'intérêt effectif des emprunts. Il a été considéré que le taux de rémunération contractuel minimum des titres, à savoir 9%, était la meilleure estimation du taux d'intérêt effectif à la date d'émission (1983 et 1984). L'indexation est désormais intégrée dans l'estimation du taux d'intérêt effectif avec une réestimation périodique du coût amorti comptabilisée en résultat financier.

Emprunts obligataires, autres dettes représentées par un titre, emprunts auprès des établissements de crédit et autres dettes porteuses d'intérêts

En dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (note 2-X), les passifs financiers sont généralement évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement ainsi que l'effet des renégociations de dettes si les conditions de la nouvelle dette ne sont pas substantiellement différentes.

X – Dérivés et comptabilité de couverture

Évaluation et présentation

Les dérivés sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture.
- La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des conditions de taux d'intérêts de marché et de la qualité de la contrepartie de chaque contrat à la date de clôture. La juste valeur de ces dérivés de taux inclut les intérêts courus.
- La juste valeur des dérivés de matières premières est estimée à partir des conditions du marché.

Les dérivés de l'Automobile sont présentés dans la situation financière en non-courant ou courant suivant que leur échéance se situe à plus ou moins de 12 mois. Les dérivés du Financement des ventes sont présentés dans la situation financière en courant.

Comptabilisation des opérations de couverture

Lorsque les dérivés remplissent les conditions d'une relation de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont qualifiés :

- de couverture de juste valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,
- de couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Le Groupe identifie l'instrument de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Par la suite, cette documentation est actualisée, permettant ainsi de démontrer l'efficacité de la couverture désignée.

La comptabilité de couverture se traduit par des méthodes spécifiques d'évaluation et de comptabilisation selon la catégorie de couverture concernée.

- Couverture de juste valeur : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Dans la mesure où les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément dans le compte de résultat, seule l'inefficacité de la couverture impacte ce dernier. Elle est comptabilisée dans la même rubrique du compte de résultat que les variations de juste valeur de l'instrument couvert et de l'instrument de couverture.
- Couverture de flux de trésorerie : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de la variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt en autres éléments du résultat global alors que la part inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier.
- Couverture d'investissement net réalisé à l'étranger : l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de la variation de juste valeur attribuable au risque de change couvert est comptabilisée nette d'impôt en autres éléments du résultat global alors que la part inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris au compte de résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement. La composante taux des emprunts en yens utilisée pour la couverture de l'investissement dans Nissan est assimilée à de la part inefficace et est par conséquent enregistrée directement en résultat financier.

Comptabilisation des dérivés non qualifiés de couverture

Lorsque les dérivés ne sont pas qualifiés de couverture, les variations de juste valeur sont portées immédiatement en résultat financier, à l'exception des dérivés initiés uniquement pour des raisons étroitement liées à l'exploitation. Dans ce dernier cas, les variations de juste valeur sont comptabilisées en marge opérationnelle.

NOTE 3 – ÉVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Financement des ventes	Total
Nombre de sociétés consolidées au 31 décembre 2017	115	65	39	219
Entrées de périmètre (acquisitions, créations...)	5	-	1	6
Sorties de périmètre (cessions, fusions, liquidations...)	2	11	-	13
Nombre de sociétés consolidées au 31 décembre 2018	118	54	40	212

A – Principales évolutions du périmètre en 2018

Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre de consolidation en 2018 :

Automobile hors AVTOVAZ

- Alliance Ventures b.v. est un fonds d'investissement créé et détenu par Renault-Nissan-Mitsubishi, pour respectivement 40%, 40% et 20% et dont l'objectif est de financer des start-ups évoluant dans le domaine des nouvelles technologies. Le capital initialement souscrit au cours du 1^{er} semestre 2018 s'élevait à 50 millions de dollars. Il a été financé à hauteur de 20 millions de dollars par Renault. Des augmentations de capital sont intervenues au cours du 2^{ème} semestre 2018 souscrites par Renault à hauteur de 40 millions de dollars. Au sens d'IFRS 11, cette entité est analysée comme une coentreprise et est donc consolidée par mise en équivalence. Les participations détenues par cette entité seront évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net dans la mesure où ce sont des participations minoritaires sans influence notable d'Alliance Ventures b.v..
- Le Groupe Renault a annoncé le 15 décembre 2017 le rachat d'une coentreprise dénommée Renault Brilliance Jinbei Automotive Company pour la fabrication et la vente de véhicules utilitaires en Chine sous les marques Jinbei, Renault et Huasong. Renault détient 49% de cette coentreprise qui est consolidée par mise en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2018. Les titres ont été acquis pour 2 yuans en décembre 2017. La détermination des justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris de l'entité Renault Brilliance Jinbei a été finalisée au cours du 2nd semestre 2018. Elle a conduit à ajuster les passifs nets acquis de (107) millions d'euros. Les ajustements portent sur les immobilisations incorporelles et corporelles pour (34) et (64) millions d'euros, les stocks pour (1) millions d'euros et les passifs d'exploitation pour (8) millions d'euros. Au 31 décembre 2018, le *goodwill* définitif est de 111 millions d'euros. En 2018, Renault a souscrit au capital de la coentreprise pour 94 millions d'euros.
- eGT New Energy Automotive Co., Ltd. est une coentreprise créée en 2017 qui a pour objectif le développement et la production de véhicules électriques en Chine en partenariat avec Nissan et le groupe Dongfeng. Cette entité juridique est détenue directement par Dongfeng, Nissan et Renault pour respectivement 50%, 25% et 25%. A fin décembre 2018, le montant de l'investissement de Renault dans eGT New Energy Automotive Co., Ltd. s'élève à 4 millions d'euros. La société est consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2018.
- Au cours du 1^{er} semestre 2018, Renault s.a.s. a créé la société Alliance Media Ventures s.a.s. dont elle détient 100% du capital qui s'élève à 12 millions d'euros. Ce holding a acquis le 22 mars 2018 une participation de 40,26% dans la société Les Editions Croque Futur pour 11 millions d'euros. Cette société évolue dans le secteur de la presse écrite et détient notamment les titres de presse *Challenges*, *Historia*, *Sciences et Avenir*, *Histoire* et *La Recherche*. La société Alliance Media Ventures s.a.s. est consolidée par intégration globale. La société Les Editions Croque Futur, sur laquelle le groupe Renault exerce une influence notable, est consolidée à compter de fin mars 2018 par mise en équivalence. La détermination des justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris de l'entité Les Editions Croque Futur est en cours au 31 décembre 2018 et sera finalisée au plus tard au 1^{er} semestre 2019. Au 31 décembre 2018, le *goodwill* provisoire calculé est de 12 millions d'euros.

Financement des ventes

- RCI Servicios Colombia S.A est une société créée par le Financement des ventes détenue à hauteur de 100%. Son activité consiste à percevoir des commissions sur les crédits apportés à un partenaire commercial. Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur cette entité qui est consolidée par intégration globale.

B – Groupe AVTOVAZ

Le groupe AVTOVAZ est le premier constructeur automobile de Russie. Il commercialise des voitures sous la marque Lada et produit également des voitures pour Renault et Nissan.

La coentreprise Alliance Rostec Auto b.v. et le groupe AVTOVAZ composé de la société mère PAO AVTOVAZ et de ses filiales, précédemment comptabilisés par mise en équivalence, ont été consolidés par intégration globale à compter de la réalisation de l'augmentation de capital d'Alliance Rostec Auto b.v. souscrite par Renault s.a.s. fin décembre 2016 et qui a suivi l'augmentation de capital d'AVTOVAZ souscrite par Alliance Rostec Auto b.v. La prise de contrôle au sens d'IFRS 10 est intervenue le 28 décembre 2016. L'impact de ces entités sur le résultat et sur les variations de trésorerie entre le 28 décembre 2016 et le 31 décembre 2016 ayant été jugés non significatifs, la consolidation par intégration globale a été effectuée à compter du 31 décembre 2016.

L'augmentation de capital en numéraire d'Alliance Rostec Auto b.v. souscrite par Renault s.a.s. le 28 décembre 2016 s'est élevée à 14,85 milliards de roubles (236 millions d'euros au cours du jour de l'augmentation de capital). Cette augmentation de capital avait suivi une augmentation de capital en numéraire d'AVTOVAZ de 26,14 milliards de roubles, dont 14,85 milliards de roubles (231 millions d'euros au cours du 31 décembre 2016) souscrits par Alliance Rostec Auto b.v.

Par ailleurs, Alliance Rostec Auto b.v. avait souscrit à un instrument financier d'une valeur de 180 millions d'euros donnant en substance des intérêts économiques dans AVTOVAZ bien qu'aucun titre AVTOVAZ ne soit juridiquement détenu par Alliance Rostec Auto b.v. au titre de cet instrument financier. Alliance Rostec Auto b.v. a contracté un emprunt auprès de Renault pour financer cette opération. Suite à ces augmentations de capital, Renault détenait au 31 décembre 2016 73,30% d'Alliance Rostec Auto b.v. (57,30% des droits de vote), qui détenait 64,60% d'AVTOVAZ, soit un pourcentage de détention indirecte juridique d'AVTOVAZ de 47,35%. En incluant l'instrument financier détenu par Alliance Rostec Auto b.v., 88,69% du capital d'AVTOVAZ étaient détenus par Alliance Rostec Auto b.v., soit un pourcentage de détention indirecte en substance d'AVTOVAZ de 65,01% au 31 décembre 2016.

Evolution de la participation de Renault dans AVTOVAZ postérieurement à la prise de contrôle

Au cours de l'exercice 2017 :

La participation de Renault dans AVTOVAZ a évolué en 2017 du fait de l'acquisition par Renault des titres Alliance Rostec Auto b.v. précédemment détenus par Nissan intervenue en septembre 2017 et d'une option de vente souscrite auprès d'un tiers sur des actions AVTOVAZ. L'impact de la variation de la participation a été comptabilisé directement en capitaux propres part des actionnaires de la société mère et part des participations ne donnant pas le contrôle pour des montants respectifs de (139) millions d'euros et 87 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017 Renault détenait 82,45% d'Alliance Rostec Auto b.v., qui détenait 64,60% d'AVTOVAZ, soit un pourcentage de détention indirecte juridique d'AVTOVAZ de 53,26%. En incluant l'instrument financier détenu par Alliance Rostec Auto b.v., et l'option de vente souscrite sur des titres AVTOVAZ en 2017, 89,42% du capital d'AVTOVAZ sont détenus par Alliance Rostec Auto b.v., soit un pourcentage de détention indirecte en substance d'AVTOVAZ de 73,73% au 31 décembre 2017.

Au cours de l'exercice 2018 :

La participation de Renault dans AVTOVAZ a évolué en 2018 du fait des opérations suivantes :

- Une augmentation de capital d'AVTOVAZ pour 61,4 milliards de roubles réservée à Alliance Rostec Auto b.v. et une augmentation de capital d'Alliance Rostec Auto b.v. pour 61,4 milliards de roubles souscrite par Renault et le partenaire russe Russian Technologies pour 30,7 milliards de roubles chacun.
- Les apports de 61,4 milliards de roubles à Alliance Rostec Auto b.v. ont été libérés par compensation de créances d'exploitation et de prêts de Renault vis-à-vis d'AVTOVAZ pour 30,7 milliards de roubles et 30,7 milliards de roubles de valeur nominale de prêts à AVTOVAZ sans intérêts à échéance 2032 du partenaire russe. Les valeurs d'apports de ces créances et prêts des deux actionnaires d'Alliance Rostec Auto b.v. correspondent aux valeurs comptables retenues dans les comptes d'AVTOVAZ dans le cadre de la consolidation des actifs nets de cette société au moment de sa prise de contrôle. Les apports de 61,4 milliards de roubles d'Alliance Rostec Auto b.v. à AVTOVAZ ont été libérés par compensation des créances et prêts vis-à-vis d'AVTOVAZ apportés préalablement par Renault s.a.s. et Russian Technologies comme détaillé ci-dessus.
- Par suite de ces augmentations de capital, Alliance Rostec Auto b.v. détenant plus de 75 % d'AVTOVAZ, une offre publique d'achat obligatoire a donc été déposée auprès de la Banque Centrale de La Fédération de Russie à la fin du 1^{er} semestre 2018 et ouverte début juillet 2018. Cette offre a été clôturée en septembre 2018. Il avait été considéré pour les comptes consolidés au 30 juin 2018 qu'Alliance Rostec Auto b.v. serait en mesure de racheter l'intégralité des minoritaires restant via une augmentation de capital dédiée souscrite par Renault s.a.s. et une dette financière d'un montant de 7,4 milliards de roubles (101 millions d'euros au cours du 30 juin 2018) avait été comptabilisée à ce titre dans les comptes au 30 juin 2018 et 100 % des titres d'AVTOVAZ avaient été considérés comme appartenant à Alliance Rostec Auto b.v. à cette date. Il avait également été tenu compte de l'augmentation de capital d'Alliance Rostec Auto b.v. par conversion des avances capitalisables existantes et futures de Renault s.a.s. pour financement de l'offre publique d'achat, qui devait suivre la clôture de cette dernière.
- L'offre publique d'achat obligatoire lancée fin juin 2018 a été clôturée le 25 septembre 2018. À la suite de cette opération, Alliance Rostec Auto b.v. détenant plus de 95 % d'AVTOVAZ (96,64%), une opération de retrait obligatoire a été initiée le 28 septembre 2018 au prix de 12,40 roubles russes pour les actions ordinaires et 12,20 roubles russes pour les actions préférentielles, conformément à la réglementation russe applicable. Cette opération de retrait obligatoire a été clôturée en décembre 2018 et Alliance Rostec Auto b.v. détient désormais 100 % d'AVTOVAZ. Le retrait d'AVTOVAZ de la cotation à la bourse de Moscou sera effectué en 2019.

- Les prêts d'actionnaires effectués par Renault s.a.s. à Alliance Rostec Auto b.v. pour financer les opérations d'offre publique d'achat obligatoire et de retrait obligatoire vont être partiellement capitalisés en 2019 pour un montant de 7 425 millions de roubles russes. Ces opérations initiées en 2018 ont été comptabilisées au 31 décembre 2018.

À la suite des opérations décrites ci-dessus, Renault détenait au 31 décembre 2018 61,09% d'Alliance Rostec Auto b.v. qui détenait 100% d'AVTOVAZ. Dans les comptes consolidés, le pourcentage de détention de Renault dans Alliance Rostec Auto b.v. retenu est de 67,61% au 31 décembre 2018 du fait de la prise en compte de l'augmentation de capital qui devrait intervenir début 2019 conformément aux résolutions des actionnaires du 28 novembre 2018 signées par Renault s.a.s.. L'impact de ces opérations et la variation de la participation de Renault s.a.s. dans Alliance Rostec Auto b.v. et d'Alliance Rostec Auto b.v. dans AVTOVAZ sont comptabilisés directement en capitaux propres part des actionnaires de la société mère et part des participations ne donnant pas le contrôle pour des montants respectifs de 72 millions d'euros et 245 millions d'euros.

Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle s'élevait à 52 millions d'euros au 31 décembre 2018 ((236) millions d'euros au 31 décembre 2017).

4.2.6.3 Compte de résultat et résultat global

NOTE 4 – CHIFFRE D’AFFAIRES

A – Décomposition du chiffre d’affaires

(En millions d’euros)	2018	2018 sans présentation séparée du chiffre d’affaires réalisé avec les partenaires ⁽¹⁾	2017
	44 226	51 733	53 978
Ventes de biens de l’Automobile yc AVTOVAZ	8 046		
Ventes aux partenaires de l’Automobile yc AVTOVAZ	578	578	504
Produits de location des actifs ⁽²⁾	1 361	1 900	1 775
Autres prestations de services	1 939	2 478	2 279
Prestations de services de l’Automobile yc AVTOVAZ	27	27	29
Ventes de biens du Financement des ventes	119	119	116
Produits de location des actifs ⁽²⁾	2 100	2 100	1 478
Produits d’intérêts sur opérations de Financement des ventes	962	962	890
Autres prestations de services ⁽³⁾	3 181	3 181	2 484
Prestations de services du Financement des ventes	57 419	57 419	58 770
TOTAL CHIFFRE D’AFFAIRES			

- (1) Le Groupe présente le montant du chiffre d’affaires réalisé avec les partenaires à compter de 2018. La notion de « ventes aux partenaires » est définie en note 2-A2. Les principaux partenaires des secteurs de l’Automobile sont Nissan et Daimler. Conformément aux dispositions d’IFRS 15, le Groupe présente le chiffre d’affaires 2018 du Groupe selon les dispositions de présentation de la norme IAS 18, c’est-à-dire sans isoler le chiffre d’affaires réalisé avec les partenaires.
- (2) Il s’agit des produits locatifs enregistrés par le Groupe dans le cadre des contrats de vente de véhicules avec engagement de reprise ou de location simple d’actifs immobilisés.
- (3) Il s’agit principalement de produits de prestations d’assurance, d’entretien, de véhicules de remplacement associés ou non à un contrat de financement.

B – Chiffre d’affaires 2017 aux périmètre et méthodes 2018

(En millions d’euros)	Automobile hors AVTOVAZ	AVTOVAZ	Financement des ventes	Total
	53 530	2 727	2 513	58 770
Chiffre d’affaires 2017	-	(1)	1	-
Changements de périmètre	(516)	-	516	-
Retraitements réalisés suite à l’application de la norme IFRS 15 ⁽¹⁾	53 014	2 726	3 030	58 770
Chiffre d’affaires 2017 aux périmètre et méthodes 2018	51 171	3 040	3 208	57 419
Chiffre d’affaires 2018				

- (1) Le Groupe a modifié la présentation des remises sous forme de réduction des intérêts financiers dans l’information par secteur. Ces charges étaient précédemment déduites du chiffre d’affaires du secteur Financement des ventes tandis qu’elles sont désormais déduites du chiffre d’affaires du secteur Automobile (note 2-A2).

NOTE 5 – MARGE OPERATIONNELLE : ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES PAR NATURE

A – Charges de personnel

Les charges de personnel s’élèvent à 6 703 millions d’euros en 2018 (6 502 millions d’euros en 2017).

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l’exercice dans les entreprises consolidées est présenté en section 2.4- Capital humain du Document de référence 2018.

Le détail des charges au titre des engagements de retraite et autres avantages long terme est présenté en note 19.

Le produit enregistré au titre du Crédit d’Impôt pour la Compétitivité et l’Emploi (CICE) français s’élève à 53 millions d’euros en 2018 et 61 millions en 2017. Il est ventilé par destination dans les différents postes du compte du résultat.

Les paiements fondés sur des actions concernent des plans d’options d’achat d’actions, d’attribution d’actions de performance et des autres accords de paiement fondés sur des actions consentis au personnel. Ils représentent une charge de personnel de 97 millions d’euros en 2018 (77 millions d’euros en 2017). Cette charge inclut les coûts liés au plan « *Share the Future* » pour un montant total de 8 millions d’euros.

Les éléments de valorisation des plans sont explicités en note 18-H.

Par ailleurs, les charges de personnel intègrent en 2018 une prime exceptionnelle de 20 millions d’euros à attribuer aux salariés et intérimaires en France dont la rémunération annuelle brute 2018 est inférieure à 3 fois la valeur du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) annuel, en accord avec les dispositions de la loi 24 décembre 2018. Elle sera versée au premier trimestre 2019.

B – Charges de loyer

Les loyers représentent une charge de 228 millions d’euros en 2018 (252 millions d’euros en 2017).

C – Gains et pertes de change

Les écarts de change enregistrés en marge opérationnelle représentent une charge de 72 millions d’euros en 2018, principalement liée à l’évolution du peso argentin, du real brésilien et de la livre turque (en 2017, une charge de 113 millions d’euros, lié à l’évolution du peso argentin, du rouble russe et de la livre turque).

NOTE 6 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(En millions d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Coûts des restructurations et des mesures d'adaptation des effectifs	(306)	(56)
Résultat de cession d'activités ou de participations opérationnelles, totales ou partielles et autres résultats liés aux variations de périmètre	3	-
Résultat de cession d'immobilisations incorporelles ou corporelles (hors cessions d'actifs donnés en location)	65	96
Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles et des goodwill (hors goodwill des entreprises associées et des coentreprises)	(276)	(52)
Pertes de valeur relatives aux opérations en Iran	(47)	4
Autres produits et charges d'exploitation inhabituels	(64)	(40)
TOTAL	(625)	(48)

(1) Dont le Groupe AVTOVAZ : (33) millions d'euros de coûts de restructuration et de mesures d'adaptation des effectifs et 2 millions d'euros de résultat de cession d'immobilisations incorporelles ou corporelles pour l'année 2017.

A – Coûts des restructurations et des mesures d’adaptation des effectifs

Les coûts de restructurations et des mesures d’adaptation des effectifs concernent principalement les régions Amériques, Eurasie et Europe en 2017 et la région Europe en 2018.

Les coûts de 2018 comprennent en particulier 239 millions d’euros au titre des révisions d’hypothèses de la provision précédente en fonction des données réelles à fin 2018 et d’un nouveau dispositif de dispense d’activité en fin de carrière prévu par l’avenant du 16 avril 2018 qui remplace celui prévu dans l’accord initial « Renault France CAP 2020 - Contrat d’Activité pour une Performance durable de Renault en France » signé le 13 janvier 2017.

Cet avenant élargit le champ des bénéficiaires. Initialement limité aux salariés pouvant justifier de 15 années de travail posté au sein ou hors du Groupe Renault, le nouveau dispositif est ouvert aux salariés ayant 5 ans d’ancienneté dans le Groupe et qui sont à 3 ans maximum de l’âge du départ à la retraite à taux plein du régime général ou des régimes complémentaires à la date d’entrée dans le dispositif. La charge enregistrée en 2018 recouvre pour la population estimée qui a adhéré ou adhérerait au dispositif entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} février 2020, le coût total pour les salariés qui ont déjà tous leurs droits au 31 décembre 2018 et une quote-part du coût pour ceux qui seront éligibles avant la fin du dispositif.

La provision comptabilisée tient compte notamment d’une hypothèse d’adhésion à ce régime qui peut avoir un impact significatif sur le montant de la provision si les adhésions réelles en 2019 venaient à diverger significativement de l’hypothèse prise, qui est cohérente par rapport aux adhésions réelles constatées au 31 décembre 2018.

B – Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles et des goodwill (hors goodwill des entreprises associées et des coentreprises)

A fin décembre 2018, des pertes de valeur ont été enregistrées pour un montant net de (276) millions d’euros ((52) millions d’euros en 2017) qui se décompose en (314) millions d’euros de pertes de valeurs nouvelles et 38 millions d’euros de reprise de pertes de valeur. Elles concernent des actifs incorporels pour une dotation nette de (42) millions d’euros et des actifs corporels pour une dotation nette de (234) millions d’euros (notes 10 & 11). Pour ce qui est des nouvelles dépréciations, elles résultent principalement des tests de dépréciation relatifs aux actifs industriels en Argentine et à des véhicules thermiques (y compris des organes) (notes 10 et 11). Les reprises de pertes de valeur se rapportent au véhicule électrique.

C – Pertes de valeur relatives aux opérations en Iran

Le Groupe a pris acte de l'annonce par le Président des Etats-Unis le 8 mai 2018 du retrait américain du JCPOA (« Joint Comprehensive Plan of Action ») signé dans le cadre des accords de Vienne et du rétablissement à compter du 6 août 2018 des sanctions relatives au secteur automobile concernant l'Iran, telles qu'elles existaient avant la signature du JCPOA. Les activités du Groupe en Iran ont été mises en veille et un montant de 47 millions d'euros a été comptabilisé en autres charges d'exploitation au titre de cet arrêt d'activité.

Par conséquent, les opérations avec l'Iran sont en diminution en 2018 par rapport à 2017 avec des ventes de CKD de 319 millions d'euros en 2018 (743 millions d'euros au 31 décembre 2017). Les ventes ne sont comptabilisées que sur la base de la trésorerie reçue et les paiements relatifs à des créances antérieures à mi 2013 totalement provisionnées restent très limités, comme le montre le montant de reprise des dépréciations (aucune reprise en 2018 et 4 millions d'euros au 31 décembre 2017).

L'exposition du Groupe aux risques sur l'Iran est totalement dépréciée depuis 2013. Elle est constituée de titres, d'un prêt d'actionnaire et de créances commerciales. Elle a peu évolué au cours de l'année 2018. Son montant brut à l'actif s'élève à 782 millions d'euros, dont 677 millions d'euros de créances clients au 31 décembre 2018 (respectivement 784 millions d'euros et 680 millions d'euros au 31 décembre 2017).

D. Autres produits et charges d'exploitation inhabituels.

En 2018, les tests de dépréciation relatifs à des véhicules ont conduit à passer en charges d'exploitation inhabituelles des paiements d'avance ou à réaliser à des partenaires ou à des fournisseurs au titre de ces véhicules pour (71) millions d'euros. En 2017, les autres produits et charges d'exploitation inhabituels comprenaient principalement le coût d'inoccupation de locaux loués en Corée, évalué jusqu'au terme des baux.

NOTE 7 – RESULTAT FINANCIER

	2018	2017 ⁽¹⁾
(En millions d'euros)		
	(373)	(441)
Coût de l'endettement financier brut	65	72
Produits relatifs à la trésorerie et aux placements	(308)	(369)
Coût de l'endettement financier net	78	55
Dividendes reçus de sociétés ni contrôlées, ni sous influence notable	14	20
Ecart de change afférents aux opérations financières	(31)	-
Résultat sur exposition hyperinflation ⁽²⁾	(25)	(25)
Charge nette d'intérêt sur les passifs et actifs au titre des engagements de retraite et autres avantages à long terme du personnel à prestations définies	(81)	(72)
Autres éléments	(45)	(22)
Autres produits et charges financiers	(353)	(391)
Résultat financier		

(1) Les données de l'année 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).

(2) Les traitements spécifiques à l'hyperinflation sont présentés en note 2-A4.

La position nette de liquidité ou l'endettement financier net des secteurs automobiles est présenté dans l'information sectorielle (voir section 4.2.6.1 – A4).

NOTE 8 – IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

Renault SA ayant opté pour le régime de l'intégration fiscale dès son origine, celui-ci constitue le régime fiscal de groupe sous lequel elle est imposée en France.

Par ailleurs, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Roumanie et en Grande-Bretagne.

A – Charge d'impôts courants et différés

(En millions d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Charge d'impôts courants	(690)	(634)
Produit (charge) d'impôts différés		
Impôts courants et différés	(723)	(906)

(1) Les données de l'année 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).

La charge d'impôts courants des entités de l'intégration fiscale France s'élève à 90 millions d'euros en 2018 (148 millions d'euros pour l'année 2017). La charge d'impôt courant de 2018 est en baisse par rapport à celle de 2017 en raison notamment de la hausse des frais de recherche et développement en 2018, qui ne sont pas immobilisés pour le calcul de l'impôt courant.

La charge d'impôts courants provient des entités étrangères y compris AVTOVAZ pour 600 millions d'euros en 2018 (486 millions d'euros pour l'année 2017). Elle est en hausse en 2018 du fait notamment de la hausse des résultats taxables dans certaines filiales et de redressements fiscaux comptabilisés sur la période.

B – Analyse de la charge d'impôt

(En millions d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Résultat avant impôt et part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	2 634	3 415
Taux d'impôt sur les bénéfices, hors contribution exceptionnelle, en vigueur en France		
Produit (charge) d'impôt théorique	(907)	(1 176)
Effet des différences entre les taux locaux et le taux en vigueur en France ⁽²⁾	249	201
Crédits d'impôts		
Impôts de distribution		
Variation des impôts différés actifs non reconnus ⁽³⁾		
Autres impacts ⁽⁴⁾	73	(57)
Produit (charge) d'impôts courants et différés, hors impôts assis sur un résultat intermédiaire net	(638)	(807)
Impôts calculés sur un résultat intermédiaire net ⁽⁵⁾	(85)	(99)
Produit (charge) d'impôts courants et différés	(723)	(906)

(1) Les données de l'année 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).

(2) Les principaux contributeurs au différentiel de taux d'imposition sont la Corée, l'Espagne, le Maroc, la Roumanie, la Suisse, la Turquie et AVTOVAZ.

(3) Les principaux contributeurs à la charge de non reconnaissance des impôts différés actifs sont l'Argentine, la France et l'Inde.

(4) Les autres impacts intègrent principalement les effets des différences permanentes, des taxations à des taux réduits, des redressements fiscaux, des régimes fiscaux spécifiques, des ajustements sur exercices antérieurs et des changements de taux d'impôts pour les années futures votés avant la date de clôture. En 2018, la baisse de l'effet positif des autres impacts provient principalement des effets de changements de taux sur le calcul des impôts différés en France et à l'étranger. Sur l'année 2017, les autres impacts comprenaient aussi la contribution exceptionnelle due sur les résultats 2017 de la France.

(5) Les impôts du Groupe calculés sur un résultat intermédiaire net sont principalement la CVAE en France et l'IRAP en Italie.

Périmètre de l'intégration fiscale France

Sur le périmètre de l'intégration fiscale France, le taux effectif d'impôt s'établit à 20,6% en 2018 (30,0% pour l'année 2017).

Le Groupe reconnaît partiellement les impôts différés actifs de l'intégration fiscale France représentatifs des pertes fiscales reportables au vu des prévisions de résultats.

Au 31 décembre 2018, le montant net des impôts différés actifs reconnus dans la situation financière consolidée est de 178 millions d'euros contre 158 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent retraitée du changement de traitement comptable du titre participatif, dont (98) millions d'euros ont été reconnus par résultat ((81) millions d'euros au 31 décembre 2017 retraité) et 276 millions d'euros dans les autres éléments du résultat global (239 millions d'euros au 31 décembre 2017), en raison de l'origine respective des impôts concernés.

En 2018, les impôts différés actifs reconnus sont en hausse de 20 millions d'euros. Le produit correspondant a été enregistré dans le résultat pour 6 millions d'euros, dans les autres éléments du résultat global pour 37 millions d'euros et pour (23) millions en réserves.

Sur l'année 2017 retraitée, les impôts différés actifs reconnus étaient en baisse de (270) millions d'euros, après prise en compte de la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés de 2019 à 2022 de 34,43% à 25,83% conformément à la loi de finances pour 2018. La charge correspondante avait été enregistrée dans le résultat pour (251) millions d'euros et dans les autres éléments du résultat global pour (19) millions d'euros. L'impact de la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés de 2019 à 2022 avait été présenté dans les autres impacts de l'analyse de la charge d'impôt de l'année 2017.

Hors intégration fiscale France

Sur le périmètre des entités étrangères y compris AVTOVAZ, le taux effectif d'impôt s'établit à 28,7% en 2018 (24,3% pour l'année 2017). La hausse du taux effectif d'impôt en 2018 par rapport à 2017 s'explique principalement par la situation déficitaire en Argentine et dans une moindre mesure en Inde, sans reconnaissance d'impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux générés en 2018.

C – Ventilation du solde net des impôts différés

C1 – Variation des impôts différés actifs et passifs

	2018	2017 ⁽¹⁾
(En millions d'euros)		
Impôts différés actifs	927	1 188
Impôts différés passifs	(180)	(124)
Solde net actif (passif) des impôts différés au 1^{er} janvier	747	1 064
Produit (charge) d'impôts différés en résultat net	(33)	(272)
Produit (charge) d'impôts différés en autres éléments du résultat global	26	(41)
Écarts de conversion	(44)	(7)
Variation de périmètre et autres ⁽²⁾	121	3
Solde net actif (passif) des impôts différés au 31 décembre	817	747
Dont impôts différés actifs	952	927
Dont impôts différés passifs	(135)	(180)

(1) Les données 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).

(2) En 2018, les autres variations correspondent principalement aux impacts de la nouvelle application des normes IFRS 9 et IFRS 15 (note 2-A1.5 et 2-A2).

C2 – Analyse des actifs nets d'impôts différés par nature

(En millions d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Impôts différés sur :		
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises hors AVTOVAZ ⁽²⁾	(181)	(161)
Immobilisations hors AVTOVAZ	(2 044)	(1 745)
Provisions et autres charges ou dépréciations déductibles lors de leur paiement hors AVTOVAZ	750	814
Déficits reportables hors AVTOVAZ ⁽³⁾	4 434	4 353
Autres hors AVTOVAZ	764	557
Total des impôts différés actifs et (passifs) hors AVTOVAZ	3 723	3 818
Immobilisations AVTOVAZ	(16)	1
Provisions et autres charges ou dépréciations déductibles lors de leur paiement AVTOVAZ	54	38
Déficits reportables AVTOVAZ	294	334
Passifs financiers sans intérêt libellés en roubles AVTOVAZ	(42)	(60)
Autres AVTOVAZ	(12)	21
Total des impôts différés actifs et (passifs) AVTOVAZ	278	334
Actifs d'impôts différés non reconnus au titre des déficits fiscaux (note 8-C3)	(2 944)	(3 236)
Autres impôts différés actifs non reconnus	(240)	(169)
Solde net actif (passif) des impôts différés comptabilisés	817	747

- (1) Les données 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).
- (2) Y compris l'impôt sur les distributions futures de dividendes.
- (3) Dont 3 864 millions d'euros relatifs aux entités de l'intégration fiscale France et 570 millions d'euros relatifs aux autres entités au 31 décembre 2018 (respectivement 3 739 millions d'euros et 614 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Sur le périmètre de l'intégration fiscale France, le solde des impôts différés actifs non reconnus s'élève à 2 344 millions d'euros (2 592 millions d'euros fin 2017 retraité). Ils correspondent à des pertes fiscales reportables indéfiniment qui peuvent être utilisées dans la limite de 50% des profits taxables futurs. Ces actifs non reconnus ont été générés à hauteur de 265 millions d'euros par des éléments figurant en capitaux propres (effets de la couverture partielle de l'investissement dans Nissan), et à hauteur de 2 079 millions d'euros par des éléments ayant impacté le résultat (respectivement 309 millions d'euros et 2 284 millions d'euros fin 2017 retraité).

Hors intégration fiscale France, les impôts différés actifs non reconnus sont de 840 millions d'euros au 31 décembre 2018 (813 millions d'euros au 31 décembre 2017), dont 82 millions d'euros pour AVTOVAZ (89 millions d'euros au 31 décembre 2017) et 758 millions d'euros hors AVTOVAZ (724 millions d'euros au 31 décembre 2017) qui correspondent principalement à des déficits reportables générés par le Groupe au Brésil et en Inde et, dans une moindre mesure, en Argentine.

C3 – Analyse des déficits fiscaux par date d'expiration

Les déficits fiscaux reportables non reconnus représentent une économie potentielle d'impôt de 2 944 millions d'euros au 31 décembre 2018.

(En millions d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017 ⁽¹⁾		
	Reconnus	Non reconnus	Total	Reconnus	Non reconnus	Total
Déficits fiscaux reportables indéfiniment ⁽²⁾	1 565	2 760	4 325	1 116	3 035	4 151
Déficits fiscaux ayant une date d'expiration supérieure à 5 ans	5	53	58	2	90	92
Déficits fiscaux ayant une date d'expiration entre 1 et 5 ans	-	49	49	-	22	22
Déficits fiscaux ayant une date d'expiration à moins d'un an	2	-	2	-	-	-
Total des déficits fiscaux hors AVTOVAZ	1 572	2 862	4 434	1 118	3 147	4 265
Déficits fiscaux reportables indéfiniment AVTOVAZ ⁽³⁾	212	82	294	245	89	334
Total des déficits fiscaux AVTOVAZ	212	82	294	245	89	334
Total des déficits fiscaux	1 784	2 944	4 728	1 363	3 236	4 599

(1) Les données 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).

(2) Dont reconnaissance et non-reconnaissance des impôts différés sur déficits fiscaux reportables actifs nets des entités de l'intégration fiscale française respectivement pour 1 520 millions d'euros et 2 344 millions d'euros au 31 décembre 2018, et pour 1 058 millions d'euros et 2 593 millions d'euros au 31 décembre 2017 (note 8-C2). Cette hausse de reconnaissance des impôts différés sur déficits fiscaux reportables s'explique principalement par la prise en compte de résultats futurs précédemment considérés comme devant être taxés à taux réduits dans les prévisions des résultats fiscaux taxés au taux de droit commun, le Groupe envisageant de ne plus opter pour le régime de taxation à taux réduit à la suite de la réforme de ce régime.

(3) Conformément à l'adoption de la loi fédérale russe n°401-FZ du 30 novembre 2016, les déficits fiscaux sont désormais indéfiniment reportables en Russie.

C4 – Evènements postérieurs à la clôture

Le Groupe Renault a signé début 2019 un contrat d'investissement spécifique avec les autorités russes qui lui permettrait de bénéficier d'un taux de taxation réduit sur certaines de ses activités sous réserve de changements de la réglementation existante et sous condition notamment de certains investissements et de niveaux de ventes, de production et de créations d'emplois. Ce contrat est d'une durée de 10 ans et devrait avoir pour conséquence de diminuer les résultats fiscaux sur cette période et donc de rallonger la durée de consommation des déficits fiscaux indéfiniment reportables comptabilisés en impôts différés actifs par AVTOVAZ comme indiqué en note C3 ci-dessus.

En France, un report d'un an de la diminution du taux d'imposition de droit commun applicable en 2019 pourrait être voté en 2019. Une telle mesure aurait un impact estimé sur les impôts différés comptabilisés au 31 décembre 2018 de (41) millions d'euros sur notre résultat.

NOTE 9 – RESULTAT NET DE BASE ET RESULTAT NET DILUE PAR ACTION

(En milliers d'actions)	2018	2017
Actions en circulation	295 722	295 722
Actions d'autocontrôle	(6 490)	(5 254)
Actions détenues par Nissan x part de Renault dans Nissan	(19 382)	(19 388)
Nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action	269 850	271 080

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle ainsi que de la quote-part des actions Renault détenues par Nissan.

(En milliers d'actions)	2018	2017
Nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action	269 850	271 080
Effet dilutif des options d'achat d'actions, des droits d'attribution d'actions de performance et des autres accords de paiements fondés sur des actions	2 372	2 665
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	272 222	273 745

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action est le nombre moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation au cours de la période. Il prend en compte le nombre d'actions retenu pour le résultat net de base par action, complété du nombre d'options d'achat d'actions et de droits d'attribution d'actions de performance au titre des plans, ainsi que de droits d'attribution d'actions au titre de la rémunération variable du Président-Directeur général, ayant un effet dilutif potentiel et remplissant les critères de performance à la date d'arrêté des comptes lorsque l'émission est conditionnelle (note 18-G).

4.2.6.4 Actifs et passifs d'exploitation, capitaux propres

NOTE 10 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

A – Immobilisations incorporelles et goodwill

A1 – Évolution des immobilisations incorporelles et goodwill

Au cours de l'exercice 2018, les variations sont les suivantes :

(En millions d'euros)	31 décembre 2017	Acquisitions / (dotations et dépréciations)	(Cessions) / reprises sur cessions	Écart de conversion	Variation de périmètre et autres	31 décembre 2018
Frais de développement immobilisés	8 563	1 717	(596)	(13)	-	9 671
Goodwill	1 114	-	-	(118)	-	996
Autres immobilisations incorporelles	1 044	55	(27)	(28)	-	1 044
Valeurs brutes	10 721	1 772	(623)	(159)	-	11 711
Frais de développement immobilisés	(4 846)	(832)	596	4	-	(5 078)
Autres immobilisations incorporelles	(635)	(118)	27	6	-	(720)
Amortissements et dépréciations	(5 481)	(950)	623	10	-	(5 798)
Frais de développement immobilisés	3 717	885	-	(9)	-	4 593
Goodwill	1 114	-	-	(118)	-	996
Autres immobilisations incorporelles	409	(63)	-	(22)	-	324
Valeurs nettes	5 240	822	-	(149)	-	5 913

Les goodwill sont localisés principalement en Europe et en Eurasie.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles de 2018 se décomposent en 1 717 millions d'euros d'immobilisations produites et 55 millions d'euros d'immobilisations achetées (respectivement 1 209 et 101 millions d'euros en 2017).

Les amortissements et dépréciations d'immobilisations incorporelles de l'exercice 2018 comprennent une perte de valeur à hauteur de 42 millions d'euros, relative à des véhicules (y compris organes), contre 31 millions d'euros constatés en 2017 (note 6-C).

Les variations au cours de l'exercice 2017 sont les suivantes.

(En millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Valeur au 31 décembre 2016 ⁽¹⁾	10 798	(5 809)	4 989
Acquisitions / (dotations et dépréciations)	1 310	(961)	349
(Cessions) / reprises sur cessions	(1 306)	1 302	(4)
Écart de conversion	(106)	7	(99)
Variation de périmètre et autres	25	(20)	5
Valeur au 31 décembre 2017	10 721	(5 481)	5 240

(1) Les données au 31 décembre 2016 tiennent compte des ajustements au titre de l'allocation du prix d'acquisition du groupe AVTOVAZ (voir note 3-B de l'annexe aux comptes consolidés 2017) comptabilisés en 2017 et sont donc différentes de celles publiées précédemment.

A2 – Frais de recherche et développement constatés en résultat

(En millions d'euros)		
	2018	2017
Frais de recherche et développement	(3 516)	(2 983)
Frais de développement immobilisés	1 717	1 209
Amortissement des frais de développement immobilisés	(799)	(816)
TOTAL CONSTATE EN RESULTAT	(2 598)	(2 590)

Les frais de recherche et développement sont présentés nets des crédits d'impôt recherche dont bénéficie l'activité de développement de véhicules.

La croissance des dépenses de recherche et développement s'explique par les efforts déployés pour répondre aux nouveaux enjeux sur le véhicule connecté, autonome et électrique ainsi qu'à la mise en conformité des organes mécaniques aux nouvelles réglementations applicables notamment en Europe. L'augmentation des frais de développement immobilisés s'explique, outre la croissance des frais de développement mentionnée ci-dessus, par le passage en phase de capitalisation des frais de développement relatifs à des programmes significatifs ainsi que par la reprise de la capitalisation des frais de développement relatifs au véhicule électrique.

B – Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice 2018, les variations sont les suivantes :

(En millions d'euros)	31 décembre 2017	Acquisitions / (dotations et dépréciations)	(Cessions) / reprises sur cessions	Écart de conversion	Variation de périmètre et autres ⁽¹⁾	31 décembre 2018
Terrains	569	7	-	(3)	(2)	571
Constructions	6 702	160	(83)	(141)	(15)	6 623
Outillages spécifiques	16 431	670	(305)	(230)	265	16 831
Matériels et autres outillages	12 234	784	(224)	(239)	238	12 793
Actifs immobilisés donnés en location	3 315	1 284	(867)	2	-	3 734
Autres immobilisations corporelles	860	76	(24)	(18)	20	914
Immobilisations en cours ⁽²⁾	1 232	1 048	(3)	(27)	(134)	2 116
Valeurs brutes	41 343	4 029	(1 506)	(656)	372	43 582
Terrains						
Constructions	(4 066)	(247)	63	49	(25)	(4 226)
Outillages spécifiques	(13 535)	(1 039)	304	137	(107)	(14 240)
Matériels et autres outillages	(8 756)	(605)	206	115	(29)	(9 069)
Actifs immobilisés donnés en location	(766)	(166)	102	(1)	-	(831)
Autres immobilisations corporelles	(638)	(237)	22	12	(71)	(912)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations ⁽³⁾	(27 761)	(2 294)	697	312	(232)	(29 278)
Terrains	569	7	-	(3)	(2)	571
Constructions	2 636	(87)	(20)	(92)	(40)	2 397
Outillages spécifiques	2 896	(369)	(1)	(93)	158	2 591
Matériels et autres outillages	3 478	179	(18)	(124)	209	3 724
Actifs immobilisés donnés en location	2 549	1 118	(765)	1	-	2 903
Autres immobilisations corporelles	222	(161)	(2)	(6)	(51)	2
Immobilisations en cours ⁽²⁾	1 232	1 048	(3)	(27)	(134)	2 116
Valeurs nettes	13 582	1 735	(809)	(344)	140	14 304

- (1) Comprend les effets de l'indexation des actifs des filiales argentines en l'application de la norme IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes » (note 2-A4) pour une valeur nette de 119 millions d'euros (dont 79 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018), correspondant à une hausse des valeurs brutes et des amortissements pour respectivement 349 millions d'euros (dont 295 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018) et (230) millions d'euros (dont (216) millions d'euros au 1^{er} janvier 2018).
- (2) Les affectations des immobilisations en cours par catégorie d'immobilisation sont faites sur le flux d'acquisition.
- (3) Les amortissements et dépréciations de l'exercice 2018 comprennent une perte de valeur de 234 millions d'euros relative, pour l'essentiel, à des véhicules (y compris organes) (note 6-B).

Les variations au titre de l'exercice 2017 s'analysent comme suit :

(En millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Valeur au 31 décembre 2016	39 733	(26 745)	12 988
Acquisitions / (dotations nettes)	3 237	(2 061)	1 176
(Cessions) / reprises sur cessions	(1 133)	848	(285)
Écart de conversion	(585)	275	(310)
Variation de périmètre et autres	91	(78)	13
Valeur au 31 décembre 2017	41 343	(27 761)	13 582

NOTE 11 – TESTS DE DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES (HORS ACTIFS DONNÉS EN LOCATION)

Le Groupe a procédé à des tests de dépréciation de ses actifs immobilisés conformément à l'approche décrite dans les règles et méthodes comptables (note 2-M).

A – Tests de dépréciation au niveau des actifs spécifiques aux véhicules (y compris organes)

La réalisation des tests de dépréciation sur les actifs spécifiques dédiés à des véhicules (y compris organes) a conduit à la comptabilisation de pertes de valeur d'actif pour 126 millions d'euros en 2018 (56 millions d'euros en 2017). En 2018, elles concernaient des actifs incorporels pour 63 millions d'euros (31 millions d'euros en 2017) et des actifs corporels pour 63 millions d'euros (25 millions d'euros en 2017). Elles ont été imputées en priorité sur les frais de développement activés.

Par ailleurs des pertes de valeurs avaient été comptabilisées sur des actifs incorporels et corporels relatifs aux véhicules électriques en 2013. Du fait de la progression sensible du marché des véhicules électriques en 2017 et qui se confirme en 2018, les dépréciations résiduelles ont été reprises en 2018 pour un montant de 38 millions d'euros, dont 21 millions d'euros au titre des immobilisations incorporelles et 17 millions d'euros au titre des immobilisations corporelles.

B – Tests de dépréciation au niveau des autres unités génératrices de trésorerie de l'Automobile hors AVTOVAZ

Argentine et autres pays :

En 2018, l'unité génératrice de trésorerie représentée par l'Argentine a fait l'objet d'un test de dépréciation pour donner suite à l'application de la comptabilité d'hyperinflation d'une part et la récession enregistrée au cours du 2nd semestre sur le marché automobile local d'autre part. Par ailleurs une analyse des actifs spécifiques dédiés aux marchés de la Turquie et de l'Iran a également été effectuée par suite de la baisse significative des ventes automobiles en Turquie sur le 2nd semestre 2018 et la mise en veille de nos activités en Iran (voir note 6-C).

La valeur recouvrable retenue pour les tests de dépréciation pour les actifs industriels en Argentine correspond à la valeur d'utilité, déterminée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur les véhicules actuellement produits. Le calcul de la valeur d'utilité est effectué sur la base des hypothèses suivantes :

	Argentine	
	1 ^{er} janvier 2018	31 décembre 2018
Durée du plan d'affaires	7 ans	7 ans
Taux d'actualisation après impôts	18,0%	19,5 %

Les tests réalisés pour l'Argentine ont conduit à la constatation de pertes de valeur des actifs rattachés à l'unité génératrice de trésorerie à hauteur de 188 millions d'euros au 31 décembre 2018 (soit la totalité des actifs industriels) et aucune perte de valeur au 1^{er} janvier 2018.

Les tests effectués sur les actifs spécifiques dédiés aux marchés turc et iranien n'ont pas conduit à la constatation de pertes de valeur des actifs corporels et incorporels correspondants.

Secteur Automobile hors AVTOVAZ :

La valeur recouvrable retenue pour les tests de dépréciation relative au secteur de l'Automobile hors AVTOVAZ correspond à la valeur d'utilité, déterminée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Le calcul de la valeur d'utilité est effectué sur la base des hypothèses suivantes :

	2018	2017
	6 ans	6 ans
Durée du plan d'affaires	4 163 000	4 407 000
Volumes de ventes attendus dans l'horizon projeté (en unités)	1,9%	1,9%
Taux de croissance à l'infini	8,7%	8,6%
Taux d'actualisation après impôts		

En 2018, comme en 2017, le test réalisé n'a pas conduit à la constatation de pertes de valeur des actifs rattachés à l'Automobile hors AVTOVAZ.

Les hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation au 31 décembre 2018 sont issues du plan stratégique sur six ans *Drive the Future 2017–2022* communiqué en octobre 2017 corrigé de l'impact de la mise en veille de notre activité en Iran à compter de 2018. Celles utilisées dans le cadre du test de dépréciation au 31 décembre 2017 étaient issues du plan stratégique sur six ans *Drive the Future 2017–2022* communiqué en octobre 2017.

Un changement raisonnablement possible des principales hypothèses utilisées ne devrait pas conduire à avoir une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

C – Tests de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie AVTOVAZ et de la marque Lada

Test de dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie AVTOVAZ

La capitalisation boursière d'AVTOVAZ s'élève à 1 733 millions d'euros au 31 décembre 2018 en utilisant les cours retenus pour le retrait obligatoire des titres initié en septembre 2018 et achevé en décembre 2018 (750 millions d'euros au 31 décembre 2017), et est supérieure à la valeur des actifs nets d'AVTOVAZ à cette date (y compris le *goodwill*). AVTOVAZ devrait sortir de la cotation à la bourse de Moscou début 2019.

Le test de dépréciation annuel du *goodwill* est réalisé au 30 juin de chaque année. En l'absence d'indice de perte de valeur sur le 2nd semestre 2018, aucun test de dépréciation n'a été réalisé au 31 décembre 2018.

Test de dépréciation de la marque Lada

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'AVTOVAZ, la marque Lada a été comptabilisée pour sa juste valeur à la date de prise de contrôle (fin 2016) soit 9 248 millions de roubles russes (116 millions d'euros au cours du 31 décembre 2018). Cette marque étant un actif incorporel sans durée de vie définie, un test de dépréciation a été effectué au 31 décembre 2018 en retenant un taux d'actualisation de 14,4 % et une croissance à l'infini de 4%. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en 2018, la valeur recouvrable étant supérieure à la valeur comptable.

Une augmentation de 5% du taux d'actualisation conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 512 millions de roubles russes soit 7 millions d'euros avant impôts différés et 6 millions d'euros après impôts différés.

La prise en compte d'un taux de croissance à l'infini de 0% ne conduirait pas à la comptabilisation d'une dépréciation.

NOTE 12 – PARTICIPATION DANS NISSAN

Participation dans Nissan au compte de résultat et dans la situation financière :

(En millions d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Compte de résultat consolidé		
Part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence	1 509	2 791
Situation financière consolidée		
Entreprises associées mises en équivalence	20 583	19 135

(1) Dont un impact positif de 284 millions d'euros au premier trimestre 2017 sur la cession de Calsonic Kansei et de 737 millions d'euros au quatrième trimestre 2017 au titre de la réforme fiscale aux Etats-Unis d'Amérique, soit un impact total de 1 021 millions d'euros sur le résultat 2017.

A – Méthode de consolidation de Nissan

Renault et le constructeur automobile japonais Nissan ont choisi d'édifier ensemble une alliance d'un type unique, composée de deux entreprises distinctes liées par une communauté d'intérêts et unies pour la performance. Les mécanismes de l'Alliance ont été conçus pour veiller au maintien des identités de marque et au respect de la culture de chacune des deux entreprises.

De cette volonté résultent notamment les dispositions de fonctionnement suivantes :

- Renault n'a pas l'assurance de disposer de la majorité des droits de vote à l'Assemblée générale des actionnaires de Nissan,
- Les termes des accords entre Renault et Nissan ne permettent à Renault, ni de nommer la majorité des membres du Conseil d'administration de Nissan, ni de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration de Nissan. Renault n'a pas le pouvoir de désigner unilatéralement le Président de Nissan. Au 31 décembre 2018, Renault occupe deux sièges sur un total de neuf au Conseil d'administration de Nissan (inchangé depuis le 31 décembre 2017).
- Renault-Nissan b.v. détenue à 50 % par Renault et à 50 % par Nissan, est une structure collégiale de l'Alliance disposant d'un pouvoir de prise de décision limité à certains éléments stratégiques concernant l'un et l'autre groupe. Renault-Nissan b.v. coordonne les activités communes à l'échelle mondiale, ce qui permet de prendre des décisions tout en respectant l'autonomie de chaque partenaire. Ce pouvoir de décision a été confié à Renault-Nissan b.v. pour permettre de dégager des synergies et faire bénéficier les deux constructeurs d'économies d'échelles au niveau mondial. Elle ne permet pas à Renault de diriger les politiques financières et opérationnelles de Nissan, qui sont du ressort du Conseil d'administration de Nissan. À ce titre, l'existence de Renault-Nissan b.v. ne peut être considérée comme établissant un contrôle contractuel de Renault sur Nissan ; depuis sa création, les sujets traités par Renault-Nissan b.v. sont restés dans ce cadre contractuel et ne témoignent pas d'un contrôle de Renault sur Nissan,
- Renault ne peut ni utiliser ni orienter l'utilisation des actifs de Nissan comme il le fait pour ses propres actifs,
- Renault n'accorde aucune garantie sur la dette de Nissan.

Au regard de ces éléments, Renault dispose d'une influence notable sur Nissan et de ce fait, comptabilise sa participation dans Nissan selon la méthode de mise en équivalence.

B – Comptes consolidés de Nissan retenus pour la mise en équivalence dans les comptes de Renault

Les comptes de Nissan retenus pour la mise en équivalence dans les comptes de Renault sont les comptes consolidés publiés en normes comptables japonaises – Nissan est cotée à la Bourse de Tokyo – après retraitements pour les besoins de la consolidation de Renault.

Nissan publie trimestriellement ses comptes et clôt son exercice annuel au 31 mars. Pour les besoins de la consolidation de Renault, les résultats de Nissan sont pris en compte sur une base calendaire (résultats de janvier à décembre consolidés dans les comptes annuels de Renault).

Au 31 décembre 2018, Nissan détient 0,7% de ses propres titres. En conséquence, le pourcentage d'intérêt de Renault dans Nissan s'établit à 43,7% et les droits de vote de Renault dans Nissan représentent 43,4% (sans changement depuis le 31 décembre 2017).

C – Évolution de la valeur de la participation dans Nissan à l’actif de la situation financière de Renault

En millions d’euros)	Quote-part d’actif net			Goodwill	Total
	Avant neutralisation	Neutralisation à hauteur de la participation de Nissan dans Renault ⁽¹⁾	Net		
Au 31 décembre 2017	19 423	(974)	18 449	686	19 135
Résultat 2018	1 509		1 509		1 509
Dividende versé	(784)		(784)		(784)
Écart de conversion	948		948	49	997
Autres mouvements ⁽²⁾	(274)		(274)		(274)
Au 31 décembre 2018	20 822	(974)	19 848	735	20 583

- (1) Nissan détient 44 358 milliers d’actions Renault depuis 2002, soit une participation d’environ 15%.
- (2) Les autres mouvements incluent l’effet des dividendes de Renault reçus par Nissan, la variation des écarts actuariels sur engagements de retraite, la variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers, l’évolution des titres d’autocontrôle de Nissan. En 2018, ils comprennent également les effets de l’application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » au 1^{er} janvier 2018 pour un montant de (126) millions d’euros.

D – Évolution des capitaux propres de Nissan retraités pour les besoins de la consolidation de Renault

	31 décembre 2017	Résultat 2018	Dividendes	Écart de conversion	Autres mouvements ⁽¹⁾	31 décembre 2018
(En milliards de yens)						
Capitaux propres – part des actionnaires de la société mère en normes japonaises	5 312	485	(215)	(142)	(102)	5 338
Retraitements pour les besoins du passage en normes IFRS :						
Provision pour engagements de retraite et autres avantages à long terme du personnel	(6)	(25)	-	(1)	(33)	(65)
Immobilisation des frais de développement	663	50	-	(1)	-	712
Impôts différés et autres retraitements	(102)	(17)	-	(10)	30	(99)
Actif net retraité en normes IFRS	5 867	493	(215)	(154)	(105)	5 886
Retraitements pour les besoins de Renault ⁽²⁾	133	(42)	(16)	10	26	111
Actif net retraité pour les besoins de Renault	6 000	451	(231)	(144)	(79)	5 997
(En millions d’euros)						
Actif net retraité pour les besoins de Renault	44 442	3 453	(1 794)	2 169	(620)	47 650
Pourcentage d’intérêt de Renault	43,7%					43,7 %
Part de Renault (avant neutralisation ci-dessous)	19 423	1 509	(784)	948	(274)	20 822
Neutralisation de la participation de Nissan dans Renault ⁽³⁾	(974)					(974)
Part de Renault dans l’actif net de Nissan	18 449	1 509	(784)	948	(274)	19 848

- (1) Les autres mouvements incluent l’effet des dividendes de Renault reçus par Nissan, la variation des écarts actuariels sur engagements de retraite, la variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers, l’évolution des titres d’autocontrôle de Nissan. En 2018, ils comprennent également les effets de l’application des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » au 1^{er} janvier 2018 pour un montant de (126) millions d’euros.
- (2) Les retraitements opérés pour les besoins de Renault correspondent essentiellement à la réestimation de l’actif immobilisé pratiquée par Renault lors des acquisitions intervenues en 1999 et 2002 et l’élimination de la mise en équivalence de Renault par Nissan.
- (3) Nissan détient 44 358 milliers d’actions Renault depuis 2002, soit une participation d’environ 15%.

E – Résultat net de Nissan en normes comptables japonaises

Nissan clôturant son exercice annuel au 31 mars, le résultat net de Nissan retenu en 2018 correspond à la somme du résultat net du dernier trimestre de l'exercice annuel 2017 et des trois premiers trimestres de l'exercice annuel 2018.

	De janvier à mars 2018		D'avril à juin 2018		De juillet à septembre 2018		D'octobre à décembre 2018		De janvier à décembre 2018	
	Dernier trimestre de l'exercice annuel 2017 de Nissan		1 ^{er} trimestre de l'exercice annuel 2018 de Nissan		2 ^{ème} trimestre de l'exercice annuel 2018 de Nissan		3 ^{ème} trimestre de l'exercice annuel 2018 de Nissan		Période retenue pour la consolidation de Renault	
	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾
Résultat net – part des actionnaires de la société mère	169	1 268	116	890	130	1 006	70	547	485	3 711

(1) Conversion au taux de change moyen de chaque trimestre.

F – Éléments financiers de Nissan en normes IFRS

Les éléments financiers présentés ci-après correspondent aux données de Nissan retraitées aux normes IFRS pour les périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Les retraitements opérés n'intègrent ni les ajustements de juste valeur des actifs et passifs pratiqués par Renault lors des acquisitions intervenues en 1999 et 2002, ni l'élimination de la mise en équivalence de Renault par Nissan.

	2018		2017	
	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	11 764	90 201	11 869	93 711
Résultat net				
Part des actionnaires de la société mère	451	3 458	813	6 415
Part des participations ne donnant pas le contrôle	20	151	22	173
Autres éléments du résultat global				
Part des actionnaires de la société mère	(220)	(1 688)	198	1 567
Part des participations ne donnant pas le contrôle	31	237	7	57
Résultat global				
Part des actionnaires de la société mère	231	1 771	1 011	7 982
Part des participations ne donnant pas le contrôle	51	388	29	230
Dividendes reçus de Nissan	101	784	93	710
	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽¹⁾	(En milliards de yens)	(En millions d'euros) ⁽²⁾
Actifs non courants	7 886	62 664	7 978	59 095
Actifs courants	11 797	93 736	12 314	91 206
TOTAL ACTIFS	19 683	156 400	20 292	150 301
Capitaux propres				
Part des actionnaires de la société mère	5 887	46 775	5 868	43 462
Part des participations ne donnant pas le contrôle	297	2 359	288	2 133
Passifs non courants	5 874	46 675	6 951	51 484
Passifs courants	7 625	60 591	7 185	53 222
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	19 683	156 400	20 292	150 301

- (1) Conversion au taux de change moyen 2018, soit 130,4 yens pour 1 euro pour les données de résultat et au taux de change du 31 décembre 2018, soit 125,8 yens pour 1 euro pour les données de la situation financière.
- (2) Conversion au taux de change moyen 2017, soit 126,7 yens pour 1 euro pour les données de résultat et au taux de change du 31 décembre 2017, soit 135,0 yens pour 1 euro pour les données de la situation financière.

G – Couverture de l'investissement dans Nissan

Depuis 1999, le Groupe couvre partiellement le risque de change yen/euro lié à son investissement dans Nissan.

Au 31 décembre 2018, ces opérations de couverture s'élèvent à 204 milliards de yens (1 624 millions d'euros). Elles sont composées d'EMTN émis en yens pour 24 milliards de yen (191 millions d'euros) et d'emprunts obligataires émis en yens sur le marché japonais du Samourai pour 180 milliards de yen (1 433 millions d'euros).

Elles ont dégagé des écarts de change défavorables pour (102) millions d'euros en 2018 (113 millions d'euros favorables en 2017). Après prise en compte des impôts différés, l'effet net défavorable, soit (70) millions d'euros, a été comptabilisé dans les réserves de conversion du Groupe (note 18-E).

H – Valorisation de la participation de Renault dans Nissan sur la base du cours de Bourse

Sur la base du cours de Bourse de l'action Nissan au 31 décembre 2018, soit 880 yens par action, la participation de Renault dans Nissan est valorisée à 12 809 millions d'euros (15 244 millions d'euros au 31 décembre 2017 sur la base d'un cours à 1 123,5 yens par action).

I – Test de perte de valeur de la participation dans Nissan

Au 31 décembre 2018, la valorisation boursière est inférieure de 37,8 % à la valeur de Nissan à l'actif de la situation financière de Renault (inférieure de 20,3% au 31 décembre 2017).

Conformément à l'approche décrite dans les règles et méthodes comptables (note 2-M), un test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2018. Un taux d'actualisation après impôts de 9,6 % et un taux de croissance à l'infini (y compris effet de l'inflation) de 3,3 % ont été retenus pour calculer la valeur d'utilité. La valeur terminale a été calculée sur la base d'hypothèses de profitabilité en cohérence avec les données historiques de Nissan et avec des perspectives à moyen terme équilibrées.

Les tests réalisés n'ont pas conduit à la constatation de perte de valeur de la participation dans Nissan au 31 décembre 2018.

Un changement raisonnablement possible des principales hypothèses utilisées ne devrait pas conduire à avoir une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de la participation dans Nissan.

J – Opérations entre le Groupe Renault et le groupe Nissan

J1 – Opérations entre le Groupe Renault hors AVTOVAZ et le groupe Nissan

Renault et Nissan conduisent des actions communes dans le domaine du développement des véhicules et organes, des achats, des moyens de production et de distribution. Depuis le 1^{er} avril 2014, Renault et Nissan ont également engagé un plan de convergence dans quatre fonctions clés : Ingénierie, Fabrication et Logistique, Achats et Ressources Humaines. Ces coopérations se traduisent par des synergies permettant des réductions de coûts notamment dans les fonctions support et du chiffre d'affaires vis-à-vis de Nissan.

Le secteur Automobile hors AVTOVAZ intervient à deux niveaux dans ses opérations avec Nissan :

- Sur le plan industriel, les partenaires réalisent ensemble des productions croisées de véhicules et organes dans les usines de l'Alliance :
 - Le Groupe Renault a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires d'environ 4 162 millions d'euros avec le groupe Nissan (4 961 millions d'euros en 2017) dont environ 2 871 millions d'euros de véhicules (3 362 millions d'euros 2017), 1 169 millions d'euros d'organes (1 501 millions d'euros en 2017) et 123 millions d'euros de prestations diverses (98 millions d'euros en 2017). Cette baisse concerne principalement les véhicules produits chez Renault Samsung Motors pour Nissan North America et à la Nissan Micra produite à Flins,
 - Le Groupe Renault a effectué des achats auprès de Nissan en 2018 à hauteur de 2 184 millions d'euros (2 400 millions d'euros en 2017) dont environ 1 068 millions d'euros de véhicules (1 240 millions d'euros en 2017), 884 millions d'euros d'organes (1 028 millions d'euros en 2017) et 223 millions d'euros de prestations diverses (132 millions d'euros en 2017),
 - Au bilan, le solde des créances du Groupe Renault sur le groupe Nissan s'élève à 859 millions d'euros au 31 décembre 2018 (853 millions d'euros au 31 décembre 2017) et le solde des dettes du Groupe Renault sur le groupe Nissan s'élève à 872 millions d'euros au 31 décembre 2018 (795 millions d'euros au 31 décembre 2017).
- Sur le plan financier, Renault Finance intervient, en complément de son activité pour Renault, comme contrepartie du groupe Nissan en ce qui concerne la négociation d'instruments financiers à des fins de couverture des risques de change et de taux. Sur le marché du change, Renault Finance a réalisé en 2018 pour environ 18 milliards d'euros d'opérations de change liées aux besoins de Nissan (20,9 milliards d'euros en 2017). Les opérations de dérivés de change et taux réalisées avec Nissan sont enregistrées au prix de marché et viennent s'inscrire dans les positions gérées par Renault Finance. Au bilan, les dérivés actifs sur le groupe Nissan s'élèvent à 30 millions d'euros au 31 décembre 2018 (63 millions d'euros au 31 décembre 2017) et les dérivés passifs à 69 millions d'euros au 31 décembre 2018 (41 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Le secteur Financement des ventes de Renault contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale, principalement en Europe. En 2018, RCI Banque a comptabilisé 158 millions d'euros de prestations de services au titre des produits de commissions et d'intérêts en provenance de Nissan (137 millions d'euros en 2017). Le solde des créances du Financement des ventes sur le groupe Nissan s'élève à 133 millions d'euros au 31 décembre 2018 (107 millions d'euros au 31 décembre 2017) et le solde des dettes s'élève à 148 millions d'euros au 31 décembre 2018 (191 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Par ailleurs, les partenaires de l'Alliance disposent de participations dans des entreprises associées et coentreprises pour gérer des coopérations. L'information concernant l'activité, la localisation, et l'influence du Groupe Renault sur ces entités est présentée en note 13.

J2 – Opérations entre AVTOVAZ et le groupe Nissan

En 2018, les ventes réalisées par AVTOVAZ à Nissan et les achats effectués par AVTOVAZ auprès de Nissan sont estimés à, respectivement, environ 260 et 35 millions d'euros (233 et 30 millions d'euros en 2017).

Dans la situation financière d'AVTOVAZ au 31 décembre 2018, les soldes des transactions entre AVTOVAZ et le groupe Nissan se traduisent principalement par :

- une créance non courante au titre d'immobilisations contrôlées conjointement pour un montant de 27 millions d'euros (38 millions d'euros au 31 décembre 2017),
- des créances et des dettes d'exploitation pour respectivement 12 millions d'euros et 37 millions d'euros (25 millions d'euros et 69 millions d'euros au 31 décembre 2017).

NOTE 13 – PARTICIPATIONS DANS LES AUTRES ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES

Les participations dans les autres entreprises associées et coentreprises s'analysent comme suit :

	2018 ⁽¹⁾	2017
(En millions d'euros)		
Compte de résultat consolidé		
Part dans le résultat des autres entreprises associées et des coentreprises	31	8
Entreprises associées mises en équivalence	27	10
Coentreprises mises en équivalence	4	(2)
Situation financière consolidée		
Participations dans les autres entreprises associées et coentreprises	856	676
Entreprises associées mises en équivalence	420	380
Coentreprises mises en équivalence	436	296

(1) Les participations dans des entités non significatives sur lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable, précédemment comptabilisées en actifs disponibles à la vente dans les actifs financiers, sont présentées à compter de 2018 comme le prévoient les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » qui leur seraient appliquées si elles avaient été consolidées (notes 2-A1 et 22). Les titres de sociétés non contrôlées reclassés parmi les participations dans les autres entreprises associées et coentreprises mises en équivalence s'élèvent à 16 millions d'euros pour les entreprises associées et à 12 millions d'euros pour les coentreprises au 31 décembre 2018. Les résultats de ces sociétés ont été classés parmi la part dans le résultat des autres entreprises associées et des coentreprises pour (1) million d'euros pour les entreprises associées en 2018.

A – Informations relatives aux principales autres entreprises associées et coentreprises mises en équivalence

Nom de l'entité	Pays d'implantation	Principale activité	Pourcentages de capital et de droits de vote du Groupe		Participations dans les principales autres entreprises associées et coentreprises au 31 décembre 2018	Participations dans les principales autres entreprises associées et coentreprises au 31 décembre 2017
			31 décembre 2018	31 décembre 2017		
Entreprises associées						
Automobile hors AVTOVAZ						
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	Turquie	Distribution automobile	49%	49%	34	46
Renault Nissan Automotive India Private Limited (RNAIPL)	Inde	Production automobile	30%	30%	206	205
Financement des ventes						
RN Bank	Russie	Financement des ventes automobile	30%	30%	63	48
Coentreprises						
Automobile hors AVTOVAZ						
Renault Algérie Production	Algérie	Production automobile	49%	49%	8	16
Dongfeng Renault Automotive Company	Chine	Construction automobile	50%	50%	260	243
Renault Brilliance Jinbei Automotive Company ⁽¹⁾	Chine	Fabrication et vente de véhicules utilitaires en Chine	49%	49%	74	-
Alliance Venture b.v. ⁽¹⁾	Pays-Bas	Financement de start-ups dans les nouvelles technologies	40%		51	-
Autres entreprises associées et coentreprises non significatives						
TOTAL					160	118
					856	676

(1) Entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2018

(1) Entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2018.

Les tableaux ci-dessous présentent le montant total des ventes et achats réalisées entre le Groupe Renault et les principales autres entreprises associées et coentreprises mises en équivalence ainsi que les positions au bilan du Groupe Renault avec ces mêmes entités :

(En millions d'euros)				
Au compte de résultat consolidé	2018		2017	
	Ventes aux sociétés mises en équivalence	Achats	Ventes aux sociétés mises en équivalence	Achats
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	1 261	12	1 858	14
Renault Nissan Automotive India Private Limited (RNAIPL)	3	(357)	6	(538)
RN Bank	(3)	-	2	-
Renault Algérie Production	9	(102)	6	(59)
Dongfeng Renault Automotive Company	206	(7)	233	(16)

31 décembre 2018						
(En millions d'euros)	Actifs financiers	Créances clients de l'Automobile	Autres actifs	Autres passifs	Dettes de financement des ventes	Fournisseurs
A la situation financière consolidée						
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	-	-	-	4	-	-
Renault Nissan Automotive India Private Limited (RNAIPL)	18	54	402	3	-	-
RN Bank	80	-	2	3	3	-
Renault Algérie Production	-	86	-	3	-	-
Dongfeng Renault Automotive Company	-	9	-	3	-	-

31 décembre 2017						
(En millions d'euros)	Actifs financiers	Créances clients de l'Automobile	Autres actifs	Autres passifs	Dettes de financement des ventes	Fournisseurs
A la situation financière consolidée						
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	-	-	2	5	-	-
Renault Nissan Automotive India Private Limited (RNAIPL)	16	57	262	2	-	-
RN Bank	150	-	16	-	-	-
Renault Algérie Production	-	56	-	2	-	-
Dongfeng Renault Automotive Company	-	31	-	2	-	-

B – Informations financières cumulées relatives aux autres entreprises associées mises en équivalence

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Participations dans les entreprises associées	420	380
Part dans le résultat des entreprises associées	27	10
Part des entreprises associées dans les autres éléments du résultat global	(29)	(28)
Part des entreprises associées dans le résultat global	(2)	(18)

C – Informations financières cumulées relatives aux coentreprises mises en équivalence

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Participations dans les coentreprises	436	296
Part dans le résultat des coentreprises	4	(2)
Part des coentreprises dans les autres éléments du résultat global	(7)	(23)
Part des coentreprises dans le résultat global	(3)	(25)

NOTE 14 – STOCKS

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et fournitures	1 748	(299)	1 449	1 845	(328)	1 517
Encours de production	395	(3)	392	390	(1)	389
Véhicules d'occasion	1 383	(126)	1 257	1 589	(91)	1 498
Produits finis et pièces de rechange	2 931	(150)	2 781	3 076	(152)	2 924
TOTAL	6 457	(578)	5 879	6 900	(572)	6 328

NOTE 15 – CREANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

A – Créances de financement des ventes par nature

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances sur le réseau de distribution	10 233	10 210
Crédits à la clientèle finale	23 606	22 085
Opérations de crédit-bail et assimilées	9 008	7 649
Valeur brute	42 847	39 944
Dépréciation	(780)	(610)
Valeur nette	42 067	39 334

Les informations relatives à la juste valeur figurent en note 24-A.

B – Opérations de transferts d’actifs et actifs donnés en garantie dans le cadre de la gestion de la réserve de liquidité

B1 – Opérations de transfert d’actifs de financement des ventes

(En millions d’euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Créances cédées maintenues au bilan	11 010	10 980	10 391	10 344
Passifs associés	2 781	2 645	2 272	2 326

Le Financement des ventes a procédé à plusieurs opérations de titrisation publiques et de financement par conduit (Allemagne, Brésil, France et Italie) portant sur des crédits à la clientèle finale et des créances sur le réseau de distribution, par l’intermédiaire de véhicules *ad hoc*. Certaines opérations publiques ont été souscrites par RCI Banque et permettent ainsi d’obtenir des titres mobilisables auprès de la Banque centrale européenne.

Les créances cédées dans le cadre de ces opérations de transfert d’actifs sont maintenues au bilan, l’ensemble des risques étant conservé par le Groupe. Les passifs associés correspondent aux titres émis lors des opérations de titrisation. Ils sont comptabilisés en autres dettes représentées par un titre.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant des passifs associés correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations, ainsi qu’à la quote-part de titres conservée par RCI Banque constituant une réserve de liquidité.

Les actifs titrisés ne peuvent plus être cédés, ni nantis. Le recours des souscripteurs de titres de dettes est limité aux actifs cédés.

B2 – Actifs donnés en garantie dans le cadre de la gestion de la réserve de liquidité

Dans le cadre de la gestion de sa réserve de liquidité, le Financement des ventes a donné en garantie à la Banque de France (3G – Gestion Globale des Garanties) des actifs pour une valeur comptable de 7 454 millions d’euros au 31 décembre 2018 (6 949 millions d’euros au 31 décembre 2017). Ces actifs sont constitués de 6 184 millions d’euros de titres de véhicules de titrisation, 159 millions d’euros d’obligations et 1 111 millions d’euros de créances de financement des ventes (5 676 millions d’euros de titres de véhicules de titrisation, 168 millions d’euros d’obligations et 1 106 millions d’euros de créances de financement des ventes au 31 décembre 2017). Le financement reçu de la Banque de France et garanti par ces actifs s’élève à 2 500 millions d’euros au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017. L’ensemble des actifs présentés à la Banque de France à titre de garantie est maintenu au bilan.

C – Échéancier des créances de financement des ventes

(En millions d’euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Moins d’un an	21 184	20 067
1 à 5 ans	20 403	18 819
Plus de 5 ans	480	448
Total des créances de financement des ventes – valeur nette	42 067	39 334

D – Répartition des créances de financement des ventes par niveau de risque

(En millions d’euros)	Créances saines	Créances dégradées depuis la date de comptabilisation initiale	Créances en défaut	Total
Valeur brute des créances de financement des ventes au 31 décembre 2018	38 454	3 770	623	42 847
Dépréciation des créances de financement des ventes au 31 décembre 2018	(239)	(163)	(378)	(780)
Valeur nette des créances de financement des ventes au 31 décembre 2018	38 215	3 607	245	42 067

E – Exposition au risque de crédit de l'activité financement des ventes

L'exposition maximale au risque de crédit de l'activité de financement des ventes est représentée par la valeur nette comptable des créances de financement des ventes augmentée du montant des engagements de financement irrévocables en faveur de la clientèle qui figurent dans les engagements hors bilan donnés (note 28-A) et diminuée du montant des garanties sur la clientèle (note 28-B). Le montant de ces garanties détenues sur des créances douteuses est de 678 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 660 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de notation) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues non dépréciées et il n'existe pas de concentration significative de risques au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

NOTE 16 – CREANCES CLIENTS DE L'AUTOMOBILE

Valeur nette des créances clients de l'Automobile

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeur brute	2 178	2 572
Dépréciation pour pertes de crédit avérées ⁽¹⁾	(770)	(819)
Dépréciation pour pertes de crédit attendues ⁽²⁾	(9)	
VALEUR NETTE	1 399	1 753

(1) Dont (674) millions d'euros relatifs à l'Iran au 31 décembre 2018 et (677) millions d'euros au 31 décembre 2017.

(2) En application de la normes IFRS 9 « Instruments financiers », le groupe constate des dépréciations pour pertes de crédit attendues à compter du 1^{er} janvier 2018 (note 2-A1.3)

Ce poste exclut les créances qui font l'objet d'une cession aux sociétés de financement des ventes du Groupe ou à un tiers externe au Groupe, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances leur est transférée. Le risque de dilution (essentiellement risque de non-paiement suite à un litige commercial) est conservé par le Groupe, mais ce risque est jugé négligeable. Les créances cédées dans ces conditions aux sociétés de financement des ventes du Groupe sont alors incluses dans les créances de financement des ventes, principalement parmi les créances sur le réseau de distribution.

Dans le cas où l'essentiel des risques et avantages n'est pas transféré, bien que les créances soient juridiquement cédées aux sociétés de financement des ventes du Groupe ou à un tiers externe au Groupe, elles demeurent incluses dans les créances clients de l'Automobile hors AVTOVAZ par la contrepartie de passifs financiers (autres dettes porteuses d'intérêts). Le montant des créances clients ainsi maintenues au bilan, en raison de la conservation par le Groupe du risque de crédit ou du risque de retard de paiement, n'est pas significatif au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration significative de risques au sein de la clientèle des secteurs Automobile hors AVTOVAZ et AVTOVAZ et le chiffre d'affaires réalisé avec un client externe donné n'excède pas 10% du chiffre d'affaires total de ces secteurs.

La gestion de risque du crédit est décrite dans la Note 25.

L'exposition maximale au risque de crédit des créances clients de l'Automobile hors AVTOVAZ est représentée par la valeur nette comptable des créances.

Le modèle de dépréciation des créances clients de l'Automobile est présenté dans les notes 2-A3 et 2-G.

Les informations relatives à la juste valeur figurent en note 24-A.

NOTE 17 – AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

(En millions d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Charges diverses constatées d'avance	245	368	613	249	307	556
Créances fiscales (hors impôts exigibles courants)	465	1 712	2 177	527	1 846	2 373
Impôts exigibles ⁽¹⁾	19	111	130	4	91	95
Autres créances	603	1 566	2 169	555	1 728	2 283
Titres de sociétés contrôlés et non consolidés ⁽²⁾	153	-	153	100	-	100
Dérivés sur opérations initiées à des fins d'exploitation de l'Automobile	-	10	10	-	10	10
Dérivés sur opérations de financement du Financement des ventes	-	123	123	-	123	123
TOTAL	1 485	3 890	5 375	1 435	4 105	5 440
dont valeur brute	1 613	4 082	5 695	1 470	4 307	5 777
dont dépréciation	(128)	(192)	(320)	(35)	(202)	(237)

(1) Les impôts exigibles courants sont présentés séparément sur la face de la situation financière consolidée (section 4.2.3).
(2) Les titres de sociétés contrôlés et non consolidés dont la valeur nette est supérieure à 10 millions d'euros sont les suivantes : Carizy, iCabbi, PI-VI Ricambi S.r.l, Marcel et Renault Venture Capital.

A – Créances fiscales

Le poste créances fiscales (hors impôts exigibles courants) exclut les créances fiscales françaises qui font l'objet d'une cession hors Groupe (Créances de Crédit d'Impôt Recherche - CIR et créances de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi - CICE), et dont la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances est transférée au cessionnaire. Pour les créances fiscales, les cessions ne donnent lieu à sortie du bilan que lorsque le risque de dilution est jugé inexistant. C'est notamment le cas si les créances cédées ont déjà fait l'objet d'un contrôle fiscal ou d'un audit préalable.

Le total des créances fiscales cédées et décomptabilisées en 2018 représente 278 millions d'euros et correspond à des créances de CIR pour 218 millions d'euros et de CICE pour 60 millions d'euros (50 millions d'euros en 2017 de créances CICE). Il n'y a pas de créances fiscales cédées maintenues aux bilans au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

B - Titres de sociétés contrôlées et non consolidées

Au cours des deux dernières années, le Groupe Renault a pris le contrôle d'une entité intervenant sur le marché des véhicules d'occasion (Secteur Automobile hors AVTOVAZ) et de trois entités évoluant dans le secteur de la mobilité (Secteur Financement des ventes). Il s'agit des entités Carizy (intermédiation sur le marché du véhicule d'occasion), Flit Tech (centrale de réservation pour taxis), iCabbi (développement de software pour taxis) et Marcel (intermédiation VTC), dont le prix d'acquisition total s'est élevé à 106 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, les comptes de ces entités ne sont pas intégrés globalement car leur consolidation n'aurait pas d'impact significatif compte tenu des seuils appliqués par le Groupe. En revanche, il a été tenu compte de leur contribution aux résultats du groupe dans les coûts des biens et services vendus pour un montant de (29) millions d'euros en 2018. Les entités les plus significatives seront consolidées par intégration globale dans les prochaines années.

NOTE 18 – CAPITAUX PROPRES

A – Capital social

Le nombre total d'actions ordinaires émises et intégralement libérées au 31 décembre 2018 est de 295 722 milliers d'actions avec une valeur nominale de 3,81 euros par action (inchangé par rapport au 31 décembre 2017).

Les actions d'autocontrôle ne donnent pas droit à dividende. Elles représentent 1,71% du capital de Renault au 31 décembre 2018 (2,17% au 31 décembre 2017).

Le Groupe Nissan, via sa filiale détenue à 100% Nissan Finance Co. Ltd., détient environ 15% du capital de Renault (actions sans droit de vote).

B – Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital destinée à en optimiser le coût. Le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

Le suivi des objectifs du Groupe est réalisé différemment selon les secteurs opérationnels.

Le Financement des ventes est soumis au respect de ratios réglementaires propres à l'activité bancaire. Dans ce cadre, ce secteur respecte en permanence un ratio de solvabilité d'au moins 8% (rapport entre les fonds propres y compris les emprunts subordonnés et le total des risques pondérés). Le ratio de solvabilité Core Tier 1 de RCI Banque se situe à 15,46% au 31 décembre 2018 (15,01% au 31 décembre 2017).

Enfin, le Groupe couvre partiellement son investissement dans Nissan (note 12-G).

C – Titres d’autocontrôle

En application des dispositions adoptées lors des Assemblées générales, le Conseil d'administration a décidé d'affecter les actions détenues par Renault intégralement aux plans d'options d'achat d'actions ainsi qu'aux plans d'actions de performance en cours et autres accords de paiement fondés sur des actions, consentis aux cadres et dirigeants du Groupe.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Montant des titres d'autocontrôle (en millions d'euros)	400	321
Nombre de titres d'autocontrôle	5 058 961	4 649 545

Dans le cadre de la réglementation en vigueur et sur décision du Conseil d'administration, Renault a acquis 10 % des actions Renault cédées par l'Etat (soit 1 400 000 actions) au prix du placement (121 millions d'euros) au 2nd semestre 2017, en vue de la réalisation d'une offre réservée aux salariés et anciens salariés du Groupe Renault, afin de leur permettre de participer aux performances du Groupe Renault.

En septembre 2018, le Groupe Renault a lancé le plan « *Share the Future* », offre d'actionnariat réservée aux salariés par cession d'actions existantes dans 10 pays : Argentine, Brésil, Corée du Sud, Espagne, France, Inde, Maroc, Roumanie, Slovaquie et Turquie.

Ce plan s'inscrit dans une politique de développement de l'actionnariat salarié du Groupe Renault et a pour objectif d'associer plus étroitement les salariés au développement et aux performances du Groupe. Dans le cadre du plan « *Share the Future* », Renault a proposé deux formules à ses salariés :

- une formule dite « classique » incluant une décote de 20% (par rapport au cours de référence) et un abondement plafonné à 4 actions, dans laquelle le souscripteur est exposé aux variations du cours de l'action,
- une formule « à effet de levier » (par l'intermédiaire d'un contrat d'échange avec une banque structurante complétant l'investissement du salarié de telle sorte que le montant total investi représente dix fois le montant de l'apport personnel du salarié) dans laquelle le salarié reçoit à l'échéance au minimum le montant de son apport personnel majoré soit d'un rendement garanti soit, s'il est plus élevé, d'un multiple de la performance des actions Renault sur la période.

Les actions ont été souscrites par les bénéficiaires soit en direct, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), selon le pays de résidence. Les souscripteurs à l'offre devront conserver les actions ou les parts jusqu'au 31 mai 2023, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé autorisé. Dans les deux formules, le prix de souscription a été fixé à 58,32 euros au 7 septembre 2018. L'opération, qui a été définitivement clôturée le 2 octobre 2018, a été souscrite par 22 615 salariés dans 10 pays.

Une charge de 8 millions d'euros liée à l'abondement et à la juste valeur de la décote offerte aux salariés a été reconnue dans le compte de résultat. Cette juste valeur inclut la valeur de la décote diminuée de la mesure de l'incessibilité de l'action pour le participant et à laquelle s'ajoute, pour la formule à effet de levier uniquement, la mesure du gain d'opportunité.

D – Distributions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 15 juin 2018 a décidé une distribution de dividendes de 3,55 euros par action, soit 1 027 millions d'euros (3,15 euros par action en 2017 soit 916 millions d'euros). Le paiement est intervenu au cours du mois de juin 2018.

E – Écart de conversion

La variation de l'écart de conversion constatée sur la période s'analyse comme suit :

	2018	2017
(En millions d'euros)		
Écart de conversion constaté sur la valeur de la participation dans Nissan	997	(1 467)
Effet net d'impôts des opérations de couverture partielle de l'investissement dans Nissan (note 12-G)	(70)	96
TOTAL DE L'ECART DE CONVERSION RELATIF A NISSAN	927	(1 371)
Variations relatives aux économies en hyperinflation	(175)	
Autres variations de l'écart de conversion	(250)	(324)
VARIATION TOTALE DE L'ECART DE CONVERSION	502	(1 695)

Les variations relatives aux économies en hyperinflation enregistrent les variations des écarts de conversion des filiales argentines depuis le 1^{er} janvier 2018 (note 2-A4). En 2017 et en 2018, les autres variations de l'écart de de conversion proviennent pour l'essentiel de l'évolution du rouble russe et du real brésilien. En 2017, elles provenaient également du peso argentin.

F – Réserve de réévaluation des instruments financiers

F1 – Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers

Les montants indiqués ci-dessous sont présentés nets des effets d'impôt.

	Couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾	Instruments financiers disponibles à la vente	Instruments financiers de capitaux propres à la juste valeur	Instruments de dettes à la juste valeur	Total
(En millions d'euros)					
Solde au 31 décembre 2017 ⁽²⁾	(7)	810			803
Transition à IFRS 9 – Ajustements à l'ouverture ⁽²⁾	-	(810)	787	2	(21)
Solde ajusté au 1 ^{er} janvier 2018	(7)		787 ⁽³⁾	2	782
Variations de juste valeur en capitaux propres	(7)		(534)	(1)	(542)
Transfert en résultat ⁽¹⁾	6		-	2	8
Autres	(13)		-	-	(13)
Solde au 31 décembre 2018	(21)		253 ⁽³⁾	3	235

(1) La décomposition du transfert en résultat des montants relatifs aux couvertures de flux de trésorerie est détaillée en note F2 ci-après et l'échéancier de transfert en résultat de la réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie est détaillé en note F3 ci-après.

(2) En application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », la classification des actifs financiers est modifiée à compter du 1^{er} janvier 2018. Les changements liés à l'application de cette nouvelle norme sont présentés en note 2-A1.

(3) La réserve de réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur se rapporte aux titres Daimler (note 22-B).

F2 – Décomposition du transfert en résultat de la partie de la réserve de réévaluation des instruments financiers relative aux couvertures de flux de trésorerie

	2018	2017
(En millions d'euros)		
Marge opérationnelle	7	(22)
Autres produits et charges d'exploitation	1	-
Résultat financier	-	-
Part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	-	-
Impôts courants et différés	(2)	10
Montant total transféré en résultat net pour les couvertures de flux de trésorerie	6	(12)

F3 – Échéancier de transfert en résultat de la réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Moins d'un an	(6)	9
Plus d'un an	(9)	(13)
Réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie hors entreprises associées et coentreprises	(15)	(4)
Réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie des entreprises associées et coentreprises	(6)	(3)
Total de la réserve de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie	(21)	(7)

Cet échéancier est construit sur la base des échéances contractuelles des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture.

G – Plans d'options d'achat d'actions, plans d'actions de performance et autres accords de paiement fondés sur des actions

Le Conseil d'administration attribue périodiquement aux cadres et dirigeants du Groupe des actions de performance avec des périodes d'acquisition et d'inaccessibilité propres à chaque attribution. Jusqu'en 2012, il a également attribué périodiquement des options d'achat d'actions à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution. Les plans mis en place intègrent des conditions de performance qui déterminent le nombre d'options ou d'actions accordées aux bénéficiaires. La perte du bénéfice des options ou des actions de performance est conforme aux dispositions réglementaires, avec perte totale en cas de démission ou de licenciement (sauf décision contraire du Conseil d'administration dans le cas du Président-Directeur général) et décision, au cas par cas, pour les départs à l'initiative de l'entreprise.

Par ailleurs, le Conseil d'administration avait décidé qu'une partie de la part variable de la fonction de Président-Directeur général due au titre d'un exercice serait convertie sous forme d'actions, dont l'acquisition était soumise à des conditions de performance et de présence à compter de la part variable pour 2013.

G1 – Variation du nombre d'options et de droits d'attribution d'actions détenus par les membres du personnel

	Options d'achat d'actions			Droits d'attribution d'actions ⁽¹⁾
	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Cours moyen pondéré de l'action aux dates d'attributions et de levées (en euros)	
Options restant à lever et droits en cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2018	299 339	37	-	4 585 849
Attribuées	(50 565) ⁽²⁾	38	-	1 494 129
Options levées ou droits définitivement acquis			49 ⁽³⁾	(1 266 829) ⁽⁴⁾
Perdues et autres ajustements			-	(98 978)
Options restant à lever et droits en cours d'acquisition au 31 décembre 2018	248 774	36	-	4 714 171

- (1) Les données présentées incluent les actions au titre de la rémunération variable de la fonction de Président-Directeur général.
(2) Les options levées en 2018 correspondent aux plans 18 et 19 attribués en 2011 et au plan 20 attribué en 2012.
(3) Cours auquel les actions ont été acquises par le Groupe pour couvrir les levées d'options futures.
(4) Les droits d'attribution d'actions de performance définitivement acquis correspondent au plan 21 non-résident attribué en 2014 ainsi qu'au plan 22 résident attribué en 2015.

Il n'a pas été tenu compte dans les droits d'attributions indiqués en notes G1, G3 et H de la démission du Président-Directeur général de Renault annoncée par le Conseil d'administration en date du 24 janvier 2019 et de ses conséquences potentielles sur ses rémunérations en actions, car il n'est pas possible de déterminer l'impact potentiel de cet événement postérieur à la clôture sur ces droits (voir note 27-A).

G2 – Plans d'options d'achat d'actions

Pour les plans actifs en 2018, les options attribuées ne sont acquises qu'après une période fixée à 4 ans et la période d'exercice, suivant la période d'acquisition, s'étale ensuite sur 4 ans :

N° de plan	Type de plan	Date d'attribution	Prix d'exercice (en euros)	Options restant à lever au 31 décembre 2018	Période d'exercice
Plan 18	Options d'achat	29 avril 2011	38,80	92 062	30 avril 2015 – 28 avril 2019
Plan 19	Options d'achat	8 décembre 2011	26,87	35 500	9 décembre 2015 – 7 décembre 2019
Plan 20	Options d'achat	13 décembre 2012	37,43	121 212	13 décembre 2016 – 12 décembre 2020
TOTAL				248 774	

G3 – Plans d'attribution d'actions de performance et autres accords de paiement fondés sur des actions

Les périodes d'acquisition et de conservation sont différentes pour les attributaires résidents fiscaux français et résidents fiscaux étrangers, afin de tenir compte des contraintes fiscales locales.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires résidents fiscaux français devient définitive au terme d'une période d'acquisition de 3 ans, suivie d'une période de conservation minimale de 2 ans ramenée à 1 an pour les plans attribués à partir de 2016.

Pour les résidents fiscaux étrangers, la période d'acquisition est de 4 années, et ils ne sont pas soumis à une période de conservation.

conservation.

N° de plan	Type de plan	Date d'attribution	Droits d'attribution au 31 décembre 2018	Date d'acquisition définitive	Période de conservation
Plan 22 ⁽¹⁾	Actions de performance et actions provenant de la part variable	11 février 2015	-	11 février 2018 ⁽²⁾	11 février 2018 – 11 février 2020
			383 019	11 février 2019	Néant
Plan 23 ⁽¹⁾	Actions de performance et actions provenant de la part variable	29 avril 2016	963 550	29 avril 2019	29 avril 2019 – 29 avril 2020
			371 705	29 avril 2020	Néant
Plan 23 bis	Actions de performance et actions provenant de la part variable	27 juillet 2016	100 000	27 juillet 2020	Néant
Plan 24 ⁽¹⁾	Actions de performance et actions provenant de la part variable	9 février 2017	979 160	9 février 2020	9 février 2020 – 9 février 2021
			437 016	9 février 2021	Néant
Plan 25 ⁽¹⁾	Actions de performance et actions provenant de la part variable	15 février 2018	1 078 250	15 février 2021	15 février 2021 – 15 février 2022
			401 471	15 février 2022	Néant
TOTAL			4 714 171		

(1) Les données présentées incluent les actions au titre de la rémunération variable de la fonction de Président-Directeur général. Le nombre d'actions au titre des exercices 2014 et 2015 a été ajusté en 2018, car l'atteinte des résultats est appréciée sur trois exercices successifs.

(2) Les actions de performance de ce plan ont été livrées à leurs bénéficiaires en 2018.

H – Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions ne concernent que des plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions de performance consentis au personnel, et des actions au titre de la rémunération variable de la fonction de Président-Directeur général.

Ils ont été valorisés selon les méthodes décrites dans les règles et méthodes comptables (note 2-R). Les principales données sont les suivantes :

de lan	Valorisation initiale (En milliers d'euros)	Juste valeur unitaire	Charge 2018 (En million s d'euros)	Charge 2017 (En millions d'euros)	Prix de l'action à date d'attribution (En euros)	Volatilité	Taux d'intérêt	Prix d'exercice (En euros)	Durée	Dividende par action (En euros)
8	3,422	9,31	-	-	36,70	37,28 %	2,28 %	38,80	4-8 ans	0,30 – 1,16
9	1,608	5,36	-	-	27,50	42,24 %	1,99 %	26,87	4-8 ans	1,19 – 1,72
10	2,708	6,87	-	-	40,39	35%	0,71%	37,43	4-8 ans	1,57- 2,19
11	38,702	53,09	-	(3)	65,76	N/A	0,20%	N/A	3-5 ans	1,72 – 1,97
	13,653	54,97	-	(4)	65,61	N/A	0,19%	N/A	4 ans	1,72 – 1,97
12	51,509	66,51	(10)	(20)	78,75	N/A	(0,10)%	N/A	3-5 ans	1,90 – 2,22
	19,138	65,19	(7)	(5)	76,58	N/A	(0,03)%	N/A	4 ans	1,90 – 2,22
13	53,728	66,38	(18)	(18)	80,25	N/A	(0,48)%	N/A	3-4 ans	2,40 – 2,88
	19,929	65,72	(5)	(5)	76,16	N/A	(0,48)%	N/A	4 ans	2,40 – 2,88
13	5,348	65,34	(1)	(1)	76,99	N/A	(0,48)%	N/A	4 ans	2,40 – 2,88
14	53,646	66,18	(18)	(16)	82,79	N/A	(0,56)%	N/A	3-4 ans	3,15 – 3,34
	22,167	66,16	(6)	(5)	90,64	N/A	(0,57)%	N/A	4 ans	3,15 – 3,34
	63 533	73,37	(19)	-	88,93	N/A	(0,57)%	N/A	3-4 ans	3,55 – 4,25
	23 096	69,73	(5)	-		N/A	(0,57)%	N/A	4 ans	3,55 – 4,25
TOTAL			(89)	(77)						

Dans ces plans, les droits d'attribution d'actions de performance ont été accordés à différentes dates. Les données présentées incluent également les actions au titre de la rémunération variable de la fonction de Président-Directeur général. Le cas échéant, les informations fournies correspondent à des moyennes pondérées selon les quantités allouées par date d'octroi.

I – Part des participations ne donnant pas le contrôle

I – Part des participations ne donnant pas le contrôle									
Nom de la filiale	Pays d'implan- tation	Pourcentage de capital et de droits de vote détenus par les participations ne donnant pas le contrôle		Résultat net – part des participations ne donnant pas le contrôle (En millions d'euros)		Capitaux propres – part des participations ne donnant pas le contrôle (En millions d'euros)		Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires) (En millions d'euros)	
		31 décembre 2018	31 décembre 2017	2018	2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017	2018	2017
Automobile hors AVTOVAZ									
Renault Samsung Motors	Corée	20%	20%	36	45	205	210	(33)	(32)
Oyak Renault Otomobil Fabrikalari	Turquie	48%	48%	55	51	270	257	(41)	(38)
Autres	N/A	N/A	N/A	6	7	27	29	(7)	(10)
Total Automobile hors AVTOVAZ				97	103	502	496	(81)	(80)
Financement des ventes									
Banco RCI Brasil ⁽¹⁾	Brésil	40%	40%	19	20	-	-	(8)	(51)
Rombo Compania Financiera ⁽¹⁾	Argentine	40%	40%	(2)	4	-	-	-	-
Autres	N/A	N/A	N/A	7	3	45	34	(5)	(2)
Total Financement des ventes				24	27	45	34	(13)	(53)
AVTOVAZ									
Alliance Rostec Auto b.v. ⁽²⁾	Pays-Bas	32%	18%	-	-	663	211	-	-
AVTOVAZ ⁽²⁾	Russie	32%	26%	16	(33)	(603)	(430)	-	-
LLC Lada Izhevsk ⁽²⁾	Russie	32%	26%	7	1	(19)	(24)	-	-
Autres	N/A	N/A	N/A	5	(2)	11	7	-	-
Total AVTOVAZ				28	(34)	52	(236)	-	-
TOTAL				149	96	599	294	(94)	(133)

- (1) Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de ces sociétés des options de vente de leurs participations. Une dette est enregistrée au titre de ces options de vente parmi les autres dettes pour 127 millions d'euros pour la filiale brésilienne et pour 13 millions d'euros pour la filiale argentine au 31 décembre 2018 (respectivement 129 millions d'euros et 25 millions d'euros au 31 décembre 2017). La contrepartie de ces passifs est enregistrée en diminution des capitaux propres – part des participations ne donnant pas le contrôle et pour le solde en diminution des capitaux propres – part des actionnaires de la société mère. La dette est évaluée à la juste valeur. La juste valeur est déterminée en estimant le prix de rachat éventuel, qui tient compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et des dispositions définies dans les contrats de partenariat. Elle relève du niveau 3, l'évaluation étant réalisée selon des modèles reconnus, mais pour lesquels les données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.
- (2) Les pourcentages des droits de vote des intérêts ne donnant pas le contrôle correspondant à la situation juridique (voir note 3-B) sont de 39% dans Alliance Rostec Auto b.v. et dans le groupe AVTOVAZ au 31 décembre 2018 (respectivement 34% et 35% au 31 décembre 2017).

De nouveaux accords de partenariat avec Oyak en Turquie ont été signés en 2018 qui incluent des options de vente et d'achat des titres ne donnant pas le contrôle (*puts* et *calls*) parfaitement symétriques permettant sous certaines conditions à Renault d'acquérir les parts d'Oyak dans Oyak Renault (*call*) et de vendre ses parts dans Mais (*put*) et permettant à Oyak de vendre ses parts dans Oyak Renault (*put*) et d'acquérir les parts de Renault dans Mais (*call*). Le prix d'exercice du put est déterminé, en cas d'exercice de ce dernier, par 3 experts indépendants qui devront être nommés à la date d'exercice.

L'analyse des contrats n'a pas mis en évidence de circonstances qui échapperaient au contrôle de Renault SA permettant à Oyak d'exercer son put sans contestation possible de Renault SA. En conséquence aucune dette n'a été comptabilisée à ce titre au 31 décembre 2018.

Le Groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du Groupe et de se conformer à d'autres ratios.

J – Activités conjointes

Nom de l'entité	Pays d'implantation	Principale activité	Pourcentages de capital du Groupe	
			31 décembre 2018	31 décembre 2017
Automobile hors AVTOVAZ				
Renault Nissan Technology and Business Centre India Private Limited (RNTBCI) ⁽¹⁾	Inde	Centre de services partagés	67	67

(1) Le Groupe dispose de 50% des droits de vote dans la société indienne RNTBCI.

NOTE 19 – PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

A – Définition des régimes

Les engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme concernent essentiellement des salariés en activité. Les régimes dont ils bénéficient sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

- **Régimes à cotisations définies**

Le Groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Les régimes à cotisations définies représentent une charge de 588 millions d'euros en 2018 (619 millions d'euros en 2017).

- **Régimes à prestations définies**

Les régimes à prestations définies sont comptabilisés conformément aux principes comptables définis en note 2–S et donnent lieu à la constitution de provisions. Ils concernent :

- les indemnités de fin de carrière ou de départ prévues par la législation ou un accord conventionnel dans certains pays, tels que la France, la Turquie, etc. ;
- des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles aux salariés ; les pays ayant recours à ce type de régime sont situés en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, France, Pays-Bas, Suisse, etc.) ;
- les autres avantages long terme : principalement les médailles du travail et le capital temps.

Les régimes de complément de retraite à prestations définies sont en général couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de fonds de pension ou de compagnies d'assurance. Dans ce cas, les engagements et les actifs sont évalués de manière indépendante. La différence entre l'engagement et la juste valeur des actifs en couverture peut faire ressortir une insuffisance ou un excédent de financement. En cas d'insuffisance, une provision est enregistrée. En cas d'excédent, un actif est constaté (sous réserve de conditions particulières).

- **Principaux régimes à prestations définies du Groupe**

En France, les indemnités de fin de carrière du Groupe résultent d'accords conventionnels conclus par chacune des différentes entités françaises et les représentants du personnel. Elles sont déterminées en fonction de la rémunération et de l'ancienneté des salariés ; leur versement est conditionné à la présence dans les effectifs au moment du départ en retraite. Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière français font intégralement l'objet de provisions. Ils représentent l'essentiel des passifs du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière.

Le régime de complément de retraite le plus significatif du Groupe se situe au Royaume-Uni, où il existe deux régimes de retraite à prestations définies gérés dans le cadre d'un fonds de pension dédié constitué de deux compartiments ; l'un est relatif aux filiales de l'Automobile hors AVTOVAZ, l'autre à RCI Financial Services Ltd. La population des bénéficiaires éligibles est fermée depuis 2004 ; cela concerne environ 1 799 personnes.

Ce fonds de pension (*Trust*) a une personnalité juridique propre. Il est administré par des « *Trustees* », un organe paritaire regroupant des représentants des entreprises participantes, des salariés et d'anciens salariés. Le fonds relève de la réglementation locale, qui définit des exigences de financement minimal pouvant conduire à des contributions additionnelles de la part du Groupe. La politique d'investissement des actifs est définie dans chaque section du fonds par un organe de pilotage, qui réalise un examen trimestriel de la performance des investissements. Les risques associés à ces régimes sont les risques usuels (baisse de la rentabilité future des actifs investis, baisse des marchés des actions, augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires, augmentation de l'inflation ...).

Pour tenir compte des précisions apportées en 2018 sur la mise en œuvre de la réglementation relative à l'égalité des droits hommes femmes, un complément de provision pour *Guaranteed Minimum Pension Equalization* de 1 million d'euros a été enregistré.

Le compartiment dédié à l'Automobile hors AVTOVAZ présente une insuffisance de financement que le Groupe s'est engagé à couvrir d'ici 2026 par des versements d'un montant annuel maximum de 5 millions de livres par an. Selon IAS 19, le déficit est évalué à 51 millions de livres pour le compartiment dédié de l'Automobile hors AVTOVAZ et à 7 millions de livres pour le compartiment dédié à RCI Financial Services Ltd. au 31 décembre 2018.

B – Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des provisions et autres données relatives aux régimes les plus significatifs

Principales hypothèses actuarielles et données pour les indemnités de fin de carrière du Groupe en France	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Renault s.a.s.	Autres	Renault s.a.s.	Autres
Âge de départ à la retraite	60 à 65 ans	60 à 67 ans	60 à 65 ans	60 à 65 ans
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	1,69%	0,8% à 2%	1,43%	0,58% à 2%
Taux d'augmentation des salaires	2,5%	1% à 2,7%	2,5%	1% à 2,7%
Duration des régimes	13 ans	7 à 20 ans	13 ans	7 à 20 ans
Engagement brut	1 035 millions d'euros	174 millions d'euros	1 062 millions d'euros	175 millions d'euros

(1) Le taux utilisé pour valoriser les engagements du Groupe en France varie d'une société à l'autre en fonction de l'échéance des engagements. Les références retenues pour la détermination du taux d'actualisation sont la courbe de taux zéro-coupon complétée de la courbe moyenne des spreads des émetteurs de rating AA publiées par Reuters.

Principales hypothèses actuarielles et données pour les régimes de compléments de retraite du Groupe au Royaume-Uni	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Automobile hors AVTOVAZ	Financement des ventes	Automobile hors AVTOVAZ	Financement des ventes
Taux d'actualisation financière ⁽¹⁾	2,85%	2,85%	2,5%	2,5%
Taux d'augmentation des salaires	2%	3,10%	2%	3,1%
Duration des régimes	18 ans	25 ans	20 ans	25 ans
Taux de rendement réel des actifs de couverture	(3,95)%	(5,37)%	7,4%	8,8%
Engagement brut	325 millions d'euros	33 millions d'euros	363 millions d'euros	37 millions d'euros
Juste valeur des fonds investis via des fonds de pension	270 millions d'euros	25 millions d'euros	284 millions d'euros	27 millions d'euros

(1) La référence retenue pour la détermination du taux d'actualisation est la courbe de taux déterminée par Deloitte à partir de l'indice iBoxx £ des obligations corporate notées AA (DTRB £ AA corporate bond yield curve).

C – Charge nette de l'exercice

(En millions d'euros)	2018	2017
Coût des services rendus de la période	94	94
Coût des services passés et pertes (profits) sur liquidation ⁽¹⁾	(3)	(92)
Intérêt net sur le passif (actif) net	25	25
Effets des mesures d'adaptation des effectifs	(1)	-
Charge (produit) net de l'exercice au compte de résultat	115	27

(1) En 2017, concerne principalement des droits à congé précédant le départ à la retraite tels que définis dans l'accord de compétitivité de 1991 relatif à la France, dont les modalités ont été modifiées dans le cadre de l'accord CAP 2020 signé en janvier 2017. Les nouveaux droits sont comptabilisés à partir de la date à laquelle les droits sont acquis conformément à IAS 19 et ne sont plus assimilés à des indemnités de départ à la retraite. L'effet positif sur le résultat 2017 a été classé en Autres Produits et Charges d'Exploitation (note 6-A) du fait du classement dans cette catégorie de tous les impacts de CAP 2020, dont certains avaient été comptabilisés par anticipation fin 2016.

D – Analyse de la provision au bilan

D1 - Décomposition de la provision

(En millions d'euros)	31 décembre 2018		
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Passif (actif) net au titre de prestations définies
Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ			
France	1 209	-	1 209
Europe (hors France)	15	-	15
Amériques	2	-	2
Asie - Pacifique	-	-	-
Afrique - Moyen-Orient - Inde	2	-	2
Eurasie ⁽¹⁾	45	-	45
Total indemnités de fin de carrière et indemnités de départ	1 273	-	1 273
Retraites complémentaires			
France	130	(58)	72
Royaume-Uni	358	(295)	63
Europe (hors France et Royaume-Uni) ⁽²⁾	267	(176)	91
Amériques	4	-	4
Asie - Pacifique	2	-	2
Total retraites complémentaires	761	(529)	232
Autres avantages à long terme			
France ⁽³⁾	77	-	77
Europe (hors France)	3	-	3
Amériques	2	-	2
Total autres avantages à long terme	82	-	82
TOTAL ⁽⁴⁾	2 116	(529)	1 587

- (1) Essentiellement Roumanie et Turquie.
(2) Pour l'essentiel Allemagne, Pays-Bas et Suisse.
(3) Capital temps et médailles du travail.
(4) Part à moins d'un an du passif net total 56 millions d'euros et part à plus d'un an 1 531 millions d'euros.

D2 - Échéancier du passif net au titre des prestations définies

(En millions d'euros)	31 décembre 2018				
	- 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	+ 10 ans	Total
Valeur actualisée de l'obligation	66	301	402	1 347	2 116
Juste valeur des actifs du régime	(10)	(57)	(76)	(386)	(529)
Passif (actif) net au titre de prestations définies	56	244	326	961	1 587

La duration moyenne pondérée des régimes s'élève à 14 années au 31 décembre 2018 (15 années au 31 décembre 2017).

E – Évolution des engagements, des fonds investis et de la provision

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur actualisée de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Passif (actif) net au titre de prestations définies (A) + (B)
	2 172	(537)	1 635
Solde au 31 décembre 2017			
Coût des services rendus de la période	94	-	94
Coût des services passés et profits et pertes sur liquidation	(3)	-	(3)
Intérêt net sur le passif (actif) net	36	(11)	25
Effets des mesures d'adaptation des effectifs	(1)	-	(1)
Charge (produit) de l'exercice 2018 au compte de résultat (note 19-C)	126	(11)	115
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	(17)	-	(17)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	(68)	-	(68)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	13	-	13
Rendement net des actifs du régime (hors partie en intérêts nets)	-	19	19
Charge (produit) de l'exercice 2018 en autres éléments du résultat global	(72)	19	(53)
Contributions versées aux fonds par l'employeur	-	(12)	(12)
Contributions versées aux fonds par les salariés	-	(1)	(1)
Prestations payées au titre du régime	(120)	19	(101)
Prestations payées au titre de la liquidation d'un régime	-	-	-
Effet des variations de cours de change	(2)	1	(1)
Effet des variations de périmètre et autres	12	(7)	5
Solde au 31 décembre 2018	2 116	(529)	1 587

Le cumul des écarts actuariels net d'impôts (hors part des entreprises associées) enregistrés en autres éléments du résultat global est une charge de 596 millions d'euros au 31 décembre 2018 (charge de 634 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Une baisse de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour chacun des régimes entraînerait une augmentation des engagements de 272 millions d'euros au 31 décembre 2018 (286 millions d'euros au 31 décembre 2017). De même, une hausse de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour chacun des régimes entraînerait une diminution des engagements de 229 millions d'euros au 31 décembre 2018 (230 millions d'euros au 31 décembre 2017).

F – Détail de la juste valeur des actifs investis

Les actifs investis via des fonds de pension et des compagnies d'assurance s'analysent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2018		
	Actifs cotés sur des marchés actifs	Actifs non cotés	Total
Fonds de pension			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	-	1
Actions	83	-	83
Obligations	177	-	177
Parts dans des fonds communs de placement et autres	37	4	41
Total fonds de pension	298	4	302
Compagnies d'assurance			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	7	7
Actions	8	-	8
Obligations	176	5	181
Biens immobiliers	15	1	16
Parts dans des fonds communs de placement et autres	5	10	15
Total compagnies d'assurance	204	23	227
TOTAL	502	27	529

Les actifs des fonds de pension se rapportent principalement aux régimes localisés au Royaume-Uni (56,1%). Les contrats d'assurance concernent principalement l'Allemagne (6,1%), la France (10,9%), les Pays-Bas (19,7%) et la Suisse (6%). Les taux de rendements réels des fonds investis au Royaume-Uni sont présentés en note 19-B.

La moyenne pondérée des taux de rendement réels des principaux fonds investis par le Groupe est de (1,28)% en 2018 (5,17% en 2017).

À ce jour, la meilleure estimation des contributions à verser aux fonds en 2019 est de l'ordre de 14 millions d'euros.

Les actifs de pension du Groupe ne comportent pas d'instruments financiers du Groupe Renault. Les investissements immobiliers ne comportent pas de biens immobiliers occupés par le Groupe.

NOTE 20 – EVOLUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(En millions d'euros)</i>	Coûts de restructuration	Garantie	Risques fiscaux - Impôts sur les sociétés	Litiges et risques fiscaux hors impôts sur les sociétés	Activités d'assurance ⁽¹⁾	Engagements donnés ⁽²⁾	Autres	Total
Au 31 décembre 2017	319	973	145	175	432	-	385	2 429
Dotations aux provisions	294	660	66	98	81	7	95	1 301
Reprises de provisions pour consommation	(145)	(542)	(34)	(30)	(32)	(2)	(96)	(881)
Reprises de reliquats de provisions non consommées	(28)	(58)	(10)	(42)	-	(6)	(43)	(187)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(3)	(32)	(5)	(18)	(1)	6	59	6
Au 31 décembre 2018 ⁽³⁾	437	1 001	162	183	480	5	400	2 668

- (1) Il s'agit principalement des provisions techniques des compagnies d'assurance de l'activité de Financement des ventes.
(2) Comprend les provisions au titre des pertes attendues sur engagements de financement et de garantie donnés par le Financement des ventes pour 5 millions d'euros au 31 décembre 2018 (6 millions d'euros au 31 décembre 2017 lié à la mise en place d'IFRS 9 présentés dans la ligne écarts de conversion et autres mouvements, voir note 2-A1.5).
(3) Part à moins d'un an du total des provisions 1 065 millions d'euros et part à plus d'un an 1 603 millions d'euros.

Chacun des litiges connus dans lesquels Renault ou des sociétés du Groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés. En 2018, aucun nouveau litige significatif n'a donné lieu à la comptabilisation d'une provision pour risques et charges. Les passifs éventuels sont par ailleurs présentés en note 28-A2.

Les dotations aux provisions pour coûts de restructuration concernent principalement la région Europe (note 6-A).

Au 31 décembre 2018, les autres provisions comprennent 99 millions d'euros de provisions constituées dans le cadre de l'application de réglementations liées à l'environnement (70 millions d'euros au 31 décembre 2017). Ces provisions incluent les frais liés aux véhicules et batteries hors d'usage, les coûts d'un plan d'amélioration des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) des véhicules diesel de 23 millions d'euros (note 28-A2) et les frais de dépollution de terrains industriels dont la cession est prévue en région Europe et de sites industriels en régions Amériques et Eurasie. Elles comprennent également les frais de dépollution des terrains commerciaux de Renault Retail Group à hauteur de 2 millions d'euros (3 millions d'euros au 31 décembre 2017).

NOTE 21 – AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes fiscales (hors impôts exigibles courants)	45	1 176	1 221	55	1 278	1 333
Impôts exigibles courants	-	289	289	-	246	246
Dettes sociales	21	1 451	1 472	22	1 434	1 456
Dettes diverses	169	5 723	5 892	189	5 918	6 107
Produits différés	1 337	1 573	2 910	1 313	1 308	2 621
Dérivés sur opérations initiées à des fins d'exploitation de l'Automobile	-	5	5	-	2	2
Total	1 572	10 217	11 789	1 579	10 186	11 765

Les dettes diverses correspondent notamment aux produits constatés d'avance dans le cadre des contrats de ventes de véhicules avec engagement de reprise pour 408 millions d'euros au 31 décembre 2018 (518 millions au 31 décembre 2017) et aux charges à payer au titre de programmes d'incitation à la vente pour 2 442 millions d'euros au 31 décembre 2018 (2 706 millions d'euros au 31 décembre 2017).

4.2.6.5 Actifs et passifs financiers, juste valeur et gestion des risques financiers

NOTE 22 – ACTIFS FINANCIERS - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

A – Ventilation courant / non courant

(En millions d'euros)	31 décembre 2018 ⁽¹⁾			31 décembre 2017		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres de sociétés non contrôlées	853	-	853	1 306	-	1 306
Valeurs mobilières et titres de créances négociables	-	921	921	-	1 184	1 184
Prêts	27	664	691	27	485	512
Dérivés actifs sur opérations de financement de l'Automobile	48	378	426	62	263	325
Total actifs financiers	928	1 963	2 891	1 395	1 932	3 327
Dont valeur brute	928	1 974	2 902	1 400	1 936	3 336
Dont dépréciation	-	(11)	(11)	(5)	(4)	(9)
Equivalents de trésorerie	-	8 091	8 091	-	6 640	6 640
Trésorerie	-	6 686	6 686	-	7 417	7 417
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	-	14 777	14 777	-	14 057	14 057

(1) Les participations dans des entités non significatives sur lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable, précédemment comptabilisées en actifs disponibles à la vente dans les actifs financiers, sont désormais présentées comme le prévoient les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » qui leur seraient appliquées si elles avaient été consolidées (notes 2-A1 et 13). Les titres de sociétés non contrôlées ainsi reclassés parmi les participations dans les autres entreprises associées et coentreprises mises en équivalence s'élèvent à 28 millions d'euros au 31 décembre 2018 (note 13).

L'information relative aux risques de contrepartie sur les actifs financiers ainsi que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie est fournie en notes 25-B6 et 25-C2.

B – Titres de sociétés non contrôlées

Au 31 décembre 2018, les titres de sociétés non contrôlées correspondent à hauteur de 755 millions d'euros (1 165 millions d'euros au 31 décembre 2017) aux titres Daimler acquis dans le cadre du partenariat stratégique. Avec l'application d'IFRS 9, ces titres sont évalués sur option à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et leur juste valeur est déterminée par référence au cours de l'action. Dans l'éventualité de la cession des titres Daimler, la plus-value ainsi réalisée ne serait pas recyclée en résultat. Au 31 décembre 2018, la plus-value latente relative aux titres Daimler est de 171 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, le cours du titre en bourse (45,91 euros par titre) est supérieur au prix d'acquisition (35,52 euros par titre). La baisse de la juste valeur au cours de la période, soit 409 millions d'euros, est comptabilisée en autres éléments du résultat global de l'exercice 2018 (baisse de la juste valeur de 2 millions d'euros pour l'année 2017).

Les titres des sociétés non contrôlées incluent également au 31 décembre 2018 un montant de 57 millions d'euros (67 millions d'euros au 31 décembre 2017) au titre du Fonds Avenir Automobile. Dans le cadre du plan de soutien aux équipementiers mis en œuvre par les pouvoirs publics et les constructeurs automobiles, Renault s'est engagé à verser à ce fonds d'investissement un total de 200 millions d'euros au fur et à mesure des appels. Le montant restant à appeler auprès de Renault au 31 décembre 2018 s'élève à 55 millions d'euros.

La juste valeur de ces titres est déterminée par référence à la dernière valeur liquidative communiquée par la société de gestion du Fonds, ajustée d'éléments d'appréciation connus postérieurement.

C – Trésorerie non disponible pour le Groupe

Le Groupe dispose de liquidités dans des pays où les conditions de rapatriement des fonds peuvent s'avérer complexes pour des raisons réglementaires ou politiques. Dans la majorité des pays concernés, ces fonds font l'objet d'un emploi local pour des besoins industriels ou de financement des ventes.

Une partie des comptes courants bancaires détenus par les Fonds Communs de Titrisation du Financement des ventes est affectée au rehaussement de crédit des créances titrisées et sert en conséquence de collatéral en cas de défaut de paiement des créances (note 15-B1). Ces comptes courants bancaires s'élèvent à 551 millions d'euros au 31 décembre 2018 (506 millions d'euros fin 2017).

NOTE 23 – PASSIFS FINANCIERS ET DETTES DE FINANCEMENT DES VENTES
A – Ventilation courant / non courant

(En millions d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017 ⁽¹⁾		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres participatifs Renault SA	277	-	277	273	-	273
Emprunts obligataires	4 665	581	5 246	3 233	1 471	4 704
Autres dettes représentées par un titre	-	649	649	-	609	609
Emprunts auprès des établissements de crédit	314	643	957	329	806	1 135
Autres dettes porteuses d'intérêts ⁽²⁾	210	152	362	212	181	393
Passifs financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ hors dérivés	5 466	2 025	7 491	4 047	3 067	7 114
Dérivés passifs sur opérations de financement de l'Automobile hors AVTOVAZ	42	353	395	64	234	298
Passifs financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ	5 508	2 378	7 886	4 111	3 301	7 412
Emprunts auprès des établissements de crédit	667	85	752	531	490	1 021
Autres dettes porteuses d'intérêts	6	-	6	2	1	3
Autres dettes non porteuses d'intérêts	15	-	15	463	-	463
Passifs financiers d'AVTOVAZ hors dérivés ⁽³⁾	688	85	773	996	491	1 487
Passifs financiers de l'Automobile y compris AVTOVAZ	6 196	2 463	8 659	5 107	3 792	8 899
Titres participatifs DIAC	13	-	13	13	-	13
Emprunts obligataires	-	18 902	18 902	-	17 885	17 885
Autres dettes représentées par un titre	-	4 527	4 527	-	3 363	3 363
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	4 931	4 931	-	4 944	4 944
Autres dettes porteuses d'intérêts	-	16 053	16 053	-	15 085	15 085
Passifs financiers et dettes du Financement des ventes hors dérivés	13	44 413	44 426	13	41 277	41 290
Dérivés passifs sur opérations de financement du Financement des ventes	-	82	82	-	118	118
Passifs et dettes financiers du Financement des ventes	13	44 495	44 508	13	41 395	41 408
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DE L'AUTOMOBILE Y COMPRIS AVTOVAZ ET DETTES DU FINANCEMENT DES VENTES	6 209	46 958	53 167	5 120	45 187	50 307

- (1) Les données au 31 décembre 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5). La valeur des titres participatifs Renault SA au cours de bourse s'élève à 479 millions d'euros au 31 décembre 2018 et à 554 millions d'euros au 31 décembre 2017.
- (2) La dette de location financière de l'Automobile hors AVTOVAZ s'élève à 72 millions d'euros au 31 décembre 2018 (79 millions d'euros au 31 décembre 2017).
- (3) Les données sont présentées hors opérations intra-Groupe. Les opérations intra-Groupe entre l'Automobile hors AVTOVAZ et AVTOVAZ sont isolées dans la situation financière par secteurs opérationnels au paragraphe 4.2.6.1-A2. La dette de location financière d'AVTOVAZ s'élève à 3 millions d'euros au 31 décembre 2018 (5 millions d'euros au 31 décembre 2017).

B – Variation des passifs financiers de l'Automobile et des dérivés actifs sur opérations de financement

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2017 ⁽¹⁾	Variation des flux de trésorerie	Variation découlant de l'obtention ou de la perte du contrôle de filiales et d'autres unités opérationnelles	Variations de change n'impactant pas les flux de trésorerie	Autres variations n'impactant pas les flux de trésorerie	31 décembre 2018
					4	277
Titres participatifs Renault SA	273	-	-	-	(6)	5 246
Emprunts obligataires	4 704	440	-	108	-	649
Autres dettes représentées par un titre	609	40	-	-	-	957
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 135	(257)	-	85	(6)	362
Autres dettes porteuses d'intérêts	393	(40)	(1)	(30)	40	7 491
Passifs financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ hors dérivés	7 114	183	(1)	163	32	7 886
Dérivés passifs sur opérations de financement de l'Automobile hors AVTOVAZ	298	282	-	(185)	-	395
Passifs financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ	7 412	465	(1)	(22)	32	7 886
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 021	(149)	(2)	(118)	-	752
Autres dettes porteuses d'intérêts	3	3	-	-	-	6
Autres dettes non porteuses d'intérêts	463	-	-	(29)	(419)	15
Passifs financiers d'AVTOVAZ hors dérivés ⁽²⁾	1 487	(146)	(2)	(147)	(419)	773
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DE L'AUTOMOBILE (a)	8 899	319	(3)	(169)	(387)	8 659
Dérivés actifs sur opérations de financement de l'Automobile hors AVTOVAZ (b)	325	121	-	(16)	(4)	426
Variation nette des passifs financiers de l'Automobile dans le tableau des flux de trésorerie consolidés (section 4.2.5) (a) – (b)		198				

- (1) Les données au 31 décembre 2017 tiennent compte d'un ajustement au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).
- (2) Les données sont présentées hors opérations intra-Groupe. Les opérations intra-Groupe entre l'Automobile hors AVTOVAZ et AVTOVAZ sont isolées dans la situation financière par secteurs opérationnels au paragraphe 4.2.6.1-A2.

C – Passifs financiers et dettes de Financement des ventes des secteurs Automobile hors AVTOVAZ et Financement des ventes

Evolution des titres participatifs de l'Automobile hors AVTOVAZ

Les titres participatifs émis en octobre 1983 et en avril 1984 par Renault SA sont des titres perpétuels subordonnés cotés à la Bourse de Paris. Ils font l'objet d'une rémunération annuelle d'un minimum de 9 %, composée d'une partie fixe égale à 6,75 % et d'une partie variable, fonction de l'évolution du chiffre d'affaires consolidé, calculée à structure et méthodes de consolidation identiques. Au 31 décembre 2018, la rémunération de 21 millions d'euros au titre de 2018 (19 millions d'euros en 2017) figure dans les charges d'intérêts.

Suite à un changement de méthode volontaire (note 2-A3), les titres participatifs sont désormais comptabilisés selon la méthode du coût amorti tandis qu'ils étaient précédemment comptabilisés à la juste valeur par résultat. La juste valeur était obtenue par application du cours de Bourse à chaque date de clôture. Le cours de Bourse des titres participatifs s'élève à 601 euros à la date du 31 décembre 2018 (695 euros au 31 décembre 2017). Les titres participatifs maintenus à la juste valeur par résultat auraient généré un produit de 75 millions d'euros avant impôts en résultat financier (autres produits et charges financiers) au titre de la variation de juste valeur de l'année 2018. La dette financière évaluée en juste valeur s'établit à 479 millions d'euros (554 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Évolution des emprunts obligataires de l'Automobile hors AVTOVAZ

Renault SA a réalisé deux émissions obligataires dans le cadre de son programme EMTN : deux emprunts Eurobonds, le premier de nominal 700 millions d'euros ayant été émis le 18 avril 2018 sur une maturité de 6 ans avec un coupon de 1%, le second de nominal 750 millions d'euros ayant été émis le 28 septembre 2018 sur une maturité de 8 ans avec un coupon de 2%.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme Shelf Registration, Renault SA a réalisé le 3 juillet 2018 une émission obligataire Samouraï sur le marché japonais pour un montant de 57,4 milliards de yens. Ce nouvel emprunt Samourai comporte deux tranches, l'une de nominal 39,1 milliards de yens avec une maturité de 3 ans et un coupon de 0,36%, l'autre de nominal 18,3 milliards de yens, avec une maturité de 5 ans et un coupon de 0,49%.

En 2018, les emprunts obligataires émis par Renault SA s'élèvent à 1 895 millions d'euros et les remboursements obligataires s'établissent à 1 432 millions d'euros. Renault do Brasil SA a amorti un emprunt obligataire à hauteur de 23 millions d'euros.

Évolution des dettes de Financement des ventes

En 2018, le Groupe RCI Banque a émis de nouveaux emprunts obligataires dont les échéances se situent entre 2019 et 2026 pour un montant de 4 245 millions d'euros et a procédé au remboursement d'emprunts obligataires pour un montant total de 3 148 millions d'euros.

La collecte de dépôts a progressé de 929 millions d'euros (dont 649 millions d'euros de dépôts à vue et 280 millions d'euros de dépôts à terme) en 2018, pour atteindre 15 863 millions d'euros (dont 12 120 millions d'euros de dépôts à vue et 3 743 millions d'euros de dépôts à terme), classés en autres dettes porteuses d'intérêts. La collecte des dépôts est réalisée en Allemagne, Autriche, France et au Royaume-Uni.

Lignes de crédit

Au 31 décembre 2018, Renault SA dispose de lignes de crédit ouvertes confirmées pour 3 480 millions d'euros (3 405 millions d'euros au 31 décembre 2017) auprès des banques. Ces lignes de crédit ont une maturité supérieure à un an et ne sont pas utilisées au 31 décembre 2018 (comme au 31 décembre 2017).

Par ailleurs, au 31 décembre 2018, le Financement des ventes dispose de lignes de crédit ouvertes confirmées pour une contre-valeur de 4 820 millions d'euros (4 934 millions d'euros au 31 décembre 2017) en diverses monnaies auprès de banques. Ces lignes de crédit sont utilisées à hauteur de 22 millions d'euros au 31 décembre 2018 (23 millions d'euros au 31 décembre 2017).

La documentation contractuelle des passifs financiers et des lignes de crédit confirmées ne contient aucune clause pouvant mettre en cause le maintien du crédit en raison de l'évolution de la qualité de la signature de Renault ou du respect de ratios financiers.

Ventilations par échéance

Pour les passifs financiers y compris les dérivés, les flux contractuels sont similaires aux flux attendus et correspondent aux montants à décaisser.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2018.

Les titres participatifs Renault et Diac étant des titres dont la date de remboursement n'est pas fixée, il n'est pas fait mention de leurs flux contractuels.

Échéancier des passifs financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ

(En millions d'euros)	31 décembre 2018							
	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires émis par Renault SA (par date d'émission)								
2014	500	500	-	-	500	-	-	-
2015	56	56	56	-	-	-	-	-
2016	477	477	477	-	-	-	-	-
2017	2 270	2 270	-	559	-	211	750	750
2018	1 906	1 906	-	-	311	-	145	1 450
Emprunts obligataires émis par Renault do Brasil (par date d'émission)								
2016	29	29	23	6	-	-	-	-
Intérêts courus, frais et primes	8	31	31	-	-	-	-	-
Total emprunts obligataires	5 246	5 269	587	565	811	211	895	2 200
Autres dettes représentées par un titre	649	649	649	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	957	1 002	649	154	75	-	50	74
Autres dettes porteuses d'intérêts	362	341	201	26	28	20	19	47
Total autres passifs financiers	1 968	1 992	1 499	180	103	20	69	121
Intérêts futurs sur emprunts obligataires et autres passifs financiers	-	286	30	57	55	39	38	67
Titres participatifs	277	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés passifs sur opérations de financement	395	394	353	27	2	9	3	-
Total des passifs financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ	7 886	7 941	2 469	829	971	279	1 005	2 388

La part à moins d'un an des passifs financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31 décembre 2018			
	Flux contractuels inférieurs à 1 an	Dont échéance entre 0 et 1 mois	Dont échéance entre 1 et 3 mois	Dont échéance entre 3 mois et 1 an
Emprunts obligataires	587	2	20	565
Autres passifs financiers	1 499	463	277	759
Intérêts futurs sur emprunts obligataires et autres passifs financiers	30	-	12	18
Dérivés passifs sur opérations de financement	353	132	63	158
Total des passifs financiers d'échéance inférieure à 1 an	2 469	597	372	1 500

Échéancier des dettes et passifs financiers du Financement des ventes

(En millions d'euros)	31 décembre 2018							
	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires émis par RCI Banque (par date d'émission)								
2014	1 392	1 380	880	-	500	-	-	-
2015	1 797	1 781	31	1 000	-	750	-	-
2016	4 432	4 438	2 338	-	750	-	1 350	-
2017	6 967	6 959	223	1 479	777	2 730	-	1 750
2018	4 261	4 242	7	686	1 324	64	861	1 300
Intérêts courus, frais et primes	53	99	88	5	4	2	-	-
Total emprunts obligataires	18 902	18 899	3 567	3 170	3 355	3 546	2 211	3 050
Autres dettes représentées par un titre	4 527	4 530	2 397	1 737	280	116	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	4 931	4 931	1 170	2 796	795	165	5	-
Autres dettes porteuses d'intérêts	16 053	16 054	14 652	864	334	107	97	-
Total autres passifs financiers	25 511	25 515	18 219	5 397	1 409	388	102	-
Intérêts futurs sur emprunts obligataires et autres passifs financiers	-	1 105	259	320	225	154	62	85
Titres participatifs	13	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés passifs sur opérations de financement	82	44	18	8	8	3	7	-
Total dettes et passifs financiers du Financement des ventes	44 508	45 563	22 063	8 895	4 997	4 091	2 382	3 135

(1) Comprend pour 2,5 milliards d'euros les opérations de financement à long terme (TLTRO) qui ont été introduites fin 2014 par la Banque centrale européenne et progressivement utilisées par RCI Banque.

La part à moins d'un an des dettes et des passifs financiers du Financement des ventes se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31 décembre 2018			
	Flux contractuels inférieurs à 1 an	Dont échéance entre 0 et 1 mois	Dont échéance entre 1 et 3 mois	Dont échéance entre 3 mois et 1 an
Emprunts obligataires	3 567	11	25	3 531
Autres passifs financiers	18 219	13 740	1 318	3 161
Intérêts futurs sur emprunts obligataires et autres passifs financiers	259	19	21	219
Dérivés passifs sur opérations de financement	18	2	1	15
Total des passifs financiers d'échéance inférieure à 1 an	22 063	13 772	1 365	6 926

D – Passifs financiers du secteur AVTOVAZ

Les passifs financiers courants du secteur AVTOVAZ se décomposent comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
(En millions d'euros)		
Emprunts auprès d'établissements de crédit libellés en roubles	88	494
Emprunts auprès d'établissements de crédit en monnaies autres que le rouble	-	1
Autres emprunts porteurs d'intérêts libellés en roubles ⁽¹⁾	-	37
Total des passifs financiers courants du Groupe AVTOVAZ	88	532
Passifs financiers courants d'Alliance Rostec Auto b.v.	6	-
Total des passifs financiers courants du secteur AVTOVAZ	94	532
Moins passifs financiers courants consentis par Renault s.a.s. et trésorerie intra-Groupe	(9)	(41) ⁽¹⁾
Total des passifs financiers courants du secteur AVTOVAZ	85	491

(1) Pour l'essentiel, passifs affectés en 2018 à la libération des augmentations de capital d'Alliance Rostec Auto b.v. et d'AVTOVAZ (note 3-B).

Les passifs financiers non courants du secteur AVTOVAZ se décomposent comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
(En millions d'euros)		
Emprunts auprès d'établissements de crédit libellés en roubles	673	531
Emprunts sans intérêt libellés en roubles ⁽¹⁾	-	442
Billets à ordre sans intérêt libellés en roubles	15	14
Autres emprunts porteurs d'intérêts libellés en monnaies autres que le rouble	-	51
Total des passifs financiers non courants du groupe AVTOVAZ	688	1 038
Passifs financiers non courants d'Alliance Rostec Auto b.v.	-	173
Total des passifs financiers non courants du secteur AVTOVAZ	688	1 211
Moins passifs financiers non courants consentis par Renault s.a.s.	-	(215) ⁽¹⁾
Total des passifs financiers non courants du secteur AVTOVAZ	688	996

(1) Passifs affectés en 2018 à la libération des augmentations de capital d'Alliance Rostec Auto b.v. et d'AVTOVAZ (note 3-B).

Les emprunts et billets à ordre sans intérêt libellés en rouble sont constitués des passifs suivants :

Les emprunts et billets à ordre sans intérêt libellés en roubles sans intérêts									
Date d'émission	Date d'échéance (après prolongation)	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
		Valeur nominale		Valeur comptable		Valeur nominale		Valeur comptable	
		(En millions de roubles)	(En millions d'euros)	(En millions de roubles)	(En millions d'euros)	(En millions de roubles)	(En millions d'euros)	(En millions de roubles)	(En millions d'euros)
Emprunts sans intérêt libellés en roubles ⁽¹⁾									
5 juin 2009	5 juin 2032	-	-	-	-	25 000	360	25 000	360
29 avril 2010	29 avril 2032	20 582	258	-	-	26 282	379	5 700	82
Total		20 582	258	-	-	51 282	739	30 700	442
Billets à ordre sans intérêt libellés en roubles									
23 avril 2001	7 mars 2020	1 481	19	1 209	15	1 481	21	987	14

(1) Passifs affectés en 2018 à hauteur de 30,7 milliards de roubles à la libération des augmentations de capital d'Alliance Rostec Auto b.v. et d'AVTOVAZ (note 3-B).

Au cours de l'année 2018, le groupe AVTOVAZ a procédé au remboursement de passifs financiers pour un montant total de 347 millions d'euros et a contracté de nouveaux passifs financiers pour un montant de 206 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, le taux d'intérêt moyen des dettes du groupe AVTOVAZ auprès d'établissements de crédit s'élève à 10,16% pour les dettes libellées en roubles (au 31 décembre 2017, 11,15% pour les dettes en rouble et 3,00% pour les dettes en monnaie autres que le rouble). Au 31 décembre 2018, les dettes à taux variable envers les établissements de crédit s'élèvent à 414 millions d'euros (193 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, le groupe AVTOVAZ dispose de lignes de crédit confirmées ouvertes auprès de banques pour une valeur de 1 299 millions d'euros (1 304 millions d'euros au 31 décembre 2017). Les engagements de financement confirmés non utilisés s'élèvent à 519 millions d'euros au 31 décembre 2018 (262 millions d'euros au 31 décembre 2017), dont 329 millions d'euros utilisables pour des activités opérationnelles et 190 millions d'euros pour des investissements (respectivement 2 millions d'euros et 260 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, le groupe AVTOVAZ respecte l'intégralité des engagements figurant dans ses contrats d'emprunts bancaires.

L'échéance des passifs financiers non courants est le suivant :

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Part à moins d'un an des passifs financiers du Groupe AVTOVAZ	82	403
1 à 5 ans	711	491
+ 5 ans	267	936
Total des passifs financiers à long terme du Groupe AVTOVAZ	1 060	1 830
Moins part à moins d'un an des passifs financiers	(82)	(403)
Moins ajustement au titre de l'actualisation des passifs financiers sans intérêts libellés en roubles	(290)	(389)
Part à long terme des passifs financiers du Groupe AVTOVAZ	688	1 038
Passifs financiers de 1 à 5 ans d'Alliance Rostec Auto b.v.	-	173
Passifs financiers à long terme d'Alliance Rostec Auto b.v.	-	173
Total des passifs financiers à long terme du secteur AVTOVAZ	688	1 211
Moins part à long terme des emprunts consentis par Renault s.a.s.	-	(215)
Total des passifs financiers non courants du secteur AVTOVAZ	688	996

Au 31 décembre 2018, des passifs financiers du groupe AVTOVAZ d'un montant de 357 millions d'euros sont garantis par des immobilisations corporelles à hauteur de 86 millions d'euros (au 31 décembre 2017, 725 millions d'euros garantis par des immobilisations corporelles à hauteur de 164 millions d'euros, par des produits finis pour 19 millions d'euros et par 100% des actions des sociétés AO Lada-Servis et AO ZAK).

NOTE 24 – INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATEGORIE, JUSTE VALEUR ET EFFETS EN RESULTAT

A – Ventilation des instruments financiers par catégorie et justes valeurs par niveau

La norme IFRS 9 applicable à partir de 2018 définit 3 catégories d'instruments financiers :

- Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global,
- Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat net,
- Les prêts et créances évalués au coût amorti.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont ventilés selon les niveaux de juste valeur suivants :

- le niveau 1 qui comprend les évaluations basées sur un prix coté sur un marché actif ; en règle générale, la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;
- le niveau 2 qui comprend les évaluations basées sur des données observables sur le marché, non incluses dans le niveau 1 ;
- le niveau 3 qui comprend les évaluations basées sur des données non observables sur le marché ; en règle générale, la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de l'exercice et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

Il n'a été procédé à aucun transfert d'instrument financier entre le niveau 1 et le niveau 2 ni à aucun transfert vers ou en dehors du niveau 3 en 2018.

en millions d'euros)		31 décembre 2018									
S FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS	Notes	Valeur au bilan						Juste Valeur des actifs financiers au coût amorti	Niveau de Juste valeur des actifs financiers à la juste valeur		
		Juste valeur par résultat net ⁽¹⁾	Juste valeur des instruments de couverture ⁽¹⁾	Intruments de capitaux propres - Juste valeur par autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Intruments de dettes - Juste valeur par autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Intruments de capitaux propres - évalués selon leur norme de référence ⁽¹⁾	Coût amorti ⁽¹⁾		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances de Financement des ventes	15	-	-	-	-	-	42 067	41 826 ⁽²⁾			
Créances clients de l'Automobile	16	-	-	-	-	-	1 399	⁽³⁾			
Créances fiscales (y compris impôts)	17	-	-	-	-	-	2 307	⁽³⁾			
Provisions et charges constatées	17	-	-	-	-	-	2 782	⁽³⁾			
	22	-	-	-	-	-	691	⁽³⁾			
Actifs de trésorerie	22	-	-	-	-	-	4 293	⁽³⁾			
Autres actifs financiers	22	-	-	-	-	-	6 686	⁽³⁾			
Autres actifs financiers évalués au coût amorti		-	-	-	-	-	60 225				
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile	17	-	5	-	-	-	-				
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile	17	-	38	-	-	-	-		-	5	-
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile	22	-	-	755	-	-	-		-	38	-
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile	22	-	-	-	838	-	-		755	-	-
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile	22	-	-	-	-	-	-		838	-	-
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile	22	-	-	-	-	-	-		-	-	-
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile	22	-	-	-	86	-	-		-	-	-
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile		-	43	755	924	-	-		86	-	-
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile	17	5	-	-	-	-	-		1 679	43	-
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile	17	17	68	-	-	-	-		-	5	-
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile	22	98	-	-	-	-	-		-	85	-
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile	22	-	-	-	-	-	-		-	-	98
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile	22	-	-	-	83	-	-		-	-	-
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile	22	425	1	-	-	-	-		83	-	-
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile	22	3 712	-	-	-	-	-		-	426	-
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile		4 257	69	-	83	-	-		3 712	-	-
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile	17	-	-	-	-	-	-		3 795	516	98
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile		-	-	-	-	153	-				
Autres actifs financiers sur opérations de l'Automobile		-	-	-	-	153	-				
Autres actifs financiers		4 257	112	755	1 007	153	60 225		5 474	559	98

(1) Les actifs financiers sont présentés conformément aux dispositions de l'IAS 32.

- (1) Les actifs financiers sont présentés conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » en vigueur en 2018 ou selon leur norme de référence à savoir IFRS 10 « Etats financiers consolidés » pour les titres de sociétés non consolidées.
- (2) La juste valeur des créances de Financement des ventes est estimée en actualisant les flux futurs, au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés à la date de clôture. Les créances ayant une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec leur valeur nette comptable. La juste valeur ainsi déterminée de crédit associé au portefeuille de créances, ne sont pas basées sur des données de marché observables.
- (3) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des actifs financiers tels que les créances clients de l'Automobile, les créances fiscales ou la trésorerie et les équivalents de trésorerie, car leur valeur comptable nette, après dépréciation est une approximation raisonnable de la juste valeur.

31 décembre 2018									
(En millions d'euros)	Notes	Valeur au bilan				Juste valeur des passifs financiers au coût amorti	Niveau de Juste valeur des passifs financiers à la juste valeur		
PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS		Détenus à des fins de transaction	Désignés initialement à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Autres passifs financiers		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes fiscales (y compris impôts exigibles)	21	-	-	-	1 510	(1)			
Dettes sociales	21	-	-	-	1 472	(1)			
Dettes diverses et produits différés	21	-	-	-	8 802	(1)			
Dettes fournisseurs	21	-	-	-	9 505	(1)			
Titres participatifs Renault	23	-	-	-	277	(2)			
Emprunts obligataires (*)	23	-	-	-	24 148	(3)	23 840		
Autres dettes représentées par un titre (*)	23	-	-	-	5 176	(3)	5 039		
Emprunts auprès des établissements de crédit (*)	23	-	-	-	6 640	(3)	6 523		
Autres dettes porteuses et non porteuses d'intérêts (*)	23	-	-	-	16 436	(3)	16 337		
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti		-	-	-	73 966				
(*) Dont dettes et passifs financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ					7 214		7 101		
Dont dettes et passifs financiers d'AVTOVAZ					773		788		
Dont dettes et passifs financiers du Financement des ventes					44 413		43 850		
Dérivés passifs sur opérations d'exploitation de l'Automobile	21	-	-	4	-		-	4	
Dérivés passifs sur opérations de financement de l'Automobile	23	-	-	2	-		-	2	
Dérivés passifs sur opérations de financement du Financement des ventes	23	-	-	68	-		-	68	
Passifs financiers en juste valeur par capitaux propres		-	-	74	-		-	74	
Dérivés passifs sur opérations d'exploitation de l'Automobile	21	1	-	-	-		-	1	
Titres participatifs DIAC	23	-	13	-	-		13	-	
Dérivés passifs sur opérations de financement de l'Automobile	23	393	-	-	-		-	393	
Dérivés passifs sur opérations de financement du Financement des ventes	23	8	-	6	-		-	14	
Passifs financiers en juste valeur par résultat		402	13	6	-		13	408	
Total des passifs financiers		402	13	80	-		13	482	

Dettes fournisseurs, fiscales ou sociales, car leur valeur comptable

- (1) Le Groupe n'indique pas la juste valeur des passifs financiers tels que les dettes fournisseurs, fiscales ou sociales, car leur valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.
- (2) La juste valeur retenue pour les titres participatifs Renault correspond au cours de bourse.
- (3) Pour les passifs financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ et les dettes de Financement des ventes évalués au coût amorti au bilan, la juste valeur a été déterminée essentiellement par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à Renault au 31 décembre 2018, pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les taux proposés à Renault sont obtenus par utilisation de données de marché observables, telles que les courbes de taux zéro-coupon et la cotation sur le marché secondaire des obligations émises par le Groupe ; la juste valeur ainsi déterminée relève du niveau 2. Pour les passifs financiers d'AVTOVAZ évalués au coût amorti au bilan, la juste valeur a été estimée par actualisation des cash flows futurs aux taux qui seraient proposés pour des emprunts de conditions, risque de crédit et durées résiduelles similaires. Le taux d'actualisation retenu pour l'estimation de la juste valeur des dettes à long terme d'AVTOVAZ est de 11% au 31 décembre 2018.

B – Variation des instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont essentiellement constitués de titres de sociétés non contrôlées (98 millions d'euros au 31 décembre 2018, 100 millions d'euros au 31 décembre 2017). Ces titres sont maintenus au coût historique par exception ou, lorsque celui-ci n'est pas pertinent, sont évalués sur la base de la quote-part de situation nette ou selon une méthode basée sur des données non observables.

C – Effet en résultat des instruments financiers

En millions d'euros)							
2018	Instruments financiers actifs hors dérivés			Instruments financiers passifs hors dérivés		Instruments dérivés	Total impact résultat
	Instruments évalués à la juste valeur par le résultat	Instruments évalués à la juste valeur par capitaux propres	Instruments évalués au coût amorti	Instruments désignés à la juste valeur par le résultat	Instruments évalués au coût amorti ⁽¹⁾		
Marge opérationnelle	1	-	56	(2)	(147)	2	(90)
Résultat financier	(9)	60	192	-	(296)	(134)	(188)
et en résultat de l'Automobile hors AVTOVAZ	(8)	60	248	(2)	(443)	(132)	(277)
Marge opérationnelle	-	-	(4)	-	-	-	(4)
Résultat financier	-	-	8	-	(102)	-	(94)
et en résultat d'AVTOVAZ	-	-	4	-	(102)	-	(98)
Marge opérationnelle	(29)	7	1 435	(1)	(795)	49	665
et en résultat du financement des ventes	(29)	7	1 435	(1)	(795)	49	665
Total gains et pertes en résultat	(37)	67	1 687	(3)	(1 340)	(83)	289

(1) Y compris les passifs financiers faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

Au niveau de l'Automobile hors AVTOVAZ et d'AVTOVAZ, les effets en marge opérationnelle des instruments financiers correspondent essentiellement aux gains et pertes de change sur opérations d'exploitation, ainsi qu'aux dépréciations des créances d'exploitation.

D – Couvertures de juste valeur

En millions d'euros)		
	2018	2017
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	26	(113)
Variation de juste valeur de l'élément couvert	(27)	128
Impact net en résultat des couvertures de juste valeur	(1)	15 ⁽¹⁾

(1) Dont secteur Financement des ventes 14 millions d'euros en 2017.

Les modalités de comptabilisation des opérations de couverture sont décrites en note 2-X.

NOTE 25 – DERIVES ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

A – Dérivés et accords de compensation

A1 – Juste valeur des dérivés

La juste valeur des dérivés correspond à leur valeur au bilan.

(En millions d'euros)	Actifs financiers		Autres actifs	Passifs financiers et dettes de Financement des ventes		Autres passifs
	Non courant	Courant	Courant	Non courant	Courant	Courant
31 décembre 2018						
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Couverture de l'investissement net dans Nissan	-	-	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture et dérivés de transaction	35	382	21	24	351	-
Total risque de change	35	382	21	24	351	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	38	2	68	-
Couverture de juste valeur	-	1	68	-	6	-
Dérivés non qualifiés de couverture et dérivés de transaction	13	(5)	1	16	10	-
Total risque de taux	13	(4)	107	18	84	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	5	-	-	4
Couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture et dérivés de transaction	-	-	-	-	-	1
Total risque matières premières	-	-	5	-	-	5
Total	48	378	133	42	435	5

A2 – Accords de compensation et autres engagements similaires

Conventions cadre relatives aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires

Le Groupe négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadres ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le Groupe ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés qu'en cas de défaut ou d'événement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

(En millions d'euros)		Montants au bilan pouvant faire l'objet d'une compensation	Montants non compensés au bilan			Montants nets
31 décembre 2018			Instruments financiers actifs / passifs	Garantie au passif	Garantie hors bilan	
ACTIF						
Dérivés actifs sur opérations de financement de l'Automobile hors AVTOVAZ		427	(240)	-	-	187
Dérivés actifs sur opérations de financement du Financement des ventes		123	(31)	-	-	92
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾		250	-	-	(250)	-
Créances de Financement des ventes sur le réseau ⁽²⁾		425	-	(174)	-	251
Total ACTIF		1 225	(271)	(174)	(250)	530
PASSIFS						
Dérivés passifs sur opérations de financement de l'Automobile hors AVTOVAZ		395	(240)	-	-	155
Dérivés passifs sur opérations de financement du Financement des ventes		82	(31)	-	-	51
Total PASSIF		477	(271)	-	-	206

(1) Il s'agit d'un prêt garanti par l'Etat.

(1) Il s'agit d'un prêt garanti par des titres (reverse repo). Les titres reçus en garantie sont présentés parmi les actifs nantis, gagés ou hypothéqués en engagements reçus (note 28-B).

(2) Créances de Financement des ventes consenties par Banco RCI Brasil, dont les expositions sont couvertes par le nantissement des «letras de cambio » souscrites par les concessionnaires et présentées parmi les autres dettes représentées par un titre.

B – Gestion des risques financiers de l'Automobile hors AVTOVAZ et du Financement des ventes

Les secteurs Automobile hors AVTOVAZ et Financement des ventes sont exposés aux risques financiers suivants :

- Risque de liquidité
- Risques de marché (change, taux, actions et matières premières)
- Risque de contrepartie et de crédit

B1 – Risque de liquidité

Le financement des secteurs Automobile hors AVTOVAZ et Financement des ventes est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme :

- de ressources à long terme (émissions obligataires, placements privés, financements de projets, collecte de dépôts à terme, etc.) ;
- de dettes bancaires ou émissions de titres de créances à court terme et collecte de dépôts à vue ;
- de titrisations de créances par le Financement des ventes.

L'Automobile hors AVTOVAZ doit disposer de ressources financières pour financer son activité courante et les investissements nécessaires à son développement futur. Elle doit donc emprunter de manière régulière sur les marchés bancaires et de capitaux pour refinancer sa dette brute et assurer la liquidité, ce qui l'expose à un risque de liquidité en cas de fermeture prolongée des marchés ou de tension sur l'accès au crédit. Dans le cadre de la politique de centralisation de sa trésorerie, Renault SA assure l'essentiel du refinancement de l'Automobile hors AVTOVAZ par recours aux marchés de capitaux sous la forme de ressources à long terme (émissions obligataires et placements privés), par des financements à court terme tels que les billets de trésorerie, ou par des financements auprès du secteur bancaire ou d'organismes publics ou parapublics.

Le refinancement à moyen terme de l'Automobile hors AVTOVAZ a été réalisé en 2018 essentiellement par des émissions obligataires. Renault SA a réalisé deux émissions obligataires dans le cadre de son programme EMTN : deux emprunts Eurobonds, le premier d'un nominal de 700 millions d'euros ayant été émis le 18 avril 2018 sur une maturité de 6 ans avec un coupon de 1%, le second d'un nominal de 750 millions d'euros ayant été émis le 28 septembre 2018 sur une maturité de 8 ans avec un coupon de 2%.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme Shelf Registration, Renault SA a réalisé le 3 juillet 2018 une émission obligataire Samouraï sur le marché japonais pour un montant de 57,4 milliards de yens. Ce nouvel emprunt Samouraï comporte deux tranches, l'une de nominal 39,1 milliards de yens, avec une maturité de 3 ans et un coupon de 0,36%, l'autre de nominal 18,3 milliards de yens, avec une maturité de 5 ans et un coupon de 0,49%.

La documentation contractuelle de ces financements ne contient aucune clause pouvant mettre en cause le maintien du crédit en raison de l'évolution de la qualité de la signature de Renault ou du respect de ratios financiers. Toutefois, certains financements notamment de marchés contiennent des clauses standard de marché (*pari passu*, *negative pledge* et *cross default*).

Par ailleurs, le secteur Automobile hors AVTOVAZ dispose d'accords de crédit confirmés auprès d'établissements bancaires d'un montant de 3 480 millions d'euros avec des échéances s'échelonnant jusqu'en 2023. Aucune ligne de crédit n'a été tirée au 31 décembre 2018. Ces accords de crédit confirmés constituent une réserve de liquidité.

La documentation contractuelle de ces accords de crédits bancaires confirmés ne contient aucune clause pouvant remettre en cause la mobilisation ou le maintien du crédit en raison de l'évolution de la qualité de signature de Renault ou du respect de ratios financiers.

Compte tenu de ses réserves de trésorerie disponibles (11,8 milliards d'euros) et de ses lignes de crédit confirmées non utilisées à la clôture (3,5 milliards d'euros), l'Automobile hors AVTOVAZ dispose de ressources financières suffisantes pour faire face à ses engagements à 12 mois.

Les lignes de crédit ouvertes confirmées non utilisées sont détaillées en note 23-C.

Le **Financement des ventes** porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Une restriction de l'accès aux marchés bancaires et financiers impliquerait une réduction de son activité de financement et/ou un renchérissement des financements accordés.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque prend en compte les recommandations de l'European Banking Authority et de la Banque centrale européenne relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP). Il repose sur plusieurs indicateurs ou analyses (liquidité statique, réserve de liquidité et divers scénarios de stress), réactualisés et soumis au Comité Financier de RCI Banque mensuellement. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

En 2018, le Financement des ventes a émis l'équivalent de 2,9 milliards d'euros sous format obligataire public. Le groupe a lancé successivement une émission à taux variable de 750 millions d'euros sur cinq ans, une émission double tranche pour 1,3 milliards d'euros (trois ans taux fixe 750 millions d'euros, sept ans taux variable 550 millions d'euros), puis une émission à huit ans taux fixe pour 750 millions d'euros. En parallèle l'entreprise a émis 125 millions de francs suisses à taux fixe sur cinq ans, cette opération permettant à la fois de diversifier la base d'investisseurs et de financer les actifs libellés dans cette devise.

En parallèle, trois émissions sous format privé à deux et trois ans ont également été réalisées pour un montant de 600 millions d'euros.

Sur le segment du refinancement sécurisé, RCI Banque a placé une titrisation publique adossée à des prêts automobiles en France pour 722,8 millions d'euros répartis entre 700 millions d'euros de titres senior et de 22,8 millions d'euros de titres subordonnés.

Cette alternance de maturités, de types de coupons et de formats d'émission, s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le Financement des ventes et permet de toucher le plus grand nombre d'investisseurs.

En complément, les entités du Financement des ventes au Brésil, en Corée du Sud, au Maroc, en Argentine et pour la première fois en Colombie ont également accédé aux marchés de capitaux sur leurs propres marchés domestiques.

Les dépôts de la clientèle particulière progressent de 0,9 milliards d'euros depuis décembre 2017 et atteignent 15,9 milliards d'euros au 31 décembre 2018, représentant 33,8 % des actifs nets à fin décembre, ce qui correspond à l'objectif de l'entreprise de disposer de dépôts clientèle représentant environ un tiers des financements accordés à ses clients.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,4 milliards d'euros de lignes bancaires confirmées non tirées, 3,8 milliard d'euros de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 2,2 milliards d'euros d'actifs hautement liquides (HQLA) ainsi qu'un montant d'actifs financiers de 0,4 milliard d'euros, permettent à RCI Banque d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant près de 12 mois sans accès à la liquidité extérieure.

Les lignes de crédit ouvertes confirmées non utilisées sont détaillées en note 23-C.

B2 – Risque de change

- Gestion du risque de change

L'**Automobile hors AVTOVAZ** est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. Ces risques sont suivis ou centralisés par la Direction du Financement et de la Trésorerie de Renault.

Renault a généralement pour politique de ne pas couvrir ses flux futurs d'exploitation en devises. En conséquence, la marge opérationnelle du Groupe est exposée au risque de change. De même, le besoin en fonds de roulement est lui aussi sensible à l'évolution des cours de change. Les couvertures éventuelles de ces risques de change font l'objet d'une autorisation formelle de la Direction financière ou de la Direction générale, puis d'un *reporting* à la Direction générale sur le résultat des couvertures.

En revanche, le principe général de gestion de l'Automobile hors AVTOVAZ est de minimiser le risque de change impactant les flux de financement et de placement en devises étrangères, ce qui permet d'éviter toute distorsion du résultat financier liée au change. Toutes les expositions de l'Automobile hors AVTOVAZ au risque de change en résultat financier sont agrégées et contrôlées par la Trésorerie centrale et font l'objet d'un *reporting* mensuel auprès du Directeur financier. Les flux de financement en devises étrangères lorsqu'ils sont assurés par Renault font l'objet d'une couverture dans les mêmes devises. Si le recours à des financements externes en devises autres que la monnaie locale est nécessaire dans une filiale, la maison mère exerce un contrôle étroit sur les opérations. Les excédents de trésorerie constatés dans des pays non centralisés sur la maison mère sont généralement placés en monnaie locale sous contrôle de la Trésorerie centrale du Groupe.

Les investissements en fonds propres (en monnaie autre que l'euro) ne font généralement pas l'objet de couverture. Toutefois, compte-tenu de son importance, l'investissement dans Nissan fait partiellement l'objet d'une couverture de change pour un montant de 204 milliards de yens au 31 décembre 2018 (note 12-G).

Par ailleurs, la filiale Renault Finance peut effectuer pour son compte propre des opérations de change dans le cadre de limites de risques strictement définies. Ses positions de change sont suivies et valorisées en temps réel. Cette activité propre, destinée principalement à maintenir l'expertise du Groupe sur les marchés financiers, génère des expositions très courtes et ne dépasse pas quelques dizaines de millions d'euros, de telle sorte qu'elle ne puisse pas avoir d'impact significatif sur les résultats consolidés de Renault.

Le **Financement des ventes** présente une faible exposition au risque de change en raison des principes de gestion retenus. Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion centrale du refinancement ; la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés. Des positions résiduelles et temporelles en devises liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises peuvent toutefois subsister, elles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture. Les filiales de Financement des ventes, quant à elles, ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées. Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de Financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

Au 31 décembre 2018, la position de change consolidée du groupe RCI Banque atteint 9 millions d'euros.

L'Automobile hors AVTOVAZ et le Financement des ventes n'ont pas introduit de changement notable dans leur politique de gestion du risque de change en 2018.

- Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de change pour l'Automobile hors AVTOVAZ

L'analyse porte sur la sensibilité au risque de change des actifs et passifs monétaires (y compris les soldes intra-groupe) ainsi que des dérivés libellés dans une monnaie qui n'est pas celle de l'entité qui les détient. Toutefois elle ne prend pas en compte les éléments (actif ou passif couvert et dérivés) concernés par la couverture de juste valeur (la variation de juste valeur de l'élément couvert et celle de l'instrument de couverture se compensant presque parfaitement en résultat).

L'impact sur les capitaux propres (avant impôt) d'une hausse de 1% de l'euro par rapport aux autres devises s'apprécie par la conversion des actifs financiers, des couvertures de flux de trésorerie et de la couverture partielle de l'investissement dans Nissan. Pour l'Automobile hors AVTOVAZ, cet impact serait favorable de 16 millions d'euros au 31 décembre 2018. Il s'explique principalement par les emprunts obligataires en yens qui composent la couverture partielle de l'investissement dans Nissan (note 12-G).

Par ailleurs, l'incidence sur le résultat d'une hausse de 1% de l'euro par rapport aux autres devises serait défavorable de 11 millions d'euros au 31 décembre 2018. Elle résulte principalement des actifs et passifs d'exploitation non couverts et libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle.

- Dérivés de change

(En millions d'euros)	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
	Nominal	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Nominal	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swap devises – achats	3 101	1 408	1 693	-	3 852	1 207	2 645	-
Swap devises – ventes	3 092	1 393	1 699	-	3 914	1 234	2 680	-
Achats à terme	30 089	28 420	1 669	-	19 088	18 293	795	-
Ventes à terme	30 105	28 436	1 669	-	19 086	18 291	795	-

B3 – Risque de taux

- Gestion du risque de taux

L'exposition au risque de taux du Groupe Renault porte essentiellement sur l'activité de **Financement des ventes** exercée par RCI Banque et ses filiales. Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur leur marge brute financière future. L'objectif du Financement des ventes est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale. Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale. Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle d'une partie de la limite accordée par Renault au Financement des ventes.

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de Financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé du Financement des ventes.

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose. Le résultat des contrôles fait l'objet d'un *reporting* mensuel au Comité Financier du Financement des ventes, qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du Groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

L'analyse du risque structurel de taux du Financement des ventes fait ressortir les points suivants :

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de Financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois. Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel. Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

L'activité principale de la centrale de refinancement du Financement des ventes est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du Financement des ventes. Les encours des filiales de Financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables. Des opérations de macro-couverture, réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie.

La politique de gestion du risque de taux pour l'Automobile hors AVTOVAZ s'appuie sur deux principes : le financement des investissements à long terme s'effectue généralement à taux fixe et la gestion des réserves de liquidité généralement à taux variable. Les emprunts à taux fixe sont maintenus à taux fixe tant que la courbe des taux est proche de zéro et que le ratio de couverture des actifs à taux variable par les passifs à taux variable reste stable.

Les financements en yens mis en place dans le cadre des opérations de couverture partielle de l'investissement dans Nissan sont réalisés à taux fixe.

La trésorerie disponible de l'Automobile hors AVTOVAZ est centralisée, dans la mesure du possible, sur Renault SA. Elle est alors placée sous forme de dépôts bancaires à court terme par Renault Finance.

Par ailleurs, Renault Finance effectue pour son compte propre des opérations de taux d'intérêts, dans le cadre de limites de risques strictement définies, les positions étant suivies et valorisées en temps réel. Cette activité d'arbitrage présente un risque très limité et n'a pas d'impact significatif sur les résultats consolidés du Groupe.

Les instruments de gestion de risque de taux pour l'Automobile hors AVTOVAZ sont des swaps de taux classiques qui sont correctement adossés aux dettes couvertes et de ce fait aucune inefficacité est attendue.

L'Automobile hors AVTOVAZ et le Financement des ventes n'ont pas introduit de changement notable dans leur politique de gestion du risque de taux en 2018.

- Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de taux

En matière de sensibilité au risque de taux, l'Automobile hors AVTOVAZ et le Financement des ventes sont exposés à :

- une variation des flux d'intérêts des instruments financiers à taux variable évalués au coût amorti (y compris les instruments à taux fixe swapés à taux variable et les produits structurés),
- une variation de la juste valeur de ses instruments financiers à taux fixe évalués en juste valeur,
- une variation de la juste valeur de ses instruments dérivés.

L'estimation des impacts résulte de l'application sur une période d'un an d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts sur les instruments financiers présents au bilan à la clôture.

L'impact sur les capitaux propres correspond à la variation de juste valeur des instruments de dettes à taux fixe classés en actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global et des couvertures de flux de trésorerie avant recyclage en résultat (section 4.2.2) suite à une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts, tous les autres impacts étant en résultat.

La sensibilité au risque de taux de chaque secteur est calculée aux bornes de chacun des secteurs, avant élimination des prêts et emprunts intersecteurs.

Pour l'Automobile hors AVTOVAZ, l'incidence sur le résultat et les capitaux propres (avant impôt) d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts appliquée aux instruments financiers exposés au risque de taux serait favorable respectivement de 106 millions d'euros et 1 million d'euros au 31 décembre 2018.

Sur l'année 2018, la sensibilité globale au risque de taux du Financement des ventes s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe RCI Banque (50 millions au 31 décembre). Au 31 décembre 2018, une hausse des taux de 100 points aurait un impact sur le résultat et les capitaux propres (avant impôt) de :

- +3.4 millions d'euros pour les éléments libellés en euros,
- -0.4 million d'euros pour les éléments libellés en reals brésiliens,
- -0.7 million d'euros pour les éléments libellés en francs suisses,
- +0.8 million d'euros pour les éléments libellés en livres sterling,
- +0.3 million d'euros pour les éléments libellés en wons coréens,
- +1.4 million d'euros pour les éléments libellés en dirhams marocains,
- -0.4 million d'euros pour les éléments libellés en couronnes tchèques,

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 7,8 millions d'euros.

- Ventilation taux fixe / taux variable après effet des dérivés des passifs financiers du Groupe hors AVTOVAZ et des dettes de Financement des ventes

<i>En millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Passifs financiers avant couvertures à taux fixe (a)	27 006	25 887
Passifs financiers avant couvertures à taux variable (a')	24 621	22 231
Passifs financiers avant couvertures (hors titres participatifs) du Groupe hors AVTOVAZ	51 627	48 118
Couvertures taux variable / fixe (b)	9 844	8 743
Couvertures taux fixe / variable (b')	7 702	7 987
Couvertures	17 546	16 730
Passifs financiers après couvertures à taux fixe (a+b-b')	29 148	26 643
Passifs financiers après couvertures à taux variable (a'+b'-b)	22 479	21 475
Passifs financiers après couvertures (hors titres participatifs) du Groupe hors AVTOVAZ	51 627	48 118

- Dérivés de taux

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
	Nominal	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Nominal	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swap de taux	23 867	8 361	13 506	2 000	22 838	7 583	12 905	2 350
Autres instruments de gestion du risque de taux	79	79	-	-	1	1	-	-

B4 – Risque actions

- Gestion du risque actions

L'exposition au risque actions de l'Automobile hors AVTOVAZ et du Financement des ventes porte essentiellement sur les titres Daimler acquis dans le cadre des accords de coopération et sur les valeurs mobilières de placement indexées sur le cours des actions. Ces deux secteurs n'ont pas recours à des dérivés sur actions pour couvrir ce risque.

L'Automobile hors AVTOVAZ et le Financement des ventes n'ont pas introduit de changement notable dans leur politique de gestion du risque actions en 2018.

- Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque sur actions

La sensibilité au risque sur actions résultant de l'application d'une baisse de 10 % du cours des actions aux actifs financiers concernés à la clôture de l'exercice aurait un impact défavorable sur les capitaux propres de 76 millions d'euros. L'incidence sur le résultat n'est pas significative au 31 décembre 2018.

B5 – Risque matières premières

- Gestion du risque matières premières

Les variations des prix d'achats des matières premières peuvent être importantes et soudaines, sans garantie de pouvoir être répercutées dans les prix de vente des véhicules. La Direction des Achats de Renault peut donc être amenée à couvrir en partie son risque matières premières à l'aide d'instruments financiers. Ces couvertures sont encadrées par des limitations en volume, durée et seuils de prix.

En 2018, Renault a réalisé des opérations de couverture sur les métaux de base et les métaux précieux dans la limite des seuils validés par le Président-Directeur général.

Les opérations en cours au 31 décembre 2018 sont qualifiées comptablement de couverture de flux de trésorerie et la variation de leur juste valeur est par conséquent reconnue en capitaux propres pour la part efficace des couvertures.

- Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque matières premières

La sensibilité comptable au risque matières premières des instruments financiers résulte des dérivés utilisés pour couvrir l'exposition économique du Groupe à ce risque.

L'incidence d'une évolution à la hausse de 10% du cours des matières premières sur les dérivés qualifiés de couverture se traduirait par un impact positif sur les capitaux propres de 9 millions d'euros au 31 décembre 2018.

- Dérivés sur matières premières

(En millions d'euros)	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
	Nominal	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Nominal	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Swaps	70	64	6	-	94	94	-	-
Tunnels à prime nulle (option)	31	29	2	-	65	65	-	-

B6 – Risque de crédit et de contrepartie

Risque de crédit des créances clients de l'Automobile

L'exposition de l'Automobile au risque de crédit est limitée du fait d'un recours important au transfert des risques par des cessions de créances déconsolidantes et la couverture systématique des risques des créances export. Les créances commerciales non cédées ou couvertes par une garantie font l'objet d'un suivi régulier.

Risque de crédit des créances et des engagements donnés du Financement des ventes

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par scoring) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés par le secteur Financement des ventes :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- Pour les emprunteurs « clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

RCI Banque ajuste constamment sa politique d'acceptation pour tenir compte des conditions de l'environnement économique.

Le groupe dispose de procédures de gestion détaillées qui sont déclinées dans l'ensemble des pays où elles s'appliquent et qui incluent notamment le recouvrement des impayés.

Risque de contrepartie concernant les autres actifs financiers

La gestion du risque de contrepartie des différentes entités de l'Automobile et du Financement des ventes est assurée de façon totalement coordonnée, et s'appuie sur un système de notation qui prend principalement en compte le rating à long terme des contreparties ainsi que le niveau de leurs fonds propres. Les sociétés de l'Automobile et du Financement des ventes qui sont soumises à une exposition significative font l'objet d'un suivi quotidien du respect des autorisations de limites selon des procédures précises de contrôle interne.

Le Groupe dispose d'un *reporting* mensuel consolidé regroupant l'ensemble des contreparties bancaires par rating. Celui-ci permet une analyse détaillée du respect des limites en montant, durée, nature, et précise les principales expositions.

Les dépôts sont essentiellement réalisés sur de grandes banques de réseau avec des notations élevées et réalisés généralement sur des durées inférieures à 90 jours, permettant une bonne dispersion du risque et une réduction du risque systémique.

En fonction des situations macroéconomiques volatiles susceptibles de survenir parfois dans les pays émergents et qui peuvent affecter leurs systèmes bancaires, le Groupe met en place un plan d'action pour renforcer la surveillance du risque de contrepartie avec d'éventuels ajustements des limites de contrepartie.

Le niveau d'exposition sur chaque groupe bancaire est suivi mensuellement de façon consolidée avec les entités de l'Automobile et du Financement des ventes. Le Groupe n'est soumis à aucune concentration significative de risque dans ses opérations sur les marchés financiers et bancaires.

Aucune perte n'a été enregistrée du fait de la défaillance d'une contrepartie bancaire en 2018.

Dépréciations et provisions constituées en couverture de risques de contrepartie

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2017	Dotations	Reprises		Autres variations et reclassements	31 décembre 2018
				utilisées	non utilisées		
Dépréciations des créances de Financement des ventes	15	(610)	(500)	360	77	(107)	(780)
Dépréciations des créances clients de l'Automobile	16	(819)	(8)	-	-	48	(779)
Dépréciations des autres créances	17	(237)	(17)	-	-	(66)	(320)
Dépréciations des autres actifs financiers	22	(9)	(2)	-	-	-	(11)
Provision pour risque et charges (engagements donnés)	20	-	7	(2)	(6)	6	5
Total couverture des risques de contrepartie		(1 675)	(520)	358	71	(119)	(1 885)

C – Gestion des risques financiers du Groupe AVTOVAZ

Les principaux passifs financiers du Groupe AVTOVAZ se composent d'emprunts bancaires et autres emprunts, de locations financières et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les opérations du Groupe AVTOVAZ. Les actifs financiers tels que les créances clients, la trésorerie et les prêts et dépôts à court terme découlent directement de l'activité opérationnelle du groupe.

En 2018, le Groupe AVTOVAZ n'a pas eu recours aux dérivés. Ainsi, les principaux risques financiers auxquels le Groupe AVTOVAZ est confronté sont des risques de liquidité, de change et de contrepartie. Le Groupe AVTOVAZ n'est pas exposé au risque de variation du prix des actions.

C1 – Risque de change

Le Groupe AVTOVAZ réalise des ventes en Fédération de Russie mais également en dehors du pays. Une partie des ventes n'est pas réalisée dans la devise fonctionnelle d'AVTOVAZ, le rouble russe, ce qui l'expose au risque de change. Près de 98% des ventes sont libellées en rouble, tandis qu'environ 6% des coûts sont libellés dans d'autres devises.

Au 31 décembre 2018, le Groupe AVTOVAZ présente 10 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie, 8 millions d'euros de créances clients et autres créances et 42 millions d'euros de dettes fournisseurs et autres dettes libellées en devises autres que la monnaie fonctionnelle d'AVTOVAZ. Le département financier de PAO AVTOVAZ est responsable du management des risques. Il identifie, évalue et gère le risque de change en analysant la position nette dans chaque devise. Aucune opération de couverture n'a été réalisée afin de couvrir l'exposition au risque de change.

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe AVTOVAZ aux variations de la parité du dollar américain, de l'euro, et du yen japonais.

(En millions d'euros)	Hausse / (baisse) du taux de change en %	Impact sur le résultat avant impôt
2018		
Euro / rouble russe	13,50	(3)
Yen japonais / rouble russe	14,00	(1)
Dollar américain / rouble russe	13,50	1
Euro / rouble russe	(13,50)	3
Yen japonais / rouble russe	(14,00)	1
Dollar américain / rouble russe	(13,50)	(1)

C2 – Risque de contrepartie et de crédit

Au 31 décembre 2018, le Groupe AVTOVAZ présente 86 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie et 361 millions d'euros de créances clients et d'autres actifs courants exposés à un risque potentiel de contrepartie. L'exposition maximale au risque de défaut de la contrepartie est égale à la valeur comptable de ces actifs.

Le Groupe AVTOVAZ traite exclusivement avec des tiers agréés et solvables. Tous les futurs clients désireux de payer à crédit sont soumis à des procédures de vérification de leur solvabilité. De plus, les soldes des comptes clients sont suivis de manière continue. Par conséquent, l'exposition du groupe aux créances douteuses n'est pas significative. L'exposition maximale correspond à la valeur comptable de ces créances. Il n'existe pas de concentration de risque de crédit significative au sein du Groupe AVTOVAZ.

C3 – Risque de liquidité

Le Groupe AVTOVAZ pilote son risque de liquidité grâce à un outil de prévision de trésorerie. Cet outil tient compte à la fois de la maturité des investissements financiers et des actifs financiers, tels que les créances clients et les autres actifs financiers, et des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels.

L'objectif du Groupe AVTOVAZ est de maintenir un équilibre entre la continuité du financement et la flexibilité via un recours aux prêts bancaires.

Le tableau ci-dessous résume la maturité des passifs financiers du Groupe AVTOVAZ au 31 décembre 2018 sur la base des paiements contractuels non actualisés.

(En millions d'euros)	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
31 décembre 2018					
Emprunts	52	111	861	269	1 293
Dont Groupe Renault	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et autres dettes	567	4	1	-	572
Dont Groupe Renault	22	-	-	-	22

C4 – Flux de trésorerie et risque de taux

Le risque de taux du Groupe AVTOVAZ résulte des emprunts. La majorité des taux d'intérêts des emprunts sont fixes. Les taux d'intérêts existants peuvent être changés sous condition d'accord des tiers. Les actifs financiers sont soit à taux fixe, soit ne portent pas d'intérêts. Le résultat et les flux de trésorerie d'exploitation du Groupe AVTOVAZ sont en grande partie indépendants des changements des taux d'intérêt du marché. Le Groupe AVTOVAZ n'a réalisé aucune couverture relative à son exposition aux taux d'intérêts.

Au 31 décembre 2018, les dettes du Groupe AVTOVAZ à taux variable envers les établissements de crédit s'élèvent à 414 millions d'euros (note 23-D).

4.2.6.6 Flux de trésorerie et autres informations

NOTE 26 – FLUX DE TRESORERIE

A – Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts

(En millions d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Dotations nettes relatives aux provisions	204	(201)
Effets nets du non-recouvrement des créances de Financement des ventes	63	(29)
(Profits) pertes nets sur cessions d'éléments d'actifs	(69)	(93)
Évolution de la juste valeur des autres instruments financiers	22	(5)
Coût de l'endettement financier net	308	369
Impôts différés	33	272
Impôts courants	690	634
Autres	145	85
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie avant intérêts et impôts	1 396	1 032

(1) Les données de l'année 2017 tiennent compte des ajustements au titre du changement de traitement comptable des titres participatifs en 2018 (note 2-A3). Les données présentées sont donc différentes de celles publiées précédemment (note 2-A5).

B – Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts

(En millions d'euros)	2018	2017
Diminution (augmentation) des stocks nets	240	(691)
Diminution (augmentation) des créances clients nettes de l'Automobile	283	78
Diminution (augmentation) des autres actifs	(39)	(795)
Augmentation (diminution) des fournisseurs	(240)	591
Augmentation (diminution) des autres passifs	307	705
Variation du besoin en fonds de roulement avant impôts	551	(112)

C – Flux de trésorerie liés aux investissements incorporels et corporels

(En millions d'euros)	2018	2017
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 772)	(1 310)
Acquisitions d'immobilisations corporelles hors actifs immobilisés donnés en location	(2 745)	(2 420)
Total des acquisitions de la période	(4 517)	(3 730)
Décalage de décaissement	110	129
Investissements incorporels et corporels décaissés	(4 407)	(3 601)

NOTE 27 – PARTIES LIEES

A – Rémunération des mandataires sociaux et des membres du Comité exécutif

Le tableau ci-dessous fait état de la rémunération du Président-Directeur général et des membres du Comité exécutif. Les sommes sont allouées au prorata du temps d'exercice des fonctions et comptabilisées en charges de l'exercice.

	2018	2017
(En millions d'euros)		
Salaire – part fixe	5,5	6,1
Salaire – part variable	7,4	7,8
Charges sociales patronales	11,0	11,0
Retraites complémentaires et indemnités de fin de carrière	9,5	8,7
Autres éléments de rémunération	0,5	0,8
Total rémunérations payées en numéraire	33,9	34,4
Plans d'options, plans d'actions de performance et autres rémunérations payées en actions	16,1	15,3
Total rémunérations payées en actions	16,1	15,3
Total	50,0	49,7

La rémunération des administrateurs (jetons de présence) s'élève à 1,5 millions d'euros en 2018 (1,2 millions d'euros en 2017), y compris la rémunération pour les fonctions de Président.

Le montant des engagements au titre du régime collectif de retraite supplémentaire mis en place au profit des membres du Comité Exécutif relatif à ses membres au 31 décembre 2018 s'élève à 52 millions d'euros (58 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Il n'a pas été tenu compte de la démission du Président-Directeur général de Renault annoncée par le Conseil d'administration en date du 24 janvier 2019 et de ses conséquences potentielles sur ses rémunérations 2018 qui sont incluses dans les chiffres présentés ci-dessus. Il n'est pas possible de donner l'impact estimé de cet événement postérieur à la clôture dans la mesure où les décisions du ressort du Conseil d'administration et qui, pour certaines d'entre elles, devront être validées par l'Assemblée Générale du 12 juin 2019, ne sont pas toutes connues à la date de publication des comptes (note 30).

B – Participation de Renault dans les entreprises associées

Les éléments d'information relatifs à la participation de Renault dans Nissan et dans les autres sociétés mises en équivalence sont en note 12 et 13-A.

C – Transactions avec l'Etat et des entreprises publiques françaises

Dans le cadre de son activité, le Groupe réalise des transactions avec l'Etat français et des entreprises publiques comme UGAP, EDF, La Poste, etc. Ces opérations sont effectuées à des conditions normales et courantes. Elles représentent un chiffre d'affaires de 288 millions d'euros en 2018, une créance clients de l'Automobile de 90 millions d'euros, une créance de Financement des ventes de 371 millions d'euros et un engagement de financement de 31 millions d'euros au 31 décembre 2018.

D – Transactions avec les entreprises contrôlées et non consolidées

Un certain nombre de sociétés contrôlées ne sont pas consolidées, comme indiqué en note 2-C du fait que leur contribution aux comptes consolidés est jugée non significative. Les principales sociétés concernées en termes de valeur des titres au bilan sont indiquées dans le renvoi (2) du tableau de la note 17.

La seule société représentant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros et/ou un total bilan supérieur à 100 millions d'euros est Renault Nissan Global Management qui gère les expatriés de Renault et Nissan.

En 2018, les charges du Groupe Renault auprès de cette société sont d'environ 284 millions d'euros (266 millions d'euros en 2017).

Dans la situation financière du Groupe Renault au 31 décembre 2018, les soldes des transactions entre cette société et le Groupe Renault se traduisent principalement par des créances d'exploitation pour 41 millions d'euros (43 millions d'euros au 31 décembre 2017) et des dettes d'exploitation 25 millions d'euros (25 millions d'euros au 31 décembre 2017).

NOTE 28 – ENGAGEMENTS HORS BILAN, ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Dans le cadre de ses activités, le Groupe prend un certain nombre d'engagements, est impliqué dans des litiges et est soumis à des enquêtes des autorités de la concurrence et de la réglementation automobile. Lorsqu'il en résulte des passifs, ils font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges, etc.). Les autres engagements constituant des engagements hors bilan ou des passifs éventuels sont listés ci-après (note 28-A).

Par ailleurs, le Groupe est également amené à recevoir des engagements de la part de sa clientèle (cautions, hypothèques...) ou encore à bénéficier de lignes de crédit auprès des établissements de crédit (note 28-B).

A – Hors bilan – Engagements donnés et passifs éventuels

A1 – Opérations courantes

Le Groupe s'est engagé pour les montants suivants :

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Engagements de financement en faveur de la clientèle ⁽¹⁾	2 367	2 315
Commandes fermes d'investissements	1 327	952
Engagements de location ⁽²⁾	661	546
Actifs nantis, gagés ou hypothéqués ⁽³⁾	86	187
Avals, cautions, garanties et autres engagements ⁽⁴⁾	425	187

(1) Les engagements en faveur de la clientèle donnés par le Financement des ventes donneront lieu à un décaissement de liquidité, dans les 3 mois suivant la date de clôture, pour un montant maximum de 2 331 millions d'euros au 31 décembre 2018 (2 250 millions d'euros au 31 décembre 2017).

(2) Du fait notamment des spécificités des contrats de baux en France permettant de sortir sans pénalité avant l'échéance, les engagements irrévocables de locations indiqués ici ne sont pas entièrement représentatifs de la dette financière qui sera à comptabiliser dans le cadre de l'application d'IFRS 16. L'impact que l'application de cette norme aura sur la dette financière est précisé dans la note 2-A.

(3) Au 31 décembre 2018, les actifs nantis, gagés ou hypothéqués et autres engagements comprennent des engagements donnés par AVTOVAZ pour 86 millions d'euros (183 millions d'euros au 31 décembre 2017) correspondant à des actifs immobilisés (voir note 23-D).

(4) Les autres engagements comprennent notamment les garanties données aux administrations et les engagements de souscription de titres.

Les actifs donnés en garantie par le Financement des ventes dans le cadre de la gestion de la réserve de liquidité sont présentés en note 15-B.

Les engagements de location opérationnelle donnés sont constitués des loyers provenant de baux irrévocables. Ils s'analysent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Moins de 1 an	97	101
Entre 1 et 5 ans	378	296
Plus de 5 ans	186	149
TOTAL	661	546

A2 – Passifs éventuels

Un accord douanier relatif à l'industrie automobile entre le Brésil et l'Argentine, mis en place en 2008 et amendé en juin 2016, prévoit une exonération de droits de douane à l'importation pour les véhicules et pièces pour le secteur automobile argentin tant que le ratio moyen des importations sur exportations avec le Brésil est inférieur à 1,5 sur une période de référence de juillet 2015 à juin 2020 avec possibilité de passer le ratio à 1,7 à partir du 30 juin 2019. Le montant des droits de douane qui seraient à acquitter rétroactivement peut atteindre 75% des droits de douanes applicables aux voitures et 70% aux pièces détachées au-delà du ratio, le calcul affectant l'ensemble du secteur automobile.

Le ratio sectoriel était supérieur à 1,5 sur la période allant du 1er juillet 2015 au 30 novembre 2018, Renault contribuant à cette situation. Seuls les constructeurs ne respectant pas leur ratio individuel moyen sur la période de référence sont redevables de ces pénalités. La réglementation applicable, qui a partiellement évolué suite à la publication de deux nouveaux règlements en janvier 2018, prévoit explicitement la possibilité de tenir compte des crédits auprès des autres constructeurs concernés pour éviter le paiement des pénalités dues. Cet accord crée pour Renault une obligation potentielle dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui sont pour partie sous son contrôle (respect du ratio individuel) et pour partie pas totalement sous son contrôle, s'agissant notamment d'un ratio à respecter pour l'ensemble du secteur automobile. Il est également difficile d'évaluer de façon fiable le risque potentiel à la date de clôture du fait notamment des incertitudes sur l'évolution du marché automobile en Argentine et au Brésil d'ici 2020. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée.

Suite au règlement 21-E du 23 janvier 2018, une garantie d'un montant de 86 millions de dollars US a été mise en place au titre des pénalités provisoires calculées au titre des 24 premiers mois d'application de l'accord douanier amendé en juin 2016. Ce montant ne préjuge pas du montant qui pourrait être dû le cas échéant au terme de la période de référence qui se termine le 30 juin 2020.

Des discussions sont en cours dans le cadre du Comité Automobile Argentine – Brésil par les Autorités des deux pays pour allonger la période de référence du régime en vigueur.

Les opérations de cessions de filiales ou d'activités réalisées par le Groupe sont généralement assorties de clauses de garantie de passif en faveur de l'acquéreur. Au 31 décembre 2018, le Groupe n'a pas identifié de risques significatifs liés à ces opérations.

Renault détient dans le cadre de cessions partielles de filiales opérées au cours d'exercices antérieurs, des options de vente portant sur tout ou partie de la participation résiduelle. L'exercice de ces options ne générerait pas de conséquence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Les sociétés du Groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Le 9 janvier 2019, l'Autorité de la Concurrence Italienne (« Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato ») a prononcé à l'encontre de RCI Banque une amende de 125 millions d'Euros, Renault SA étant conjointement tenue au paiement de cette amende. Le Groupe conteste le fondement de cette amende et va faire appel de cette décision. Nous estimons que la probabilité que cette décision soit annulée ou réformée sur le fond devant les tribunaux est forte. Il n'est par ailleurs pas possible, du fait du grand nombre de variables ayant une incidence sur la quantification de la sanction éventuelle, d'estimer de façon fiable le montant qui pourrait devoir être payé à l'issue de cette procédure. Aucune provision n'a par conséquent été comptabilisée au 31 décembre 2018.

Les sociétés du Groupe sont soumises périodiquement à des enquêtes des autorités dans les pays où elles sont implantées. Les conséquences financières des condamnations acceptées sont comptabilisées par voie de provisions. Les condamnations contestées sont prises en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les principales enquêtes des autorités de la concurrence et de la réglementation automobile en cours au 31 décembre 2018 portent sur les niveaux d'émission des véhicules en Europe.

Dans le cadre de la procédure en cours en France sur le dossier « émissions », Renault a pris acte de l'ouverture d'une information judiciaire. Cette nouvelle étape de la procédure indiquerait le souhait du Parquet de poursuivre les investigations. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes au 31 décembre 2018 (comme au 31 décembre 2017).

Dès mars 2016, Renault a par ailleurs décidé le déploiement d'un plan d'amélioration des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) des véhicules diesel Euro 6b via l'application de nouvelles calibrations en usine lors de leur production et une provision d'un montant de 20 millions d'euros a été comptabilisée à ce titre pour les véhicules produits antérieurement à cette décision. Un renforcement de ce plan d'amélioration a été décidé en octobre 2017 conduisant à la comptabilisation d'une provision complémentaire de 24 millions d'euros. Le solde de la provision au 31 décembre 2018 est de 23 millions d'euros (44 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les sociétés du Groupe sont soumises aux réglementations applicables en termes de pollution notamment des sols et des nappes phréatiques qui varient selon les pays dans lesquels elles sont situées. Certains de ces passifs environnementaux sont potentiels et n'auront à être comptabilisés qu'en cas d'arrêt d'activité ou de fermeture de site. Il est par ailleurs parfois difficile de déterminer le montant de l'obligation avec une fiabilité suffisante. Seuls les passifs correspondant à une obligation juridique ou implicite existante à la clôture et dont l'estimation du montant est raisonnablement fiable font l'objet d'une provision à la clôture. Les provisions significatives sont détaillées en note 20.

B – Hors bilan – Engagements reçus et actifs éventuels

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
(En millions d'euros)		
Avals, cautions et garanties	2 629	2 929
Actifs nantis, gagés ou hypothéqués ⁽¹⁾	3 739	3 162
Engagements de reprise ⁽²⁾	3 961	3 231
Autres engagements	26	29

(1) Dans le cadre de son activité de Financement des ventes de véhicules neufs ou d'occasion, le Financement des ventes reçoit de sa clientèle des garanties. Le montant des garanties reçues de la clientèle s'élève à 3 374 millions d'euros au 31 décembre 2018 (2 796 millions d'euros à fin décembre 2017). En outre, AVTOVAZ a reçu 12 millions d'euros de droits sur des biens immobiliers et de droits de propriété pour garantir des prêts et 78 millions d'euros de droits sur des véhicules pour garantir des créances clients (respectivement 12 millions d'euros et 79 millions d'euros au 31 décembre 2017).

(2) Il s'agit des engagements reçus par le Financement des ventes pour la reprise par un tiers, à la fin des contrats, des véhicules donnés en location.

Les engagements hors bilan reçus concernant des lignes de crédit ouvertes confirmées sont présentés en note 23

NOTE 29 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RESEAU

Les honoraires des commissaires aux comptes du Groupe et de leur réseau sont indiqués dans la section 6.3.3 du Document de Référence relatif à 2018.

NOTE 30 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Conseil d'administration de Renault SA a pris acte le 24 janvier 2019 de la démission de son actuel Président-Directeur général et a décidé de doter Renault d'une nouvelle gouvernance et, à cette occasion, d'instituer une dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur général. Le Conseil a coopté Jean-Dominique Senard comme nouvel administrateur et l'a élu Président. Sur proposition de ce dernier, le Conseil a nommé Thierry Bolloré Directeur général.

NOTE 31 – SOCIETES CONSOLIDEES

A – Sociétés consolidées par intégration globale (filiales)

Pourcentage d'intérêt du Groupe	Pays	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Renault SA	France	Société consolidante	Société consolidante
AUTOMOBILE HORS AVTOVAZ			
FRANCE			
Renault s.a.s	France	100	100
Auto Châssis International (ACI) Le Mans	France	100	100
Auto Châssis International (ACI) Villeurbanne	France	100	100
Alliance Média Ventures ⁽¹⁾	France	100	-
Fonderie de Bretagne	France	100	100
IDVE	France	100	100
IDVU	France	100	100
Maubeuge Cobstruction Automobile (MCA)	France	100	100
Renault Environnement	France	100	100
Renault Retail Group et ses filiales	France	100	100
Renault Samara	France	100	100
RDREAM	France	100	100
Renault Sport Racing s.a.s.	France	100	100
SCI Plateau de Guyancourt	France	100	100
SNC Renault Cléon	France	100	100
SNC Renault Douai	France	100	100
SNC Renault Flins	France	100	100
SNC Renault Sandouville	France	100	100
Société des Automobiles Alpine Caterham	France	100	100
Société de Transmissions Automatiques (STA)	France	100	100
Société de Véhicules Automobiles de Bastilly (SOVAB)	France	100	100
Société Immobilière de Construction Française pour l'Automobile et la Mécanique (SICOFRAM) et sa filiale	France	100	100
Société Immobilière Renault Habitation (SIRHA)	France	100	100
Societe immobiliere d'Epône	France	100	100
Société Immobilière pour l'Automobile (SCIA)	France	100	100
SODICAM 2	France	100	100
Sofrastock International	France	100	100
Technologie et Exploitation Informatique (TEI)	France	100	100
EUROPE			
Renault Deutschland AG et ses filiales	Allemagne	100	100
Renault Osterreich GmbH	Autriche	100	100
Renault Belgique Luxembourg et sa filiale	Belgique	100	100
Renault Industrie Belgique (RIB)	Belgique	100	100
Renault Croatia	Croatie	100	100
Renault España Commercial SA (RECSA) et ses filiales	Espagne	100	100
Renault España SA	Espagne	100	100
Renault Hungaria	Hongrie	100	100
Renault Irlande	Irlande	100	100
Renault Italia et sa filiale	Italie	100	100
Motor Reinsurance Company	Luxembourg	100	100
Renault Group B.V.	Pays-Bas	100	100
Renault Nederland	Pays-Bas	100	100
Renault Polska	Pologne	100	100
Cacia	Portugal	100	100
Renault Portuguesa et sa filiale	Portugal	100	100
Renault Ceska republica	République tchèque	100	100
Grigny Ltd.	Royaume-Uni	100	100
Renault Retail Group UK	Royaume-Uni	100	100
Renault Sport Racing Limited	Royaume-Uni	90	90

Renault UK	Royaume-Uni	100	100
Renault Slovakia	Slovaquie	100	100
Renault Nissan Slovenija d.o.o.	Slovénie	100	100
Revoz	Slovénie	100	100
Renault Nordic et sa filiale	Suède	100	100
Renault Développement Industr. et Commercial (RDIC)	Suisse	100	100
Renault Finance	Suisse	100	100
Renault Suisse SA	Suisse	100	100
AMERIQUES			
Renault Argentine et ses filiales	Argentine	100	100
Renault do Brasil LTDA	Brésil	100	100
Renault do Brasil SA	Brésil	100	100
Cormecanica	Chili	100	100
Sociedad de Fabricacion de Automotores (SOFASA)	Colombie	100	100
Renault Corporativo SA de C.V.	Mexique	100	100
Renault Mexico	Mexique	100	100
ASIE-PACIFIQUE			
Vehicule Distributors Australia	Australie	100	100
Renault Beijing Automotive Company	Chine	100	100
Renault Samsung Motors	Corée du sud	80	80
Renault Treasury Services PTE Ltd.	Singapour	100	100
AFRIQUE MOYEN-ORIENT INDE			
Renault Algérie	Algérie	100	100
Renault India Private Ltd.	Inde	100	100
Renault Maroc	Maroc	80	80
Renault Maroc Services	Maroc	100	100
Renault Tanger Exploitation	Maroc	100	100
Renault Tanger Méditerranée	Maroc	100	100
Société marocaine de construction automobile (SOMACA)	Maroc	77	77
EURASIE			
Renault Nissan Bulgarie	Bulgarie	100	100
DACIA	Roumanie	99	99
Renault Commercial Roumanie	Roumanie	100	100
Renault Mécanique Roumanie SRL	Roumanie	100	100
Renault Technologie Roumanie	Roumanie	100	100
CJSC Renault Russie	Russie	100	100
OYAK Renault Otomobil Fabrikalari	Turquie	52	52
Renault Ukraine	Ukraine	100	100
FINANCEMENT DES VENTES			
FRANCE			
Diac S.A.	France	100	100
Diac Location S.A.	France	100	100
RCI BANQUE S.A. et ses succursales	France	100	100
EUROPE			
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100	100
RCI Financial Services S.A.	Belgique	100	100
Renault Autofin S.A.	Belgique	100	100
Overlease	Espagne	100	100
RCI ZRT	Hongrie	100	100
ES MOBILITY SRL	Italie	100	100
RCI Insurance Ltd.	Malte	100	100
RCI Life Ltd.	Malte	100	100
RCI Services Ltd.	Malte	100	100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100	100
RCI Leasing Polska Sp. z o.o.	Pologne	100	100
RCI Gest Seguros - Mediadores de Seguros	Portugal	100	100

RCICOM, SA	Portugal	100	100
RCI Finance CZ s.r.o.	République tchèque	100	100
RCI Financial Services s.r.o.	République tchèque	50	50
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100	100
RCI Finance S.A.	Suisse	100	100
AMERIQUE			
Courtage S.A.	Argentine	100	100
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60	60
Administradora De Consorcio Renault do Brasil	Brésil	100	100
RCI Brasil S.A.	Brésil	60	60
Corretora de Seguros RCI do Brasil	Brésil	100	100
RCI Colombia S.A. Compania de Financiamiento	Colombie	51	51
RCI Servicios Colombia S.A. ⁽¹⁾	Colombie	100	-
ASIE-PACIFIQUE			
RCI Financial Service Korea	Corée du sud	100	100
AFRIQUE MOYEN-ORIENT INDE			
RCI Finance Maroc	Maroc	100	100
RDFM	Maroc	100	100
EURASIE			
RCI Broker De Asigurare	Roumanie	100	100
RCI Finantare Romania	Roumanie	100	100
RCI Leasing Romania IFN	Roumanie	100	100
OOO RN FINANCE RUS	Russie	100	100
AVTOVAZ ⁽³⁾			
EUROPE			
LADA International Ltd.	Chypre	68	74
Alliance Rostec Auto b.v.	Pays-Bas	68	82
EURASIE			
SOAO Minsk-Lada	Biélorussie	38	42
PAO Avtovaz	Russie	68	74
LLC Lada Izhevsk	Russie	68	74
OOO PSA VIS-AVTO	Russie	68	74
OOO PPPO	Russie	68	74
AO Lada-Imidzh	Russie	68	74
AO Lada-Servis	Russie	67	37
OOO Lada	Russie	68	74
AO ZAK	Russie	61	67
AO Piter-Lada	Russie	48	52
AO Samara-Lada	Russie	59	64
AO Yakhroma-Lada	Russie	45	49
AO Lipetsk-Lada	Russie	59	64
AO Oka-Lada	Russie	53	58
AO STO komsomolskaya	Russie	68	74
AO Tyumen-Lada	Russie	68	74
AO Tsentralnaya STO	Russie	64	70
AO JarLadaservis	Russie	34	38
AO Avtosentr-Togliatti-VAZ	Russie	51	56
AO Bryansk Lada	Russie	68	74
OOO LIN	Russie	43	47
AO Kostroma-Lada-Servis	Russie	49	54
AO Kursk-Lada	Russie	68	74
OOO Lada Sport	Russie	61	67
AO Saransk-Lada	Russie	41	45
AO Smolensk-Lada	Russie	63	69
AO Cheboksary-Lada	Russie	-	57
AO ChitaServisLada ⁽²⁾	Russie	-	57

OOO Sockultbit-AVTOVAZ			
AO Dal-Lada	Russie	68	74
AO Mariy EI-Lada ⁽²⁾	Russie	46	50
Autres filiales d'AVTOVAZ	Russie	-	58
		34 à 68	38 à 74

- (1) Entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2018 (note 3-A).
(2) Entités cédées et sorties du périmètre de consolidation en 2018.
(3) Renault détenait au 31 décembre 2018 61,09% d'Alliance Rostec Auto b.v. qui détenait 100% d'AVTOVAZ. Dans les comptes consolidés, le pourcentage de détention de Renault dans Alliance Rostec Auto b.v. retenu est de 67,61% au 31 décembre 2018 du fait de la prise en compte de l'augmentation de capital qui devrait intervenir début 2019 conformément aux résolutions des actionnaires du 28 novembre 2018 signées par Renault s.a.s. (note 3-B).

B – Sociétés consolidées suivant le pourcentage d'intérêt de chaque élément du bilan et du compte de résultat (activités conjointes)

Pourcentage d'intérêt du Groupe	Pays	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Renault Nissan Technology & Business Centre India Private Limited (RNTBCI)	Inde	67	67

C – Sociétés consolidées par mise en équivalence (entreprises associées et coentreprises)

Pourcentage d'intérêt du Groupe	Pays	31 décembre 2018	31 décembre 2017
AUTOMOBILE HORS AVTOVAZ			
Renault South Africa			
Renault Algérie Production	Afrique du Sud	40	40
eGT New Energy Automotive Co., Ltd. ⁽¹⁾	Algérie	49	49
Dongfeng Renault Automotive Company	Chine	25	-
Renault Brilliance Jinbei Automotive Company Ltd. ⁽¹⁾	Chine	50	50
Boone Comenor	Chine	49	-
Indra Investissements	France	33	33
Les Editions Croque Futur et filiales ⁽¹⁾	France	50	50
Renault Nissan Automotive India Private Limited	France	40	-
Groupe Nissan	Inde	30	30
Alliance Ventures B.V. ⁽¹⁾	Japon	44	44
Motorlu Araclar Imal ve Satis A.S (MAIS)	Pays-bas	40	-
	Turquie	49	49
FINANCEMENT DES VENTES			
Renault Crédit Car			
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Belgique	50	50
RN SF B.V.	Inde	30	30
BARN b.v.	Pays-Bas	50	50
RN Bank	Pays-Bas	30	30
Orfin Finansman Anonim Sirketi	Russie	30	30
	Turquie	50	50
AVTOVAZ			
Ferro VAZ GmbH			
ZAO GM-AVTOVAZ	Allemagne	34	37
CSC ARMENIA-LADA	Russie	34	37
	Arménie	34	37

- (1) Entités entrées dans le périmètre de consolidation en 2018 (note 3-A).
En application du règlement N° 2016-09 du 2 décembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables françaises, le Groupe doit mettre à disposition des tiers :

- La liste exhaustive des entreprises consolidées,
- La liste des entreprises répondant à la définition des « titres de participations non consolidés », à savoir :
 - o les titres de sociétés non contrôlées exclusivement qui figurent dans les actifs financiers non courants (note 22),
 - o les titres de sociétés contrôlées exclusivement et non consolidées qui sont classés en autres actifs courants (note 17).

Cette information est accessible sur le site internet du Groupe parmi les « Documents et présentations » des pages « Finance » ⁽¹⁾.
(1) A compter de la mise à disposition du Document de référence 2018.

RENAULT
Société Anonyme au capital de 1 126 701 902,04 euros
Siège Social : 13 – 15, quai Alphonse Le Gallo
92100 – BOULOGNE - BILLANCOURT

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 JUIN 2019**

Le 12 juin 2019 à 15h15, les actionnaires de Renault SA (ci-après « *Renault* » ou la « *Société* »), société anonyme au capital de 1 126 701 902,04 euros, divisé en 295 722 284 actions de 3,81 euros de nominal chacune, dont le siège social est situé au 13-15, quai Alphonse Le Gallo à Boulogne-Billancourt (92100), se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au Palais des Congrès – 2, place de la porte Maillot – Paris 75017, sur convocation faite par le Conseil d'administration suivant avis inséré, d'une part, dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 15 mai 2019 et, d'autre part, dans les Petites Affiches du 15 mai 2019, conformément à l'article R. 225-67 du Code de commerce.

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, Monsieur Jean-Dominique Senard déclare l'Assemblée ouverte, Assemblée qu'il préside conformément à la loi et aux statuts de la Société.

Monsieur Pierre Jeannin, représentant de l'Etat français et Monsieur Olivier Desnos, représentant de la société Amundi, les deux actionnaires présents, disposant du plus grand nombre de voix et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Benoit Devauges est désigné comme Secrétaire.

Le Bureau est ainsi constitué.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

../..

VOTE DES RESOLUTIONS

M. Le Secrétaire précise que le total des titres détenus par les actionnaires présents ou représentés s'élève à 132 031 930 actions, soit 53,53 % des actions ayant le droit de vote en composition ordinaire, et à 132 031 930 actions, soit 53,53 % des actions ayant le droit de vote en composition extraordinaire.

En conséquence, il déclare que le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée ordinaire comme extraordinaire est donc atteint.

../..

I. A titre ordinaire :

✓ **Première résolution (Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration ainsi que du Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe et faisant ressortir un bénéfice net de 1 726 111 191,03 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été engagé de dépenses et charges visées à l'article 39 alinéa 4 du Code général des impôts au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Votes pour : 90,73 %

Contre : 9,21 %

Abstentions : 0,06 %

➤ *La résolution est adoptée.*

✓ **Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration ainsi que du Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprenant le bilan, le compte de résultat consolidé et l'annexe, établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce et faisant ressortir un bénéfice net de 3 450 820 372,14 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Votes pour : 90,65 %

Contre : 9,31 %

Abstentions : 0,04 %

➤ *La résolution est adoptée.*

✓ **Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, fixation du dividende et de sa date de mise en paiement)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et sur proposition du Conseil d'administration, décide l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice	1 726 111 191,03 euros
Dotation à la réserve légale	-
Solde	1 726 111 191,03 euros
Report à nouveau antérieur	8 173 494 020,58 euros
Bénéfice distribuable de l'exercice	9 899 605 211,61 euros
Dividendes	1 049 814 108,20 euros
Report à nouveau	8 849 791 103,41 euros

Il sera distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende de 3,55 euros par action. Le montant global du dividende de 1 049 814 108,2 euros a été déterminé sur la base d'un nombre de 295 722 284 actions composant le capital social au 31 décembre 2018. Le dividende sera détaché le 18 juin 2019 et mis en paiement à compter du 20 juin 2019.

Si, lors de la mise en paiement du dividende, le nombre d'actions ouvrant droit à dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 était inférieur au nombre maximum d'actions susceptibles de bénéficier du dividende indiqué ci-dessus, en particulier en raison de la détention par la Société de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au solde du dividende qui n'aurait pas été versé au titre de ces actions serait affecté au poste « report à nouveau ».

En outre, le montant global du dividende et, par conséquent, le montant du report à nouveau, seront ajustés afin de tenir compte de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement, ouvrant droit à dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Il est rappelé qu'en l'état actuel du droit, lorsqu'il est versé à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est imposable au prélèvement forfaitaire unique (« PFU ») au taux de 12,8 % ou, sur option expresse et irrévocable applicable à l'intégralité des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU, à l'impôt sur le revenu au barème progressif. Le dividende est éligible à l'abattement prévu à l'article 158 3.2° du Code général des impôts, mais cet abattement n'est désormais applicable qu'en cas d'option du contribuable pour l'imposition selon le barème progressif.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé ci-dessous le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents, le montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de 40 % ainsi que celui des revenus non éligibles à cet abattement :

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Dividende par action	2,40 €	3,15 €	3,15 €
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %	2,40 €	3,15 €	3,15 €
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %	-	-	-

Votes pour : 99,75 %
Contre : 0,22 %
Abstentions : 0,03 %

➤ *La résolution est adoptée.*

../..

✓ **Dix-neuvième résolution (Pouvoirs pour accomplir les formalités)**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Votes pour : 91,20 %
Contre : 8,75 %
Abstentions : 0,05 %

➤ *La résolution est adoptée.*

../..

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. Le Président déclare la séance levée à 17 heures 56.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 25 juin 2019.

Extrait certifié conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Benoit Devauges'.

Jean-Benoit Devauges
Secrétaire de l'Assemblée générale